VENDREDI 15 JUILLET 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1689
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

AGRICULTEURS VITICULTEURS
VOUS PROTÉGER DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST NOTRE MÉTIER.
Le contrat d'assurance Récoltes est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. 06/2022 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Premiers pas délicats pour le nouveau ministre de l'Agriculture



Nathalie Marchand

Marc Fesneau, le nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a accordé une interview à la presse agricole. Il y revient sur ses premiers pas dans une fonction confrontée à l'instabilité géopolitique, à la nervosité des marchés, à l'inflation et à la nécessité de préserver les revenus des agriculteurs.

PAGE 03



ACTUALITÉS P.04
Départements // L'hétérogénéité, tendance forte des moisson



PRODUCTIONS P.11
Cultures // Une appli pour être au plus près des marchés



RURALITÉ P.19
Social // Le maraîchage comme levier d'insertion

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
Ets BUCHEZ MATÉRIEL AGRICOLE
NOUVEAU TÉLESCOPIQUE T 7035
100 % Weidemann !
DEMANDEZ UNE DÉMO
7 m., 3,5 t.
Cabine 4 montants grand confort
WEIDEMANN designed for work

QUADS
KYMCO
MXU 550i T3B
à partir de 5832 €HT
EN STOCK
MXU 700 EPS T3B
à partir de 7082 €HT
DISPO SEPTEMBRE
À découvrir chez votre distributeur
MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles - 03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire
Crézancy - Ligny le Chatel

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS // FRANCE

.04 GRANDES CULTURES : VERS DES ÉCARTS XXL

.05 TRANSMISSION D'EXPLOITATION : TOUT EN DOUCEUR

.06 OUVERTURE : GRENIER PAYSAN: UN MAGASIN SPÉCIALISÉ

.07 VITICULTURE : UNE JOURNÉE CONSACRÉE AU DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE

.08 FILIÈRE BOIS : LES FUTURS MULTIPLES DU BOIS

.09 FRSEA : L'ACTUALITÉ SYNDICALE DE LA SECTION GRANDES CULTURES

.10 ÉCONOMIE : COMPTES DE L'AGRICULTURE : HAUSSE GÉNÉRALISÉE DES PRIX

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.11 MARCHÉS DES CÉRÉALES : UNE APPLICATION POUR ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

.12 MOISSONNEUSE : UN «PETIT» BIJOU

.13 DOUBLE ACTIVITÉ : OSTÉOPATHE AVANT TOUT

.14 POINT DE VUE : UKRAINE, ENGRAIS ET DISPARITION DE L'ÉLEVAGE

.15 CHAROLAIS LABEL ROUGE : UNE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES !

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.16 MOBILITÉ : CONDUIRE POUR RESTER AUTONOME

.17 DIALOGUE : IMAGINE LA NIÈVRE : RESTITUTION

.18 RESSOURCE EN EAU : CIBLAGE DES ACTIONS À ACTIVER

.19 VISITE : CULTURE, NOURRITURE ET INSERTION

SERVICES

.20 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.21 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.23 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.25 **ANNONCES LÉGALES**

RURALITÉ // VIE QUOTIDIENNE

.29 SANTÉ : LES BONS GESTES CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.30 INSOLITE : SOUS LES TROPIQUES DE SAINTE-SABINE

.31 PATRIMOINE : LE GARGOUILLOSIUM N'ATTEND QUE VOUS

.32 COSMÉTIQUES : PRENDRE SOIN DE SOI



// LE DESSIN

// EN BREF

Plan de résilience
Ouverture des aides pour l'énergie et les cotisations sociales

Dans un communiqué du 11 juillet, le ministère de l'Agriculture précise les critères d'éligibilité et le montant des aides «gaz et électricité» pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, dans le cadre du Plan de résilience mis en place par le gouvernement après le déclenchement de la guerre en Ukraine. La demande d'aide est ouverte depuis le 4 juillet et pour une durée de 45 jours pour la période d'éligibilité allant de mars à mai 2022, via un formulaire disponible sur le site des impôts. Une deuxième session de demandes sera ouverte à partir du 15 septembre pour la période allant de juin à août. Les entreprises éligibles sont celles dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au mois 3 % de leur chiffre d'affaires 2021, ou celles qui ont subi un doublement de leurs factures par rapport à la moyenne de l'année précédente. La subvention dépendra des pertes subies. Elle est limitée à 80 % du montant des pertes d'exploitation. Les entreprises agricoles affectées par la guerre en Ukraine peuvent également demander une prise en charge des cotisations sociales (PEC).

Entreprises de travaux agricoles +40 % de volume de travail en dix ans

À l'occasion d'une conférence de presse, le service de statistique du ministère de l'Agriculture a détaillé les chiffres du recensement agricole 2020, notamment la partie dédiée à l'emploi. Si elles ne représentent encore qu'une part marginale des emplois en agriculture (2,2 % des équivalents temps plein), les entreprises de travaux agricoles (ETA) ont vu leur volume de travail progresser de 40 % entre 2010 et 2020. Plus largement, les travaux externalisés (ETA, Cuma) ne pèsent encore que 3,5 % des équivalents temps plein. 56% des exploitations ont eu recours à des prestations de service. Des proportions stables depuis 2010. La progression du phénomène s'explique par la part croissante du volume délégué par chaque ferme, qui a été mesurée pour la première fois à l'occasion de ce recensement agricole. En 2020, 13 % des fermes spécialisées en grandes cultures délèguent complètement leurs travaux à un tiers.

Egalim 2 Une mission d'évaluation co-présidée par un député RN

Fraîchement élu député, le viticulteur médocain du Rassemblement national (RN) Grégoire de Fournas va présider, avec l'agricultrice morbihannaise Nicole Le Peih (Renaissance), une mission d'évaluation de la loi Egalim 2. Adopté à l'automne 2021, le texte porte sur les relations commerciales tout au long de la chaîne alimentaire. Il imposait notamment des contrats écrits de trois ans entre un agriculteur et son premier acheteur, une «sanctuarisation» des matières premières agricoles lors des négociations commerciales annuelles entre la grande distribution et ses fournisseurs, ainsi qu'une révision de la Loi de modernisation de l'économie (LME) avec le retour de la non-discrimination tarifaire.

Suivez-nos publications sur Instagram

// EN IMAGE

Bercy entend la FNSEA et les JA sur les promotions à 50 %



Après l'annonce du Gouvernement de pousser les promotions de 34 % à 50 %, une réunion était nécessaire. Ainsi une délégation de la FNSEA et JA a-t-elle rencontré, à Bercy, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire. « Ce rendez-vous, particulièrement utile, a permis la clarification de la position du ministre sur les principes qui régissent la mise en œuvre des Egalim », ont souligné les deux syndicats agricoles dans un communiqué commun. Bruno Le Maire a d'ailleurs confirmé que le Gouvernement n'apporterait aucune modification aux principes de relèvement de 10 % du Seuil de revente à perte (SRP) et de limitation des promotions en volume (25 %) et en valeur (34 %). Le ministre a par ailleurs annoncé qu'il lançait « une mission d'inspection pour faire la transparence sur les marges de chacun des maillons de la chaîne agroalimentaire ». Selon la FNSEA, Bercy continue sa réflexion sur la mise en place d'un chèque alimentaire. Le ministre et les deux organisations agricoles devraient faire un point sur tous ces sujets avant la fin de l'été.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INTERVIEW

«Mon obsession : un système tenable pour tous les agriculteurs»

Quelques semaines après sa nomination, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a accordé un entretien à Réussir-Agra pour expliquer ses récents arbitrages sur la déclinaison nationale de la future Pac et livrer sa feuille de route.

Quel est votre bilan, après quelques semaines d'exercice. Êtes-vous le ministre de la réconciliation avec les ONG, qui étaient en froid avec Julien Denormandie ?

Marc Fesneau : *«Le ministère de l'Agriculture est à la fois un ministère du temps long mais aussi de la gestion de crise à laquelle il faut faire face aux côtés des agriculteurs. Dès mon arrivée, je suis allé au côté des agriculteurs touchés par la sécheresse et la grêle, pour répondre aux urgences de ceux qui ont eu des récoltes touchées, et fixer en parallèle des perspectives de long terme. À la question de savoir si je suis le ministre de la réconciliation, je ne sais pas, mais je ne pense pas que nous opérions les grandes transitions dont nous avons besoin pour notre agriculture, avec les objectifs de souveraineté, sans se mettre tous autour de table, y compris avec les ONG avec qui il peut y avoir débat et c'est normal. Cela nécessite que l'on pose le cadre de référence : où on est et où on veut aller. C'est de la planification. Ce que j'ai posé comme cadre aux organisations agricoles et aux ONG, c'est que nous arrivions à nous mettre d'accord sur le cadre de référence et l'objectif auquel nous voulons aboutir et le chemin que nous voulons emprunter. On a parfois trop entendu du déclaratif et déclamatif, on a besoin de rentrer concrètement dans un certain nombre de sujets. Cela passe par un dialogue en responsabilité avec un seul objectif : pouvoir avancer. C'est la méthode que j'ai toujours utilisée».*

Votre premier grand dossier a été la déclinaison française de la Pac, le PSN, dont vous avez dévoilé la seconde version, le 1er juillet. Quelle a été votre ligne ? Que répondez-vous à la FNSEA qui vous accuse de ne pas avoir su résister à Bruxelles ?

M.F. : *«Le sujet n'est pas celui-là. Le premier PSN a été envoyé en décembre avec une architecture que je partage totalement, qui vise à avoir un ensemble le plus inclusif possible et cela n'est pas remis en question. Son architecture et ses grands équilibres n'ont pas été remis en cause. Deuxièmement, ce n'est pas une négociation franco-française, c'est une discussion avec la Commission qui a fait des remarques auxquelles nous sommes tenus de répondre. Sur bien des sujets, nous avons trouvé des points d'atterrissage qui correspondaient à la vision française de la Pac. Il en reste un en finalisation sur la BCAE7, sur la rotation des cultures, parce qu'il y a un sujet d'applicabilité qui n'est pas valable qu'en France. C'est un sujet sur lequel la Commission est particulièrement exigeante et qui pose des problèmes en particulier pour les cultures maïs. Nous sommes en train de trouver un chemin. Sur la HVE, certains ne le trouvaient pas assez exigeant. Nous avions anticipé ce point. Conformément aux engagements pris dès mai 2021, nous avons fait un travail de reformatage pour monter en termes d'exigences, avec notamment la suppression de la voie B. Il y a eu un comité la semaine dernière pour valider le nouveau cahier des charges qui va être mis en débat pendant deux mois de consultation publique. Ces changements, nous les avons construits pas contre mais avec les professionnels».*

Dans cette deuxième version l'idée était-elle aussi de répondre à la crise du bio ?

M.F. : *«La crise actuelle du bio est une crise économique, qui ne sera pas réglée par la Pac. Car quand le prix du lait bio est le même que le lait conventionnel, c'est une question d'organisation de filière et de dialogue exigeant avec la grande distribution. Le contexte, reconnaissons-le, n'est pas favorable, car l'inflation fait qu'il y a un déplacement de consommation du bio vers du plus conventionnel. Je défends la HVE face à ceux qui la décrient. Pour moi, c'est un élément déterminant de l'inclusivité de la transition. Ce n'est pas « rien ou bio ». La démarche HVE permet aux agriculteurs de se saisir de la transition et d'en être partie prenante. Le bio répond à d'autres contraintes et rend d'autres services environnementaux, d'où le différentiel qui est opéré entre les deux. Mon dialogue avec la Commission c'est un dialogue exigeant. La question n'est pas de gagner ou perdre face à Bruxelles. Nous avons fait entendre nos arguments puisque l'architecture globale du PSN (équilibre premier et deuxième pilier, grandes cultures/élevages) a été acceptée. Dans ce genre de discussion, on retient malheureusement les arbitrages moins faciles. Il y avait quand même 187 remarques, nous ne sommes plus en discussion que sur trois. Ce n'est donc pas exact de laisser penser que l'on a cédé quoi que ce soit».*



Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a reçu Reussir-Agra le 5 juillet.

Nathalie Marchand

Vous trouvez que la FNSEA est dure avec vous ?

M.F. : *«Chacun a ses exigences, elles sont par nature respectables. Nous avons construit un PSN équilibré, qui poursuit la transition écologique et nous donne les moyens de conforter notre souveraineté alimentaire, dans un contexte où nous nous étions battus pour préserver le budget de la Pac. Ma seule obsession c'est d'avoir un système tenable pour tous les agriculteurs. Et d'avancer avec les représentants des agriculteurs et du monde agricole».*

Vous arrivez en pleine période d'aléas climatiques, et en pleine réforme de l'assurance, qui doit être arbitrée d'ici mi-juillet, pour une entrée en vigueur en 2023. Où en sont les arbitrages ? Quelle est votre ligne ?

M.F. : *«L'objectif est une mise en œuvre au 1er janvier 2023 d'un texte qui a été publié en mars 2022. C'est un engagement fort pour nos agriculteurs qui sont en première ligne face aux conséquences du changement climatique. J'ai conscience que c'est un temps très court, mais je suis confiant pour que nous tenions les délais. Nous ne pouvons pas nous retrouver avec une année de plus sans avoir modifié profondément le système assurantiel et les calamités, des systèmes qui sont à bout de souffle. Nous sommes dans un certain nombre d'impasses liées à la multiplication des aléas climatiques (grêle, gel, sécheresse…). Il y a trop peu d'assurés et un système de calamités agricoles qui ne répond plus aux problèmes. C'est la base de cette réforme pour construire un système dans lequel l'État mette plus de moyens pour faire en sorte que la couverture assurantielle soit meilleure, en particulier pour les secteurs les plus mal couverts. Nous allons réunir la conférence des filières pour définir les taux de couverture filière par filière. Nous devons nous mettre d'accord sur ce qui est financé par l'État, par les assureurs et la part que peuvent prendre en charge les agriculteurs, dans le cadre budgétaire qui a été fixé dans la loi, c'est-à-dire jusqu'à 600 millions d'euros par an, soit deux fois plus à terme, que le système actuel, en mobilisant la solidarité nationale. Comme les contrats d'assurance se signent en général au mois d'août, on a besoin d'un cahier des charges qui permettent aux assureurs de proposer rapidement des contrats d'assurance pour la saison à venir. Une ordonnance doit être publiée en septembre. En amont, j'insiste sur la nécessité de mettre en œuvre tous les outils de prévention et d'adaptation au changement climatique, notamment face au gel et à la grêle, en faisant appel à la technologie et à de nouvelles pratiques. Tout ce que l'on peut faire doit être développé, et il faut aider à le financer. C'est ce que l'on a fait dans le cadre du plan de relance avec plus de 200 millions d'euros, mais nous travaillerons aussi avec les Régions pour aller dans ce sens pour renforcer la résilience des exploitations».*

Est-il au programme de retravailler la question des relations commerciales au Parlement. Pas d'Egalim 3 dans le viseur ?

M.F. : *«Nous n'en sommes qu'à la première année d'application d'Egalim 2. Lors de son adoption, tout le monde s'est accordé pour dire que les dispositions permettaient d'avancer. La loi a même été votée à l'unanimité. Dès sa première année, le texte a connu la guerre en Ukraine et l'inflation. Attendons donc d'avoir un retour d'expérience suffisant, mais heureusement qu'elle a été votée !»*

Propos recueillis par Nathalie Marchand, Nicole Ouvrard et Mathieu Robert

// GRANDES CULTURES

21

Vers des écarts XXL

Le président de la commission productions végétales de la FDSEA de Côte-d'Or annonce d'énormes différences de résultats entre exploitations, à l'issue de ces moissons.



François-Xavier Lévêque, le 7 juillet, sur une parcelle près d'Arc-sur-Tille.

Les rendements et la qualité d'un côté, de l'autre les prix. Pour chacun de ces trois paramètres, il y a fort à parier qu'aucune exploitation côte-d'orienne n'aura des résultats similaires cette année, selon François-Xavier Lévêque, agriculteur à Bressey-sur-Tille. L'habituelle hétérogénéité des terres côte-d'oriennes est encore plus prononcée que d'accoutumée. À ces disparités, il faudra ajouter la notion de prix, celle-ci n'ayant jamais autant fluctué en un seul exercice. *« En mélangeant tout cela, il y aura d'énormes disparités entre exploitations, ce devrait être du jamais vu »*, assure le président de commission *« productions végétales »* de la FDSEA.

30 mm auraient tout changé

Les cultures étaient belles et très prometteuses, encore à la mi-avril. Mais le manque d'eau qui a suivi a encore fait parler de lui. *« Le coup de chalumeau de 35° C fin avril-début mai a fait beaucoup de mal même si, heureusement, la pluie tombée derrière a pu finir ce qu'il restait »*, mentionne François-Xavier Lévêque, *« 30 mm mieux positionnés sur le calendrier auraient tout changé, nous aurions eu une toute autre moisson. Globalement, cette récolte restera très moyenne dans son ensemble, car il manquera des quintaux un peu partout, même dans les meilleures terres. C'est peut-être le seul point commun qu'il y aura entre chaque exploitation »*. Les agriculteurs qui ont eu la chance d'être « arrosés » aux bons moments s'en sortent forcément beaucoup mieux que les autres : *« en l'espace de deux kilomètres, il y a des écarts énormes, même au sein d'une même exploitation. Les rendements vont souvent du simple au double selon la pluviométrie et le type de sol. À l'échelle de la Côte-d'Or, ils semblent même aller du simple au triple car nous entendons des variations de blé allant de 30 à 90 q/ha. En orges, c'est à peu près la même chose, j'ai des échos à 40 q/ha, d'autres à 90 q/ha. Le colza et la moutarde, eux, ont l'air de plutôt bien s'en sortir, ils tendent à revenir à des niveaux normaux. La pression d'altises a sans doute été moindre lors de cette campagne et il faut s'en réjouir, cela devrait redonner de l'élan à ces deux filières »*.

Les orges ont souffert

La qualité de la récolte n'est pas au niveau attendu. *« Surtout les orges, qui ont été très impactées par le coup de sec. Les calibrages sont très bas, beaucoup sont en dessous de 50 dans la plaine dijonnaise. Les déclassements en fourragère seront nombreux. En ce qui concerne les blés, beaucoup de PS semblent avoir chuté avec les pluies. Aujourd'hui nous ne sommes que le 7 juillet, nous en saurons davantage d'ici quelques jours »*, commente François-Xavier Lévêque. Le responsable professionnel évoque ensuite les prix : *« eux aussi vont du simple au double cette année, c'est d'ailleurs inédit avec la guerre en Ukraine. Beaucoup de producteurs se sont engagés tôt dans l'année et ne profiteront pas pleinement de cette hausse. C'est pour cela que ce fameux delta entre exploitations atteindra, à mon avis, des niveaux inédits avec, en plus, des écarts importants en rendements et en qualité. Ce ne sera vraiment pas facile pour ceux qui ont réalisé une moisson décevante avec des prix seulement en train de décoller... Si vous ajoutez à cela les dégâts de grêle, particulièrement nombreux cette année, le tableau est loin d'être tout rose dans le département... »*. Le Côte-d'orien rappelle que rien n'est jamais acquis d'avance : *« encore une fois, nous nous apercevons qu'une moisson, on ne la tient que quand les grains sont dans la benne. Les déceptions sont nombreuses comme l'année dernière. C'est sans doute l'occasion, aussi, de rappeler qu'il devient de plus en plus indispensable de se couvrir un minimum en termes d'assurance. En termes de vente, chacun fait bien sûr ce qu'il veut, mais mieux vaut évaluer l'ensemble des risques quand nous nous engageons. Mieux vaut être hyper prudent dans la commercialisation »*.

AG

Le mot de Vincent Lavier

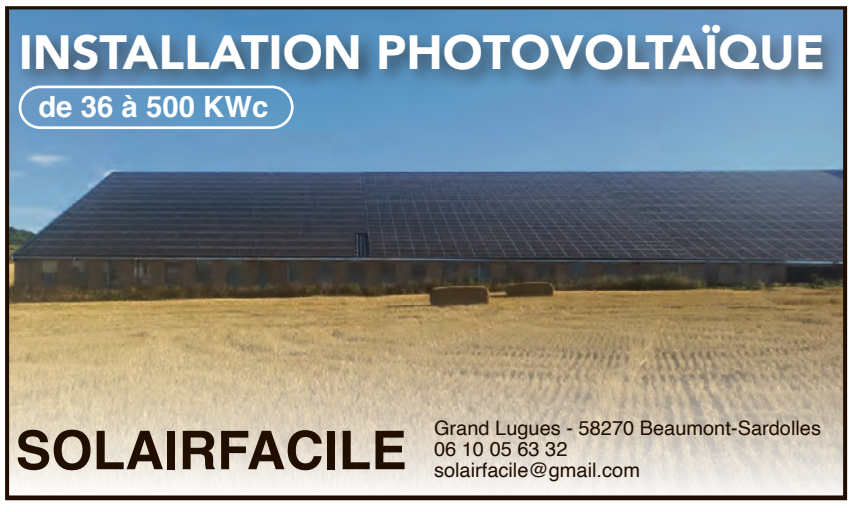
Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or livrait lui aussi ses impressions sur l'évolution de la moisson, la semaine dernière : *« Cette campagne 2022 est une nouvelle fois extrêmement hétérogène sur notre territoire. Les bonnes terres semblent bien s'en sortir, voire très bien s'en sortir par endroits, mais dans le même temps, nous avons encore de très gros soucis sur les zones à potentiel limité, où de nombreuses cultures ont décroché avec le manque d'eau. Quatre années sèches sur les cinq derniers exercices, cela fait beaucoup et pose forcément des questions. Je n'ai, à ce jour, qu'une lecture partielle des différents résultats, mais j'observe d'ores et déjà que certaines parcelles de blé ne plafonnent qu'à 25 q/ha. Nous parlons souvent d'hétérogénéité lors de nos bilans, mais je pense que cette année, le phénomène sera encore plus prononcé. En ce qui concerne la qualité, celle-ci n'est pas assurée partout. Dans plusieurs secteurs, les PS sont plus que limites....Nous referons le point de manière plus précise à la fin des moissons. Concernant les prix, nous aurions bien voulu que leur niveau du printemps persiste, mais une baisse est amorcée depuis un bon mois. Les raisons ? Les récoltes ne seront globalement pas si mauvaises. La Russie, de son côté, annonce des volumes records, cela ne doit pas être anodin à cette pression sur les cours. Il y a eu aussi des issues pour éventuellement exporter le blé d'Ukraine... Pour ce dernier point, je pense que rien n'est encore réglé, mais une simple annonce peut avoir un réel impact sur les prix. Le contexte économique et la crainte d'une récession pèsent également sur les cours »*. **Vincent Lavier relaie la position de nombreux agriculteurs sur leurs ventes :** *« tout le monde est dans l'expectative. De nombreux exploitants hésitent à s'engager dans des contrats. Pour la petite histoire, certains ont signé des contrats à 200 euros/tonne l'automne dernier et ne sont pas sûrs d'avoir suffisamment de quantité pour pouvoir honorer ces contrats. Ce sera la double peine pour eux s'ils se retrouvent dans l'obligation de racheter du blé beaucoup plus cher sur le marché. S'engager à l'avance est une bonne chose, mais il faut tenter de mesurer à chaque fois les risques, et le faire sur des quantité limitées, surtout lorsque l'on travaille sur des secteurs à faibles potentiels »*.

89

C'est déjà fini, avec deux semaines d'avance

// MOISSONS

Les moissons sont déjà terminées (pour la première vague) avec une quinzaine de jours d'avance par rapport à une année dite « normale ». Si une nouvelle fois une hétérogénéité est à noter, dans l'ensemble, ces moissons semblent correctes en qualité et en quantité. C'est du moins ce qu'observe Kamel Ferrag, agriculteur à Villiers-Vineux.



Avec les moissons qui se terminent au 14 juillet, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette année, elles ont été précoces. *« On a 15 jours d'avance. C'est l'effet des canicules de mai et de juin »*, assure Kamel Ferrag, agriculteur à Villiers-Vineux. *« Elles ont débuté fin juin pour nous, comme pour tout le monde dans le département. Et tout s'est enchaîné, pas comme l'année dernière où nous avons été interrompus par la pluie. Globalement, cela s'est bien passé, il n'y a pas eu trop d'épisodes de grosses chaleurs »*.

Lui et son associé Morgan Pierron observent des rendements « corrects » cette année, malgré *« des variations. C'est une nouvelle fois hétérogène »*, constate Kamel Ferrag. *« Pour le blé, nous serons entre 55 et 60 q/ha en moyenne, pour nos 100 ha. Avec un PS autour de 77 en moyenne et des protéines situées entre 11,5 et 14 % »*.

Dans l'attente des maïs

Quant à l'orge d'hiver ? *« Nous avons fait 50 q/ha de moyenne. Nous avons déjà fait mieux, même si nous sommes sur des terres argilo-calcaires qui sont un peu plus compliquées »*, poursuit-il. Pour les deux associés, également éleveurs, le regard va désormais se porter sur les maïs. Si, pour l'heure, ils sont plutôt beaux, *« il ne faudrait pas qu'il fasse trop chaud d'ici la récolte »*, commente Kamel Ferrag, au risque de les voir se détériorer.

Christopher Levé



Kamel Ferrag et Morgan Pierron, agriculteurs à Villiers-Vineux, constatent des résultats corrects cette année pour les céréales moissonnées.

// TRANSMISSION D'EXPLOITATION

Tout en douceur

Les Chambres d'agriculture, avec le soutien du Conseil régional, favorisent et accompagnent la mise en relation entre futurs cédants et porteurs de projets. Un stage « accompagné » répondant au nom de Start'Agri est notamment proposé.

Se tester sur sa future ferme avant de se lancer : c'est ce que propose Start'Agri. Ce stage *« accompagné »* s'adresse aux porteurs de projet de moins de 50 ans hors cadre familiaux souhaitant reprendre une ferme ou bien s'associer. Ce test *« grandeur nature »*, en étroite collaboration avec le futur cédant, s'échelonne sur plusieurs mois -maximum un an- et présente de nombreux avantages : le porteur de projet développe ses compétences au fil du temps, il s'intègre progressivement dans le fonctionnement de l'exploitation et vérifie la faisabilité de son installation. Le stagiaire dispose d'une couverture sociale en tant que stagiaire de la formation professionnelle et d'une rémunération assurée par pôle Emploi ou le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Les Chambres d'agriculture assurent l'accompagnement administratif, pédagogique et humain de chaque stage réalisé. Des formations spécifiques et complémentaires peuvent être proposées.

AG

Contacts : Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : Émeline Richard (03 80 68 66 55), Nièvre : Carole Simon (03 86 93 40 15), Yonne : Nathalie Adnet (03 86 94 82 94).



Start'Agri présent l'avantage d'une montée en puissance progressive du repreneur de l'exploitation.

Deux formats pour se tester

Le Start'Agri, qui a pris le relais en Bourgogne du « stage de parrainage », a pour vocation de faciliter la reprise d'un porteur de projet hors cadre familial. Pendant un an, chacun peut tester si les conditions suffisantes sont réunies pour s'associer. Il peut s'agir d'une reprise ou d'une association sur du long terme, qui nécessite de bien se connaître avant de s'engager ensemble et de mettre tout en commun. Il existe aussi le Start'Agri création. C'est l'opportunité, pour un porteur de projet qui aurait trouvé du foncier, de démarrer son activité, tout en s'adossant à un agriculteur qui pourra l'aiguiller et continuer à le former pendant maximum un an. Le stagiaire répartit son temps entre l'exploitation du tuteur et l'entreprise qu'il crée. Il peut se perfectionner dans la production qu'il souhaite mettre en place, se familiariser avec l'environnement professionnel tant en amont qu'en aval et définir les modalités pratiques et économiques de la création d'activité et du projet.

Témoignages

Jean-Louis Lachot (63 ans, retraité à Villy-en-Auxois) : ***« Des conseillers de la Chambre d'agriculture m'avaient parlé de ce dispositif. Nous l'avons mis en place très rapidement sur l'exploitation avec mon futur successeur. Tout s'est très bien passé et aujourd'hui, je ne peux que le recommander aux futurs porteurs de projets et futurs cédants. Start'Agri a duré une année entière dans notre cas : cette durée est suffisamment importante pour que le repreneur s'assimile bien à son futur outil de travail. Ce temps me semble d'ailleurs nécessaire pour bien préparer la transmission sous tous ses angles. Le porteur de projet assiste et prend part à tous les travaux de la ferme, au fil des saisons, sur un cycle complet. Les démarches administratives peuvent être réalisées en temps et en heure. Avec du recul, je ne vois pas comment nous aurions pu faire autrement : pour un jeune hors cadre familial, arriver de but en blanc sur une exploitation ne doit pas être évident. C'est un vrai changement de vie. Pour le cédant que j'étais, cela m'a permis de constituer tranquillement mon dossier retraite et de ne pas partir de mon exploitation du jour au lendemain, tout s'est fait en douceur ».***

Sadi Benallal (20 ans, installé depuis le mois d'avril sur une ferme à Sincey-lès-Rouvray) : ***« Je venais tout juste d'obtenir le BTS Acse à La Barotte, Start'Agri a été indispensable pour mon installation. À mon âge, mon expérience n'était pas assez importante pour devenir chef d'exploitation comme ça, du jour au lendemain. Sans ce stage, la pression aurait été trop grande, je n'aurais pas pu assumer toutes les responsabilités liées au métier. Au total, je suis resté sept mois avec le cédant, Start'Agri a été très bénéfique en tous points pour le hors cadre familial que je suis. J'ai énormément échangé avec le cédant sur le fonctionnement de l'exploitation, l'historique de la ferme m'a permis de comprendre les stratégies mises en place, la manière de travailler, apprendre un tas de trucs et astuces. Je me suis très bien adapté. Cela serait à refaire, nous serions même partis sur une durée de stage d'un an pour réaliser un cycle complet et voir ensemble encore plus de choses. Sur le plan financier, oui, nous sommes payés par pôle Emploi durant Start'Agri, mais si l'on est jeune, nous n'avons pas assez cotisé pour pouvoir subvenir à nos besoins. Aujourd'hui, je suis seul sur la ferme et tout se passe bien, je travaille beaucoup en entraide avec d'autres agriculteurs. Cela me facilite le travail, c'est une belle aventure ».***

// PRODUITS LOCAUX

21 Marché d'été au Conseil départemental de Côte-d'Or

Poursuivant la montée en puissance de la marque 100 % Côte-d'Or, le Conseil départemental organisait récemment un marché de producteurs dans ses jardins, à Dijon.

Un marché pour chaque saison : c'est l'orientation prise par le Conseil départemental de Côte-d'Or qui organisait, le 1er juillet, dans les jardins de la collectivité, à Dijon, le marché d'été des producteurs locaux. Après celui du printemps, le département poursuit ainsi sa stratégie de promotion des productions locales, notamment agricoles, mais aussi artisanales, portée par la marque 100 % Côte-d'Or. Au passage, le dernier comité d'agrément pour cette marque, qui s'est tenu le 8 juillet, a permis de franchir la barre symbolique des 300 producteurs fédérés sous ce drapeau unique. Parmi les nouveaux agréés, on peut citer la Fromagerie Delin à Gilly-lès-Cîteaux, avec son fromage « Le Nuiton », les pépinières et roseraies Dima à Beire-le-Châtel, qui proposent plus de 450 variétés de rosiers, arbres fruitiers et plantes vivaces, les tonnelleries Cavin à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière et Billon à Beaune, qui fabriquent des fûts en bois issus de forêts côte-d'oriennes, ou encore le potager des Bergeries, à Mont-Saint-Jean, (fruits et légumes).

En inaugurant ce marché d'été, François Sauvadet, président du Conseil départemental a souligné que la collectivité était *« partisane d'une identité heureuse, qui rayonne »* à travers les produits qu'elle propose. Il a aussi rappelé que plus de 40 % des collèges de Côte-d'Or proposent une alimentation assurée par des productions locales. Pour Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, présent à l'inauguration *« promouvoir une marque locale prend un relief particulier, dans un moment où certains rayons alimentaires sont vides, en raison de pénuries »*.

Berty Robert



Parmi les producteurs locaux présents à ce marché du Conseil départemental de Côte-d'Or, Philippe Plançon (La Ferme du Pontot, à Gevrey-Chambertin) a souligné que la marque 100 % Côte-d'Or a véritablement « boosté » la diffusion de ses œufs, notamment auprès de la restauration.

// OUVERTURE

58

Grenier paysan : un magasin spécialisé

L'ancien grenier à sel de Moulins-Engilbert est de nouveau rempli d'activités puisqu'un magasin de producteurs nivernais s'y est installé depuis le 6 juillet.



Outre les légumes ou encore la viande, les clients pourront trouver des bières, des vins, des pâtes, des condiments, des confitures...

Les portes du nouveau magasin de producteurs locaux de Moulins-Engilbert se sont ouvertes le 6 juillet pour accueillir les clients. Située dans l'ancien grenier à sel de la ville, cette échoppe est nommée : *« Grenier paysan »*.

Planter une idée

« Au départ, c'est le propriétaire du lieu qui nous a proposé d'ouvrir un magasin de producteurs » souligne Valérie Laporte, une des productrices fondatrices fournissant d'ailleurs la boutique en viande de boeuf (SAS Laporte), avant d'ajouter : *« Une fois qu'il nous a informés de cette volonté, le regroupement de producteurs fut assez simple puisque nous avions déjà tous cette idée en tête, mais aucun de nous n'avait franchi le pas ; une occasion en or de se lancer ! »*.

Les produits

Au total, huit producteurs fondent le projet, tout en fournissant les denrées, et en se relayant au comptoir les jours d'ouverture.

Ainsi, côté étal, les clients trouvent des légumes fournis par Olivier et Prescilia (la ferme de l'Huis Périgou), le fromage par Amandine Goujon (Les Bêelles morvandelles - Villapourçon), la volaille par le Gaec Chamard (Vandenesse), le porc par Emilie Marie (De l'étable à la table - Montigny-sur-Canne), les agneaux par Marie-Jeanne Brossard (Moulins-Engilbert), le bœuf par la SAS Laporte (Abon), les pains et viennoiseries par Chrystelle Lemaître (Patati Patata à Dun-sur-Grandry) et enfin le miel par Hugo Trigo (le rucher de Saint-Maurice à Montreuillon). Mais, il est a noter que d'autres produits sont distribués dans le magasin, comme des condiments (La Machine à Délices) ou encore des coulis (Potager de Séguret).

Bienvenue

Lors du premier jour de l'ouverture, les clients se sont pressés autour des denrées pour faire leur choix.

Parmi eux, Marie, habitante de Moulins-Engilbert : *« C'est une bonne initiative qui permet de faire ses courses à base de produits du coin. Cela fait marcher l'économie locale et ce n'est pas plus mal. De plus, la qualité des produits est meilleure qu'en GMS… et plus il y a de bonnes choses, mieux c'est pour tout le monde ! »*.

Malgré tout, travaillant la semaine, elle regrette un peu que le magasin ne soit pas ouvert plus tard les jours de semaine : *« sauf le vendredi car il ferme à 19h »* précise-t-elle.

Pour l'avenir

« Pour le moment nous testons les horaires d'ouverture et l'organisation pour chacun » détaille Valérie Laporte avant de poursuivre : *« pour la suite, nous adapterons tout cela en fonction de la demande. Dans tous les cas, nous voulions simplifier l'accès à ces produits, que ce soit pour les locaux ou les touristes, afin qu'ils puissent trouver le tout dans un seul endroit »*.

Elle conclut : *« si d'autres producteurs souhaitent se joindre à notre démarche, ils peuvent nous contacter sans problème (grenierpaysan58@gmail.com) si leur catégorie de produits n'est pas déjà présente dans notre offre »*.

Grenier de paysan, 7 place Lafayette à Moulins-Engilbert est ouvert le mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 9 h 30 à 12 h 30 et le vendredi après-midi de 15 h 30 à 19 h.

Chloé Monget



PAC

58

Lettre ouverte du Gabni

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Nièvre (Gabni) signe une lettre ouverte concernant la prochaine PAC axée plus particulièrement sur les avantages de la Bio reconnus dans les arbitrages ministériels présentés en Comité supérieur d'orientation : *« Suite à l'alerte que nous avions sonné auprès de vous la semaine dernière, nous nous permettons de vous informer que nous sommes davantage satisfaits des derniers arbitrages rendus par le ministère, même si ceux-ci ne reprennent pas intégralement notre demande et ne compensent que partiellement la diminution des aides environnementales aux producteurs bio. Nous sommes rassurés de voir que l'agriculture biologique est davantage reconnue dans cette nouvelle version du projet stratégique national. Avec la création d'un 3ème niveau dédié à l'agriculture biologique dans l'éco-régime et une différence de 30€/ha/an avec le niveau 2, le CSO reconnaît que les avantages environnementaux et sociaux des certifications bio et HVE ne sont pas comparables. Avec l'augmentation du crédit d'impôt à partir de 2023, les paysans bio voient arriver une PAC qui va compenser un peu ce qui a été perdu en 2017 (voir détails : https://www.fnab.org/communiques-presse/une-fin-de-semaine-sous-haute-tension-pour-la-bio/). Nous nous satisfaisons des résultats de ces récentes négociations, ce gouvernement ayant davantage fait preuve de clairvoyance et d'écoute que le précédent. Nous serons attentifs à travailler avec les services du ministère pour s'assurer qu'aucune ferme bio ne soit laissée au bord du chemin. Les voix de l'INRAE, de l'ITAB, de la Cours des Comptes, de la Commission Européenne, et surtout des productrices et producteurs bio de la FNAB auront fini par être entendues! »*

// VITICULTURE

Une journée consacrée au dépérissement du vignoble

Dans le cadre du plan national dépérissement du vignoble, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé le PNDV Tour le jeudi 30 juin, à Beine, où 80 professionnels de la viticulture étaient présents.

Comme tous les autres départements viticoles, une journée consacrée au PNDV (plan national dépérissement du vignoble) a eu lieu dans l'Yonne. Celle-ci, organisée par la Chambre d'agriculture, s'est tenue le jeudi 30 juin, à Beine. Une journée technique réservée aux professionnels de la viticulture qui s'est articulée autour de thématiques actuelles pour mieux comprendre les causes des dépérissements du vignoble et agir en conséquence.

« *Le plan national dépérissement du vignoble a été mis en place il y a quelques années avec des travaux de recherche qui ont été réalisés avec pour objectif de fournir ces résultats aux vignerons afin qu'ils puissent mettre des choses en place sur leurs parcelles* », explique Guillaume Morvan, conseiller en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Cette journée avait donc pour but de montrer aux viticulteurs toute la recherche qui a été faite par les différents instituts sur le terrain, en ce qui concerne le protoplasme ou encore le génie génétique* », ajoute Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et viticulteur à Quenne.

Anticiper les problèmes

Pour cela, plusieurs thématiques ont été abordées tout au long de la journée, à travers des conférences de chercheurs qui ont présenté les résultats de leurs programmes de recherche (flavescence dorée, enroulement de la vigne, court-noué, et le virus du pinot gris), ainsi que lors d'ateliers techniques et co-participatifs pour échanger autour des pratiques permettant de limiter les dépérissements (reconnaissance des maladies, outils d'imagerie non destructifs, la filière du matériel végétal).

« *Ces thèmes ont été choisis en fonction des échanges eut avec les vignerons, dans le but de pouvoir répondre aux questions qu'ils ont* », reprend Guillaume Morvan. « *La base de cette journée est de favoriser les discussions. D'ailleurs, l'un des quatre ateliers de l'après-midi était réservé à cela, avec les chercheurs intervenus le matin* ».

L'objectif était aussi de parler des problèmes avant qu'ils n'arrivent dans le vignoble icaunais. C'est le cas avec la flavescence dorée. « *Pour le moment, il n'y en a pas dans l'Yonne mais une surveillance est de mise. Car en anticipant ces problématiques, cela est plus simple de les contrer dès leur apparition. Il ne faut pas attendre qu'elles arrivent pour agir* », assure Jean-Baptiste Thibaut.

Sur l'ensemble de la journée, pas moins de 80 professionnels étaient présents. « *Dont une soixantaine de viticulteurs* », précise le vice-président de la Chambre. « *C'est 10 % du vignoble qui est venu sur cette problématique du dépérissement. Cela montre qu'ils sont concernés et c'est ça qui permettra de résoudre les problèmes actuels et ceux de demain dans les vignes* ».

Alors, quelle est la suite ? « *Le travail des prochaines années sera de voir si les vignerons se sont bien saisis des résultats, comment ils les ont déployés, est-ce que cela a amené à de nouvelles interrogations… On va retravailler avec eux et on les réinterrogera pour voir s'ils ont mis en place quelque chose ou non. Si c'est le cas, cela pourra servir pour faire des observations et le redéployer par la suite* », répond Guillaume Morvan.

Au niveau de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les conseillers travaillent déjà sur certaines thématiques comme celles sur les maladies du bois ou encore sur le court-noué. De quoi continuer d'avancer sur cette problématique de dépérissement du vignoble.

Christopher Levé



Des conférences et des ateliers techniques ont eu lieu toute la journée, en présence de chercheurs.



80 professionnels de la viticultures étaient présents à Beine, le 30 juin, pour une journée consacrée au dépérissement du vignoble.

// FDSEA 58

Alice Rosier remplace Charlotte Leclerc au service juridique



Partie vers d'autres horizons professionnels le 25 mars dernier, Charlotte Leclerc (juriste en droit social à la FDSEA 58), a été remplacée par Alice Rosier. Détentrice d'un Master en droit social, Alice Rosier a suivi une partie de ses études à Nevers, dont elle est originaire, pour ensuite partir à Besançon suivre sa spécialisation. Après avoir effectuée trois semaines de tuilage avec Charlotte, elle est désormais seule en poste : « *Ce dernier correspond exactement à ce que je recherchais. C'est-à-dire un univers où les questions sont nombreuses. Trouver les réponses à ces interrogations est, pour moi, un pan que j'apprécie grandement dans mon métier. Le droit social est par cela très intéressant de même que le monde agricole, qui m'était plutôt étranger jusque-là* ». Soucieuse de rendre service, Alice Rosier se tient à la disposition des exploitants pour les aider : emploi.fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 94.



// FILIÈRE BOIS

21

Les futurs multiples du bois

Lors de son congrès annuel à Dijon, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, l'interprofession régionale, a tenté d'imaginer l'avenir de la filière. Exemple, avec cette table-ronde sur le thème « Quel bois dans le futur ? »



La table-ronde sur « Quel bois dans le futur ? » a tracé les grandes lignes d'évolutions qui sont déjà à l'œuvre pour la sylviculture et l'aval de la filière.

Changement climatique, captation des ressources en bois par le marché chinois, attentes sociétales et difficultés de recrutement de main-d'œuvre : les questions ne manquent pas pour la filière bois en France. Elles étaient très présentes lors du congrès de Fibois BFC, la filière bois de Bourgogne-Franche-Comté, qui se tenait à Dijon fin juin. Ce n'est pas pour rien si ce congrès avait pour fil rouge « Monde complexe, futur incertain : la filière s'adapte ! ». Illustration avec une table-ronde portant sur le thème « Quel bois dans le futur ? » On y abordait un aspect tout à fait intéressant : l'utilisation, en matériau de construction, de bois scolyté, c'est-à-dire atteint par cette maladie qui touche beaucoup nos forêts régionales et qui est provoqué par un insecte : le scolyte. Une véritable surprise alors que les bois scolytés apparaissent comme dévalorisés, voire impropres à toute utilisation. Un a priori démenti par le projet, mené à terme d'une construction d'un bâtiment de déchetterie, dans le Doubs. *« Nous avions la volonté de changer la perception du bois scolyté,* précisait Gaëlle Journaux, du pôle Mobilisation territoriale pour la réduction des déchets au sein de Préval Haut-Doubs, un syndicat mixte de valorisation des déchets. *En utilisant du bois scolyté pour cette construction, certes moins beau, mais qui conserve intactes les propriétés mécaniques du bois, nous voulions faire d'un problème, une innovation. Il a fallu vaincre des résistances culturelles et économiques ».* Le bâtiment, constitué de 25 % de bois scolyté, a été livré en mars 2021.

Moderniser les outils de production

De son côté, David Chavaux, directeur général de la scierie Margaritelli, à Fontaine, en Saône-et-Loire, près de Chalon-sur-Saône, est revenu sur l'important investissement qui a concerné ses lignes de production. Le but était d'accroître les gains de rendement-matière, un aspect essentiel pour une entreprise qui scie 40 000 m³ de bois par an et qui s'est diversifiée sur la fabrication de parquet, en plus de la production de traverses de chemin de fer. *« Avant notre investissement,* explique le directeur général, *nous produisions 550 000 m² de lamelles de parquet par an. Aujourd'hui, nous atteignons 700 000 m². Cet investissement a permis une montée en compétences de plusieurs de nos salariés, avec des machines à commandes numériques. C'est une évolution qui renforce l'attractivité de notre filière, dans une période où nous avons du mal à recruter ».* L'entreprise s'est aussi récemment équipée d'une cellule réfrigérée à 6° pour conserver ses stocks de bois. Rendre concrète l'évolution de l'exploitation du bois, c'est aussi ce qui anime l'entreprise vendéenne Piveteau. Son dirigeant, Jean Piveteau, a intégré depuis une trentaine d'années la nécessité d'intégrer les première et deuxième transformations du bois sur ses trois sites (Vendée, Corrèze et Pologne) afin de faire de la valeur ajoutée, plutôt que d'accumuler les m³ de bois à scier. *« Nous faisons,* expliquait-il, *du séchage, du lamellé-collé, de la charpente. Nous avons investi dans les technologies du rayon X et de la vision électronique. Les arbres qui arrivent chez nous sont cartographiés, ce qui permet de les aiguiller plus précisément en fonction de l'usage auquel on les destine et des propriétés mécaniques des différents bois. On gagne ainsi en efficacité dans nos plans de sciage ».* Ce tri de qualités a aussi un autre avantage : il permet d'accumuler des données numériques qui, en retour, pourront faire progresser la sylviculture.

De nombreux secteurs d'avenir

En conclusion de cette table-ronde, Jacques Ducerf, le président de la Fédération nationale du bois se disait confiant sur le développement du marché de ce matériau : *« La Réglementation environnementale 2020 (RE 2020) va permettre de développer les utilisations du bois. Il y a là un sujet à investir pour notre filière, et pas seulement sur la construction. Les secteurs de l'emballage, de la palette, du meuble, de l'agencement, la production d'énergie à partir de biomasse forestière, ou même d'engrais pour l'agriculture, avec le biochar, sont des perspectives intéressantes ».* Le président rappelait d'ailleurs qu'il existe un projet de fabrication de Cross laminated timber (CLT, ou bois lamellé-collé) en Bourgogne, à partir du chêne. Fibois y réfléchit et une association a été créée dans cet objectif. On le voit, le futur du bois n'est pas une perspective bouchée !

Berty Robert

Euroforest, le retour ! Ce grand salon professionnel autour de la filière bois, organisé à Saint-Bonnet-de-Joux, en Saône-et-Loire avait connu sa dernière édition en 2018. Il sera de retour du 22 au 24 juin 2023 et son comité organisateur s'est réuni le 30 juin à Dijon afin de lancer la réflexion sur son contenu. Selon son directeur, Richard Lachèze, la nouvelle édition du salon sera physiquement plus « ramassée », s'étalant sur un parcours de 2,5 km au lieu de 4 km auparavant. La dernière édition avait rassemblé plus de 350 exposants originaires de 23 pays et avait accueilli 42 000 visiteurs. Euroforest ambitionne vraiment de devenir le salon de référence du secteur, en Europe. L'organisation va gagner en professionnalisation et cible aussi un plus grand nombre de visiteurs internationaux. Parmi les axes importants de cette édition 2023 figureront la promotion des métiers et formations, ainsi que la prévention et la sécurité.

// FRSEA

89 L'actualité syndicale de la section grandes cultures

Vendredi 17 juin, les membres de la section grandes cultures de la FRSEA BFC se sont rendus sur une exploitation agricole à Annoux, dans l'Yonne. Cette réunion délocalisée a permis d'évoquer les sujets d'actualités syndicales comme la conditionnalité PAC, la MAEC zones intermédiaires, les ZNT et la réforme de l'assurance récolte. Ce dernier point a d'ailleurs pu être évoqué au milieu de parcelles ayant subi des dégâts de grêle chez l'exploitant hôte.



Les membres de la section grandes cultures de la FRSEA BFC se sont rendus sur une exploitation agricole à Annoux, dans l'Yonne, le 17 juin.

Des représentants des FDSEA, des JA et des organismes stockeurs de Bourgogne-Franche-Comté, se sont donné rendez-vous à Annoux dans l'Yonne, le vendredi 17 juin, afin de faire le point sur les actualités syndicales régionales et constater les dégâts de grêle et de sécheresse. Jacques De Loisy, président la section grandes cultures de la FRSEA, a présenté les dernières discussions sur le PSN de la France.

Afin de répondre aux exigences européennes, la FNSEA propose un « top-up » pour l'agriculture biologique à hauteur de 10 €/ha supplémentaires pour, en contrepartie, maintenir la HVE à son niveau actuel et la défendre dans les éco-régimes. Elle exige en outre de reporter 5 millions d'euros de l'enveloppe conversion qui ne seront pas consommés vers l'assurance récolte.

Le président rappelle également que la FNSEA et les associations spécialisées se battent toujours pour réduire les 4 % de surfaces non productives prévues dans la BCAE 8 de la conditionnalité et que des négociations sont toujours en cours sur la BCAE 7 concernant la rotation des cultures.

Enfin, la MAEC zones intermédiaires, travaillée de longue date par la section grandes cultures en FRSEA, les JA et les Chambres d'agriculture, est aujourd'hui remise en cause. Pour la section grandes culture régionale, il est impératif que la région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie des 8,99 M€ initialement prévus pour répondre aux difficultés de la zone intermédiaire. Cette position sera défendue au niveau national.

Constater les dégâts de grêle dans l'Yonne

La section grandes cultures de la FRSEA a désiré se retrouver à Annoux, dans l'Yonne, afin de constater les dégâts causés par la sécheresse puis la grêle. En effet, après la sécheresse de mai, c'est dans un couloir entre l'Isle-sur-Serein et Tanlay que s'est abattue la grêle le 5 juin. Les membres de la section grandes cultures ont pu constater les dégâts dans une parcelle d'orge (détruite à 90 %).

Cette visite a été l'occasion de revenir sur la réforme de l'assurance récolte prévue pour être appliquée au 1er janvier 2023.

Avec une partie de l'aléa prise en charge par l'État, la section grandes cultures régionale invite tous les départements à mobiliser les nouveaux députés pour que le fonds de solidarité pour l'assurance récolte soit voté au montant maximal annoncé, c'est-à-dire à 600 M€.

FDSEA de l'Yonne

// BÉTAIL ET VIANDE

21 Ce que nous préparent les consommateurs...

L'interprofession régionale bétail et viande (Interbev BFC) accueillait une analyste des habitudes alimentaires françaises, lors de son assemblée générale à Beaune, en Côte-d'Or. L'occasion de dessiner à grands traits le futur de la consommation de viande dans notre pays.

À quelles évolutions doit-on s'attendre, dans les années qui viennent, en matière de tendances alimentaires et d'attentes des consommateurs ? C'était toute la question abordée par Sophie de Reynal. La directrice marketing de l'agence Nutrimarketing intervenait fin juin dans le cadre de l'assemblée générale d'Interbev Bourgogne-Franche-Comté, l'interprofession régionale bétail et viande, organisée à Beaune, en Côte-d'Or. Cette question n'est pas anodine, alors que la consommation de viande est de plus en plus interrogée dans notre pays, et qu'apparaissent sur le marché, des alternatives végétales à cette consommation. Il en résulte un flou qui vient récemment d'être dissipé grâce au décret signé le 30 juin, qui interdit désormais de qualifier par des termes évoquant la viande (steak, lardons…) des produits alimentaires végétaux.

« Faire des propositions ciblées »

Pour l'analyste de Nutrimarketing, deux grands changements sont aujourd'hui à prendre en compte : l'évolution des modes d'approvisionnement, avec la montée en puissance de l'e-commerce (qui représente 10 % du commerce alimentaire en France) et de la livraison à domicile, et puis les modes de consommation. *« Nous avons aujourd'hui,* remarquait-elle, *des consommateurs « zappeurs » face auxquels il ne faut pas hésiter à faire des propositions ciblées. Avant la crise sanitaire du Covid, on voyait émerger cinq tendances de consommation alimentaire : la santé, la praticité, le plaisir, la sincérité et la naturalité. Il faut désormais en ajouter une sixième : celle du prix ».* L'analyste considère également qu'il va falloir prendre en compte le fait que les personnes engagées sur des considérations écologiques pourraient représenter 50 % des clients en 2050. Une perspective qu'elle nuance toutefois : *« Les jeunes générations affirment vouloir faire beaucoup en ce sens, mais la réalité est un peu différente : en France, en 2020, le top des ventes alimentaires, c'était le pot de 1 kg de Nutella… ».* Cela se traduit notamment par un marché du bio qui marque un palier en France. Elle note également le souci, pour beaucoup de consommateurs, d'avoir recours au commerce alimentaire équitable, assurant une juste rémunération aux producteurs. Parmi les produits de ce type diffusés en France, seul un tiers provient de producteurs français.

Se faire livrer, moins cher que cuisiner...

Sophie de Reynal a aussi relativisé l'émergence de la consommation vegan : *« on a l'impression qu'un plafond a été atteint. Les substituts de viande plafonnent à 1,5 % du marché de la viande et 46 % des consommateurs qui y ont goûté trouvent cela moins bon ».* Le futur de l'alimentation impose de réfléchir aux conditions nécessaires pour cuisinier : temps, équipements, compétences, envie… et surtout moyens financiers : *« si vous habitez Hong Kong ou Singapour, cela vous coûte moins cher de vous faire livrer des plats toute votre vie, que de louer 5 m² pour avoir une cuisine ! En France, nous n'en sommes pas encore là mais on s'en rapproche : à Paris, le rapport entre se faire livrer ou louer l'espace nécessaire à une cuisine est à égalité ».* Reste qu'en France, en 2020, la consommation globale de viande a accusé une baisse de 1,5 % alors que 85 % des Français n'envisagent pas de changer de régime alimentaire. Le monde de la viande doit sans doute encore réaliser sa *« révolution »* afin de s'adapter à ces nouvelles tendances de consommation et Sophie de Reynal invitait, en conclusion, à s'inspirer du monde du fromage. Il est parvenu à proposer de nouvelles formes de consommation, au-delà du traditionnel plateau de fin de repas, en s'invitant, par exemple, à l'apéritif. Pour l'avenir, il va falloir faire avec les étiquetages Nutriscore, les allégations nutritionnelles, le bien-être animal et l'apparition de nouvelles sources de protéines, telles que la consommation d'insectes ou la viande in vitro. *« En 2040,* concluait l'analyste de Nutrimarketing, *la viande cellulaire pourrait représenter 40 % du marché, à égalité avec la viande classique ».*

Berty Robert



L'analyste Sophie de Reynal a tenté de dessiner l'évolution de la consommation de viande en France, pour les 30 ans qui viennent.

L'assemblée générale d'Interbev BFC aura été l'occasion de passer en revue les actions d'accompagnement menées tout au long de l'année. 2600 euros ont été attribués à plusieurs concours d'animaux, (Charolles, Autun, Pouilly-en-Auxois, Saint-Christophe-en-Brionnais) à la condition qu'ils proposent un prix Label rouge. Interbev BFC a accompagné des Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour la structuration de leur approvisionnement en viandes locales. L'interprofession a été interrogée par le Conseil régional sur la question de l'engraissement en région BFC. Enfin, Yves Largy, président d'Interbev BFC, est revenu sur la hausse actuelle des prix des animaux, une bonne nouvelle, à mettre, toutefois, en regard de la hausse des charges pour les éleveurs, dans un contexte de décapitalisation accrue du cheptel régional.

// ECONOMIE

Comptes de l'agriculture : hausse généralisée des prix

Après une année 2020 en demi-teinte qui avait vu la production perdre 1,9 % en valeur, la Ferme France s'est reprise en 2021 avec une hausse de 7,7 %, a indiqué l'Insee lors de la publication des comptes provisoires de l'agriculture.



Mariya B

Les comptes 2021 de l'agriculture française, tels que révélés par l'Insee marquent une belle amélioration globale mais qui doit être relativisée par les hausses de coût de production et les effets de la guerre en Ukraine.

« Cette forte augmentation est dominée par l'évolution des prix dans le contexte général de hausse du prix des matières premières. », souligne l'Insee. Encore faut-il se pencher sur les différentes productions qui ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Ainsi, les productions végétales gagnent-elles 12 %. Cette hausse est nettement plus marquée pour les grandes cultures (céréales oléagineuses et protéagineuses) dont les prix bondissent de plus de 50 % en valeur et en moyenne *« sous l'effet conjugué de la hausse des récoltes et l'envolée des prix consécutive au dynamisme de la demande mondiale »*, précise le document de l'Insee. Par ailleurs, celui-ci indique que le rendement des cultures s'est amélioré avec des récoltes en hausse pour le blé tendre (+ 21,4 %), l'orge (+ 10 %) et le maïs (+ 11,3 %). Les betteraves sucrières aussi ont repris des couleurs, repartant à la hausse (+31,7 %) après une année 2020 catastrophique (-22,9 %). L'institut de la statistique économique y voit le bénéfice de *« conditions météorologiques favorables »*. Sans doute la levée de l'interdiction des néonicotinoïdes a-t-elle aussi joué son rôle. En revanche, ce sont les conditions climatiques, en particulier le gel du mois d'avril et *« une météo estivale humide favorisant l'émergence de maladies »*, qui ont fait reculer la production viticole en 2021 de près de 18 % (-17,6 % exactement). Les fruits, exposés aux mêmes aléas, n'ont pas été épargnés non plus, avec une production en baisse de -17 %. De leur côté les productions animales sont en léger repli (-2,1 %), avec une diminution plus marquée pour les gros bovins (-3,2 %) et les porcins (-2,5 %) que pour les ovins-caprins (-2,0 %), les volailles (-1,7 %) et les veaux (-1,3 %). Dans cette catégorie de l'Insee, seuls les œufs accusent un solde positif (+3,5 %).

Explosion des oléagineux

Les volumes de production et le jeu de l'offre et de la demande impactent mécaniquement les niveaux de prix. Celui des productions végétales gagne 12,1 %. *« Les prix des céréales (+ 28,8 %) sont soutenus par une demande dynamique et une production mondiale contrainte. Le prix du blé tendre est tiré à la hausse par des mauvaises récoltes en Russie et aux États-Unis, des stocks mondiaux en baisse pour la deuxième année consécutive »*, analysent les experts de l'Insee. Le prix des oléagineux a explosé : + 44,2 % notamment en raison de la mauvaise récolte de canola au Canada, premier pays producteur au monde. Le prix des betteraves industrielles connaît lui aussi une flambée (+ 14,3 %), tirée par la hausse des prix des produits dérivés comme le sucre. Côté productions animales, la baisse de production a joué en faveur d'une augmentation modérée des prix : +3,9 % au global, avec, là encore des disparités par production : +4,3 % pour le lait, +5,9 % pour les gros bovins, +6,5 % pour les volailles +6,9 % pour les veaux, +8,7 % pour les ovins-caprins.

Un compte n'est pas un revenu disponible...

En revanche, le prix du porc cède 4,4 % *« sous l'effet de l'affaiblissement de la demande asiatique et du niveau élevé des stocks européens »*, précise l'Insee. Au total, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif augmente de 11,5 % en 2021 en termes réels, après une baisse de 1,1 % en 2020. L'étude de l'Insee pointe aussi une hausse des coûts intermédiaires : +3,3 % sur l'ensemble de la Ferme France. *« Cette augmentation du prix des achats s'explique essentiellement par la remontée des prix de l'énergie (+ 20,7 %), alourdissant significativement la facture énergétique (+ 20,6 %) des exploitations agricoles, les volumes étant stables »*, soulignent les experts. De même, les dépenses d'achat d'aliments pour animaux auprès des industries agroalimentaires augmentent de + 10,9 %. Autant d'éléments intangibles qui mettent à mal les allégations de patrons de la grande distribution qui nient la réalité des hausses qu'ils jugent purement spéculatives ! D'ailleurs, comme l'indique fort justement l'Insee, les comptes de l'agriculture ne mesurent pas et donc ne reflètent en aucun cas le revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.

Christophe Soulard

Analysant les chiffres de l'Insee, Chambres d'Agriculture France remarque que *« la croissance des résultats économiques a été au rendez-vous sur tout le territoire sauf en Provence-Alpes-Côte d'Azur (compte tenu des difficultés de l'arboriculture et la viticulture) »*. Les Chambres soulignent également la position plutôt favorable de la France au regard des autres pays européens : *« tous les États membres n'ont pas connu une conjoncture agricole aussi favorable qu'en France »*, notent-elles. Ce qui a permis de renforcer le leadership de notre pays. Mais le service économique des Chambres, satisfait de ces bons comptes, ne crie pas pourtant victoire. *« [...] Il faut bien admettre que si le calendrier de la statistique agricole (CCAN de juillet) nous renvoie à une année 2021 plutôt favorable pour l'agriculture, il est difficile de ne pas penser à l'actualité où la guerre en Ukraine fait craindre des difficultés pour l'ensemble de l'agroalimentaire national »*. Autrement dit, les bénéfices d'hier pourraient bien être amoindris cette année.
A la suite de la publication des chiffres des comptes de l'agriculture en France, la FNSEA et les JA ont réagi : *« Les prix agricoles s'améliorent mais ne compensent pas l'explosion des charges »*, affirment les deux syndicats agricoles dans un communiqué commun. Ils soulignent en outre qu'*« en matière de souveraineté alimentaire, l'évolution à la baisse en volumes des productions animales, et l'impact des aléas climatiques sur les secteurs du vin, des fruits et des légumes sont préoccupants »*. De même, remarquent-ils que *« le ciseau des prix (...) se renforce de manière exponentielle en 2022 et fragilise le tissu économique agricole »*. La FNSEA et JA demandent au gouvernement de *« veiller à la stricte application de la loi Egalim 2, notamment dans le cadre des renégociations de tarifs en cours »*, et ce pour permettre aux agriculteurs *« de tirer un revenu décent de leur activité, afin de gagner en compétitivité et de relever le défi de la souveraineté alimentaire tout en assurant la protection de l'environnement »*.

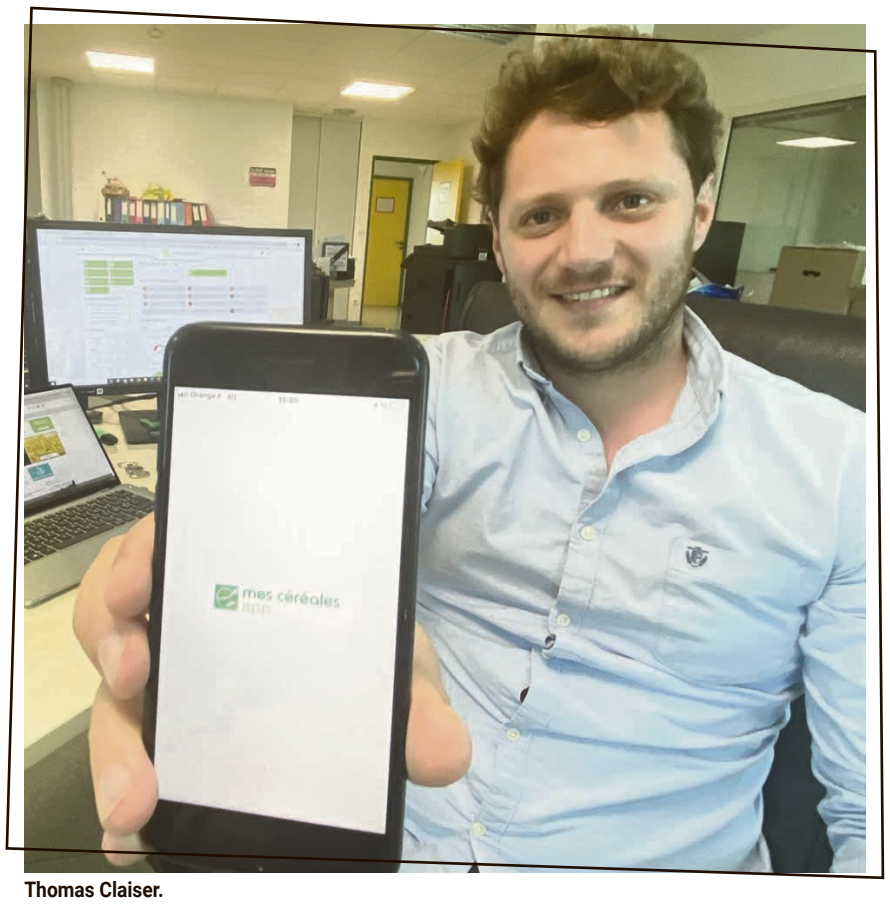


// MARCHÉS DES CÉRÉALES

21

Une application pour accompagner les adhérents

Thomas Claiser est animateur des marchés pour la coopérative Dijon Céréales. Ce jeune homme de 30 ans conseille, guide et oriente dans le domaine de la commercialisation avec désormais l'appui d'une nouvelle application smartphone* que 120 adhérents utilisent déjà.



Thomas Claiser.

Les yeux rivés sur les écrans, c'est un peu son quotidien. Au sein de la cellule marchés installée dans les bureaux de Dijon Céréales à Longvic, Thomas Claiser suit à longueur de journée l'évolution des cours mondiaux et bien d'autres paramètres pour essayer d'anticiper le plus possible et valoriser au mieux les ventes des céréales qui feront le revenu des adhérents. L'actualité du conflit en Ukraine bien sûr, le nombre de bateaux disponibles pour l'exportation, les cours du pétrole, la météo, les prévisions des récoltes dans les pays producteurs,... « *beaucoup d'évènements, ici comme à l'autre bout du monde, peuvent influencer les cours* ». L'animateur travaille en étroite collaboration avec Victor Moulins qui pilote la cellule Marchés. Leurs analyses sont transmises chaque jour aux commerciaux de Dijon Céréales, qui s'en servent dans leurs échanges avec les quelque 2 000 agriculteurs livreurs de céréales de la coopérative.

Une appli pour un accès pratique

La gestion des marchés a bien changé depuis quelques années. La volatilité des prix ne cesse d'augmenter, la campagne 2022 en est sans aucun doute le meilleur exemple. Ce nouveau contexte mouvant mobilise les deux animateurs des marchés, toujours plus sur le qui-vive, car « *tout peut aller très vite* ». Pour gagner encore en réactivité, l'équipe vient de mettre à disposition des adhérents une nouvelle application pour smartphone *: « *Mes céréales app* » *a été conçue et développée en partenariat avec la société Estalis. C'est un service supplémentaire réservé à nos adhérents engagés. L'application prolonge l'offre « Mes céréales en ligne » déjà disponible sur notre extranet. Avec un accès plus pratique lié au smartphone, nous donnons de l'autonomie dans la consultation des infos de marchés et des prix d'achat proposés par la coop. C'est un réel outil d'aide à la décision et d'engagement* ». L'application est paramétrée et alimentée en infos chaque jour par l'animateur. Le produit connaît un vif succès depuis son lancement le mois dernier, puisque 120 adhérents de Dijon Céréales l'utilisent déjà régulièrement. « *Mes céréales app* » apporte d'autres avantages comme celui de dématérialiser les bons de livraisons lorsque l'agriculteur part livrer à son silo.

Prix de campagne ou prix du jour ?

Les agriculteurs adhérents de la coopérative introduisent aujourd'hui une part grandissante de prix ferme du jour dans leur commercialisation, le service répond à cette tendance. « *Se positionner en prix spot, avec des cotations actualisées tous les quarts d'heure dans un marché capable de fluctuer de 100 eurosmois à la hausse comme à la baisse, reste quand même délicat. Cela apporte une part de risque et de stress* », reconnaît Thomas Claiser. Les prix de campagne, qui se construisent sur une période de 18 mois, restent donc une valeur sûre pour l'adhérent. « *Nos adhérents pourront d'ailleurs prochainement consulter, sur « Mes céréales app », la construction progressive de ces prix de campagne au fil des mois, ce qui leur donnera une meilleure visibilité* ».

AG

** L'application est disponible sur l'App Store (Apple) et sur Google Play Store (Androïd)*

89

La relève tolérante JNO est là

// ORGES D'HIVER

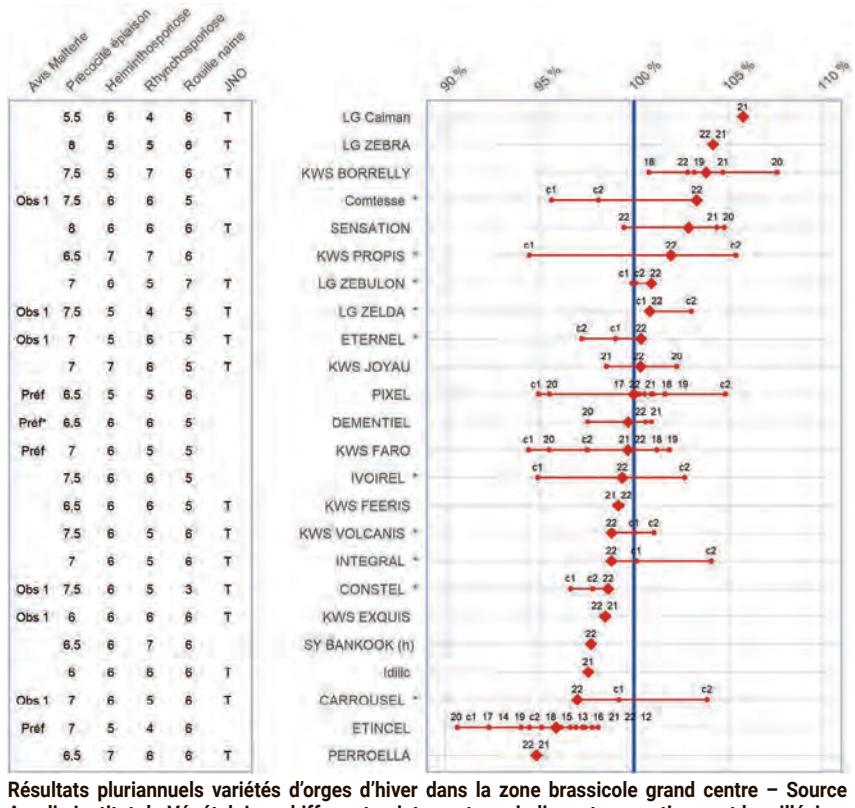
En 2022, la récolte des orges d'hiver est ultra-précoce. En conséquence, des premiers résultats des essais variétés, réalisés par Arvalis – Institut du végétal, sont déjà synthétisés. Un regroupement de 7 essais de la grande zone brassicole Centre est déjà disponible pour les départements 17, 36, 18, 28, 89 et 91. Voici les premiers commentaires sur les variétés les plus en vue sur la base de références pluriannuelles de pré et post-inscription.

Réalisés sur des argilo-calcaires plus ou moins profonds pour trois d'entre eux et sur des limons pour les quatre autres, ces essais se caractérisent par un rendement moyen proche de 70 q/ha. Du côté du débouché brassicole, KWS Faro est la plus cultivée mais la relève arrive avec des variétés, en observation par l'aval de la filière, tolérantes à la jaunisse nanisante (JNO). KWS Faro, Pixel et Dementiel, dans la liste préférée des malteurs – brasseurs depuis plus ou moins longtemps, tiennent toujours leur place en matière de productivité contrairement à Etincel aujourd'hui largement dépassée. Bien que la plus sensible aux maladies, à la rhynchosporiose en particulier, KWS Faro reste régulière en rendement entre années. Attendues tous les ans par les producteurs, les variétés brassicoles tolérantes à la JNO arrivent en force, cette année, sur la liste des variétés en observation par les malteurs et brasseurs pour la récolte 2023. Mais elles doivent impérativement confirmer en essais industriels au cours de l'année 2023. Parmi les cinq en lice, déjà présente l'an dernier, KWS Exquis reste en attente de résultats d'analyses complémentaires. Sa productivité est proche de celle de KWS Faro mais avec un profil agronomique plus attrayant. Un peu plus productive que cette référence, LG Zelda confirme sa bonne productivité de pré-inscription mais avec une sensibilité à la rhynchosporiose à surveiller. Elle semble posséder un bon comportement vis-à-vis de la verse. De son côté Carrousel est un peu décevante en 2022 par rapport à ses résultats avant inscription mais se distingue par un profil de tolérance aux maladies intéressant et, a priori, un calibrage élevé.

Potentiel élevé pour les variétés fourragères

Les variétés fourragères proposent des potentiels de rendement élevés associés à la tolérance à la JNO. Parmi les variétés à 6 rangs, KWS Borrely, depuis plusieurs années, et LG Zebra, depuis deux ans, sont solidement installées en tête du classement des rendements. La plus récente semble présenter un profil maladies plus favorable. Parmi les poursuivantes, Sensation, LG Zebulon, KWS Joyau et KWS Feeris sont plus ou moins dans la moyenne de la série des variétés expérimentées récemment. Toutes ces variétés ont une tolérance aux maladies convenables. L'offre est plus restreinte du côté des variétés à 2 rangs tolérantes à la JNO. À la limite, seule LG Caïman se distingue avec une très bonne productivité, au niveau de celle des meilleurs escourgeons.

Diane Chavassieux et Luc Pelce
Arvalis-Institut du végétal



Résultats pluriannuels variétés d'orges d'hiver dans la zone brassicole grand centre – Source Arvalis Institut du Végétal. Les chiffres et points centraux indiquent respectivement le millésime et la moyenne ajustée pluriannuelle

MACHINISME

// MOISSONNEUSE

21 Un « petit » bijou

La nouvelle John Deere X9 1100 et ses 13,70 m de coupe étaient en démonstration la semaine dernière dans une parcelle de blé à Brazey-en-Plaine.



Clément Fichot livre ses impressions sur cette machine au débit XXL.

En aviation, la comparaison pourrait peut-être se faire avec un A380 et ses potentielles 850 places. La X9 de John Deere en *« impose »* grandement avec son gabarit et sa barre de coupe extra-large, pouvant atteindre les 15,20 m. Cette dimension n'est toutefois pas encore homologuée en France et c'est sa « petite » sœur de 13,70 m qui a fait le déplacement le 5 juillet à Brazey-en-Plaine. Le modèle le plus puissant de la X9 (1100) faisait l'objet d'une démonstration proposée par des représentants John Deere et de la société Giacomel basée à Auxonne.

100 tonnes par heure

Parmi les caractéristiques affichées par le constructeur, figure en premier lieu son important débit, pouvant atteindre voire même dépasser les 100 tonnes par heure avec sa coupe la plus large, le tout avec des pertes annoncées inférieures à 1%. La X9 dispose de nombreuses innovations qui permettent un gain de temps toujours plus important. Un très large double rotor produit une qualité de grain jugée *« supérieure »* et offre une *« meilleure »* polyvalence en termes de cultures. Une spacieuse cabine (3,68 m³) est présentée comme la plus luxueuse et la plus silencieuse jamais créée chez John Deere.

Interrogatif

Clément Fichot, agriculteur à Brazey-en-Plaine et gérant de l'ETA du Mornay avec Étienne François, était présent à cette démonstration.

Le Côte-d'Orien de 36 ans est même monté au volant de la machine et partageait son ressenti, notamment par rapport au débit de chantier : *« c'est vraiment impressionnant. Cette X9 est très performante, mais de là à être rentable pour nos parcelles, ce n'est pas forcément évident. Le constructeur souligne le fait qu'il faut au minimum 1 000 ha pour imaginer amortir l'investissement. Notre entreprise en moissonne 1 800, mais bien d'autres critères doivent être pris en compte : sans parler du frein que représente l'investissement, il faut toute une logistique et un matériel adaptés pour déplacer ces équipements. Je ne pense pas que le parcellaire de la plaine dijonnaise, du moins le nôtre, soit pleinement adapté à ce type de machine. Malgré tout, il ne faut jamais dire jamais ».*

AG

Mais aussi

La X9, fabriquée aux USA, entre dans la catégorie des plus grosses machines disponibles sur le marché. Une présérie de cette machine à chenilles et roues motrices, a tourné en 2020 et les premières ventes ont été effectuées en 2021, dont une vendue par la Sarl Giacomel, en Haute-Saône. La X9 1100 est dotée d'un moteur 6 cylindres John Deere PowerTech de 13,6 l de cylindrée, développant 700 cv, boost enclenché. A l'image des séries S, le système de battage se compose de deux rotors de 3,51 m de long et 60 cm de diamètre divisés en trois parties (alimentation, battage, séparation). La table de nettoyage Dyna-Flo XL profite de 36 % de surface supplémentaire par rapport à la S, pour atteindre 7 m². La X9 1100, dont la trémie affiche la capacité de 16 200 l, gère automatiquement les réglages. La télématique JD Link recueille et analyse les performances de la machine. L'application Machine Sync permet à la moissonneuse de prendre le contrôle sur le tracteur (placement, vitesse d'avancement) lors de la vidange en roulant.



ÉLEVAGE

// DOUBLE ACTIVITÉ

58 Ostéopathe avant tout

Emmanuel Dumas (EARL Landrot à Millay) est éleveur, mais a avant tout une autre « passion » professionnelle : l'ostéopathie animale.

Emmanuel Dumas a commencé à se former en ostéopathie animale en 2009 avant de passer à une activité totale en 2012. Puis, il s'installe sur l'exploitation (EARL Landrot) en 2017, en conservant ses après-midi pour les visites médicales ; un point indispensable pour lui. *« Je me sens d'abord ostéopathe avant d'être éleveur, car c'est ma première passion. J'en suis venu à m'installer pour diverses raisons, mais dans tous les cas, je prends du plaisir à pratiquer mes deux métiers, avec peut-être une petite préférence pour l'ostéopathie »* ajoute-t-il avec un sourire.



Emmanuel Dumas arrive à allier ses deux activités car : « les visites d'ostéopathie ne se font pas pour un problème urgent, ce qui permet de m'organiser à l'avance ».

Une passion filiale

« Je pense que la passion de l'ostéopathie vient de mon père, médecin et ostéopathe pour humains » précise-t-il avec un sourire avant d'ajouter : *« ce qui me plaisait dans cette pratique est le fait de soigner manuellement. Cela n'est pas contraignant puisque nous n'avons pas besoin de matériel, à la différence d'autres médecines alternatives comme l'acupuncture qui requière des aiguilles. De plus, l'ostéopathie – que ce soit pour les humains ou les animaux – apporte des solutions aux impasses de la médecine traditionnelle ».*

L'amour des animaux

« Une fois que l'on a ces éléments en tête, il faut les allier à ma passion des animaux. Mon premier souvenir avec eux remonte à loin puisqu'il s'agit des petits veaux laitiers de mon grand-père. Ce sont des animaux très expressifs qui forcent l'attachement ». Il poursuit : *« les vaches ont chacune un caractère et sont très affectives, un peu comme les chevaux. Elles sont des êtres vivants à part entière et je pense que la plupart des gens ont une vision simpliste de cet animal. Et, je suis convaincu que cette perception négative à une influence sur l'image qu'ils ont des éleveurs ; c'est bien dommage ».*

Diversité

Durant sa carrière d'ostéopathe, Emmanuel Dumas a eu l'occasion de croiser diverses espèces : *« J'ai manipulé des vaches, des chevaux, des chiens, des chats, mais aussi des poules, un lama ou encore un chinchilla ».* Seul sur environ 80 km dans cette branche professionnelle, il insiste : *« j'apprécierai que nous soyons un peu plus, afin de se partager le territoire. D'autant plus que cette pratique est de plus en plus demandée. Mais, attention, car un ostéopathe n'a pas du tout les mêmes fonctions qu'un vétérinaire ! ».*

Véto et ostéo

« Je pense que les vétérinaires et les ostéopathes sont complémentaires. Parfois ces derniers ne trouvent pas de solution à un problème et nous contactent, d'autres fois, c'est l'inverse. Dans tous les cas, nous avons un but commun : aider les animaux pour qu'ils soient bien ». Il conclut : *« que nous soyons, éleveur, vétérinaire ou ostéopathe, nous aimons tous les bêtes, sinon nous ne ferions pas ces métiers passionnants ».*

Chloé Monget

Ostéopathie

« Cette pratique peut régler bien des soucis. Par exemple, on peut traiter des problèmes de boiterie, de digestion, d'infertilité ou d'accouchement. Mais, il faut bien avoir en tête que ce n'est pas une médecine de l'urgence, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir connaissance du problème le plus tôt possible » **détaille Emmanuel Dumas.**

// INSTALLATION

58 Aboutissement d'une nouvelle vie

Le 1er janvier, Nicolas Martin rejoignait le Gaec des Maillards comme associé. À 28 ans, il réalise enfin son rêve.

C'est en début d'année que Nicolas Martin s'est installé comme associé au sein du Gaec familial des Maillards et a rejoint son père Philippe (58 ans) et son oncle Jean-Claude (57) : *« Je prends la place laissée vacante par mon autre oncle, Patrick, parti en retraite au 31 décembre 2021 ».* Tous ensemble s'occupent ainsi de 310 ha (dont 40 ha de cultures et environ 190 ha de prairies naturelles) et de 240 vêlages environ.

Réservé

« J'ai toujours voulu être indépendant dans mon travail, même si aujourd'hui je suis associé, notre organisation nous permet de ne pas empiéter sur la façon de travailler de l'autre ; un point que j'apprécie particulièrement » détaille Nicolas. Même s'il a toujours désiré être exploitant agricole, il ne se l'explique pas vraiment mais confie tout de même : *«j'ai été baigné dans ce milieu depuis tout petit et dès mes premiers souvenirs je vois les vaches traverser la cour... c'est quelque chose qui me plaît et je ne me voyais pas du tout être ailleurs ».*

Les bancs de l'école

De ce constat, il évoque : *« Je pense que l'on peut être tenté de faire autre chose si on a eu l'envie et l'opportunité de tester des métiers différents, ce qui n'a pas été mon cas ».* Avec un Bac pro en poche et les cours de BTS (diplôme non validé), il souligne : *« l'école n'était pas vraiment ma tasse de thé, mais j'encourage ceux qui s'y plaisent à poursuivre, car cela pourra toujours leur servir. Nous avons constamment des connaissances à engranger pour être performant, et il faut s'y coller d'une manière ou d'une autre ».*

Voir ailleurs

Afin d'apprendre son métier, il s'est engagé auprès du service de remplacement durant 5 ans (voir TDB n° 1663). *« C'est une très bonne expérience professionnelle, car cela permet de voir des exploitations différentes dans un laps de temps assez court. Grâce à cela, on appréhende diverses manières de travailler, tout en apprenant. Cela fut très formateur pour moi ».*

Familial

L'arrivée de Nicolas au sein du Gaec est, pour les autres associés, *« la poursuite de la construction d'un projet familial ».* En effet, créé en 1985, il a *« vocation à rester dans la famille pour des raisons d'attachement sentimental »* souligne Philippe Martin, le père de Nicolas. Malgré tout, les associés ne sont pas du tout fermés à quelques changements que pourrait amener l'arrivée de Nicolas. Ce dernier précise : *« J'ai quelques idées en tête, mais il faudra faire le tri entre celles réalisables et les autres »* avant de conclure : *« dans tous les cas, le but est que le Gaec perdure encore longtemps ».*

Chloé Monget



Nicolas Martin souligne : *« J'ai pu constituer mon dossier d'installation en un an, grâce à l'aide précieuse de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Mais, je conseille vivement aux jeunes de s'y prendre plus tôt ! ».*

// POINT DE VUE

Ukraine, engrais et disparition de l'élevage

Vincent Chaplot, agriculteur basé à Époisses, en Côte-d'Or et chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) livre son analyse sur la situation. Pour lui, les États démocratiques occidentaux, en imposant des quotas sur les engrais produits en Russie et Biélorussie, accélèrent la destruction programmée de l'élevage au profit des viandes artificielles industrielles.



Ömer Sukru Goksu

La guerre en Ukraine génère, selon Vincent Chaplot, des réactions qui ne sont pas dénuées d'arrière-pensées.

L'inflation des prix de l'énergie et des engrais n'a pas commencé le 24 février, date de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le monde connaît une inflation sous-jacente accélérée depuis les années 1970 suite à l'abandon de l'étalon or, phénomène qui s'est intensifié courant 2020 du fait de l'accélération de la création de monnaie et d'un certain nombre d'autres décisions politiques. Par exemple, le gouvernement canadien qui a imposé une taxe carbone sur l'énergie a conduit sur les deux dernières années au quasi-triplement des coûts de chauffage des bâtiments d'élevage et donc à un accroissement vertigineux des coûts de production de la viande. Les USA ont fermé en 2021 un pipeline qui transportait 540 000 barils de pétrole brut et de gaz naturel par jour, conduisant au doublement du prix de l'énergie. Le gouvernement Biden a également imposé un moratoire sur les permis d'exploration de gaz en 2021 et a ordonné début 2022 une réduction du transport, dans le pays, des fertilisants sous peine de perte de licence d'exploitation pour les entreprises concernées. Dans le même temps Bill Gates rachètent des terres (plus de 100 000 ha en 2020) qu'il met en jachère, les USA paient les agriculteurs pour qu'ils ne cultivent pas toutes leurs terres et le Royaume-Uni encourage les agriculteurs à prendre leur retraite en leur offrant une somme forfaitaire de 100 000 £. Tous ces acteurs politiques affirment pourtant vouloir contraindre l'inflation et prédisent publiquement des pénuries alimentaires imminentes.

Des engrais liés à l'élevage

À toutes ces mesures il faut ajouter les nombreux incendies de dépôts de grain, d'usines d'aliment, les éventrations de train de grain comme récemment en France par des « écologistes », et les récents quotas imposés par nos gouvernements aux exportateurs Russes et Biélorusses d'engrais et de grains vers le reste du monde et qui ne font qu'accentuer la raréfaction des engrais et des grains et donc l'augmentation de leur prix. Comment la raréfaction des engrais accélère la transition entre l'élevage traditionnel et la production de masse de viandes artificielles ? En premier lieu, les quotas des pays occidentaux ne portent pas sur tous les engrais mais majoritairement sur le phosphore, le nutriment essentiel à la production du maïs et du soja, les deux piliers de l'alimentation animale. En limitant la production d'aliment il y aura mécaniquement une baisse de la production de viande et un renchérissement de ses coûts, ce qui fera un appel d'air pour les produits de substitution de l'industrie que constituent les steaks végétaux et les produits carnés artificiels issus de la culture de cellules souches. La production de blé ne pourra pas compenser le déficit d'aliment d'élevage car les stocks actuels à l'Est sont gelés et la production mondiale à venir va probablement baisser en raison de la raréfaction des engrais mais aussi et surtout parce qu'en contexte de pénurie alimentaire la consommation humaine de blé est prioritaire par rapport à celle des animaux. À court terme les productions animales les plus touchées seront avicoles, porcines et d'engraissement bovines. Les groupes financiers Vanguard, BlackRock et State Street appartenant aux 7 familles les plus fortunées du monde détiennent aujourd'hui 90 % du capital des 500 plus grandes entreprises américaines mais aussi la majorité des entreprises mondiales dont celles de production d'engrais, de semences, de transformation agroalimentaire et de transport. La fin de l'élevage est une étape qui leur permettrait à terme de s'approprier la production de nourriture assurée aujourd'hui par des milliards de terriens sur les 5 continents. Ce scénario fait écho à la célèbre citation d'Henry Kissinger, ce Germano-Américain ayant servi comme secrétaire d'État des présidents Richard Nixon et Gerald Ford : *« Qui contrôle la nourriture contrôle les populations ; qui contrôle l'énergie contrôle les continents ; qui contrôle l'argent contrôle le monde »*.

Vincent Chaplot

// OUTIL

Suivez vos données d'abattage avec Normabev

À quoi correspond la ligne « cotisation Normabev » présente en pied de toute facture lors de la vente d'un gros bovin destiné à l'abattage ? La réponse est ici.

Normabev (association technique interprofessionnelle du bétail et des viandes) a été mise en place en 2002 par Interbev d'un commun accord entre toutes les familles professionnelles siégeant à l'interprofession Bétail et Viandes. La cotisation Normabev est supportée à parts égales entre l'éleveur et l'abatteur. Son montant actuel est de 0,80 € HT par gros bovin (GB) abattu (soit 0,40€ HT pour l'éleveur et 0,40€ HT pour l'abatteur. Il était de 1€ HT en 2003).

Ces cotisations versées permettent à la structure Normabev, avec ses techniciens de terrain répartis dans toutes les régions, de fonctionner et d'assurer plusieurs missions, en lien avec le classement des carcasses. Tout d'abord l'harmonisation du classement et de la présentation des carcasses de GB sur le territoire métropolitain (procédures de suivis calées sur celles des services officiels de contrôles - FranceAgriMer et DGCCRF). Lors de visites inopinées et régulières dans les abattoirs, les techniciens Normabev (harmonisés entre eux) vérifient les classements, la présentation, la traçabilité, ainsi que les conditions de pesées des carcasses de GB. Leur seconde mission est la formation et le suivi des classificateurs de tous les abattoirs mais aussi le suivi de la mise en place et du fonctionnement de machines à classer dans les abattoirs abattant plus de 4 000 T de GB. En Bourgogne-Franche-Comté, 4 abattoirs sur 13 sont concernés par ce dispositif.

Possibilité de porter réclamation rapidement

En deuxième lieu, Normabev permet de vérifier le classement et le poids des carcasses. L'envoi à Normabev, par chaque abattoir, des données d'abattage doit se faire le jour de la tuerie et, désormais, au plus tard à 22 heures (pour tous les abattoirs y compris ceux qui travaillent en deux équipes). Cela doit permettre aux éleveurs et apporteurs, en cas de litige, de porter réclamation dans des délais plus courts. Il est conseillé aux éleveurs de consulter rapidement leurs données d'abattage via Internet sur le site https://interbev-bfc.normabev.fr/ (sur la page d'accueil, en cliquant sur l'icône bleue en haut à droite intitulée « Abattages ») ou sur l'application mobile Interbev. Ces données sont accessibles au plus tard à 7 h le lendemain matin de l'abattage des bovins. Ceci augmente les chances de disposer des carcasses entières en abattoir au moment de l'intervention de Normabev éventuellement sollicité pour traiter un litige.

Tout éleveur ayant un doute sur un classement ou un poids peut porter réclamation auprès de son Comité régional interprofessionnel (CRI). Il vérifie la recevabilité de la demande sur la base des éléments pertinents communiqués par le réclamant (estimation classement par un tiers, poids de la pesée en ferme…). Les réclamations de classements émises rapidement (dès le lendemain matin par exemple) par les éleveurs auprès du CRI, sont traitées même si les carcasses ne sont déjà plus présentes entières dans l'abattoir. En effet, dans ce cas, Normabev doit se prononcer sur le classement en s'appuyant sur tous les éléments à sa disposition, y compris les documents transmis pour asseoir son jugement.

Peu de litiges en Bourgogne

Le 7 décembre 2021 à Écuisses, en Saône-et-Loire, Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB, est intervenu après une réflexion sur les machines classant les carcasses dans les abattoirs. Lui qui préside également Normabev au niveau national signalait à l'Assemblée qu'il y a peu de réclamations en Bourgogne (à Normabev, N.D.L.R.). On compte en 2021, seulement 33 dossiers de réclamation en BFC pour 129 animaux concernés (contre plus de 200 réclamations en Pays de la Loire en 2020). Cependant, les réclamations sont en progression de 200 % par rapport à 2020. C'est bien aux éleveurs de faire la réclamation ! Pour cela, il faut contacter le Comité régional Interbev Bourgogne-Franche-Comté : contact@interbev-bourgognefranche-comte.fr - 03 80 48 43 17 www.interbev-bfc.normabev.fr



MACHINISME

// CHAROLAIS LABEL ROUGE

Une croissance à deux chiffres !

En 2021, l'Association Charolais Label Rouge a connu une nouvelle année record en termes de volume de bovins commercialisés. Portée par cet élan, l'ACLR aimerait faire encore mieux. Cela passera par une promotion plus ambitieuse et un accompagnement renforcé des distributeurs.



L'ACLR a fait le constat d'une année 2021 record en termes de labellisations de bovins.

La filière Charolais Label Rouge a labellisé 16 000 bovins en 2021 soit 3 300 de plus qu'en 2020. Ces animaux ont été fournis par 2 600 éleveurs avec une moyenne d'un peu plus de six animaux par apporteur, un chiffre en augmentation significative. 70 % de ces bovins sont fournis par deux organismes de producteurs : Sicarev Coop et Feder. 60 % des animaux proviennent du grand bassin charolais (Bourgogne-Auvergne). Deux opérateurs d'abattage traitent 60 % du volume : Bigard Cuiseaux et Sicarev Roanne. En 2021, le Charolais Label Rouge était distribué dans 1 200 points en France (385 points de ventes conventionnels plus les points de ventes UVCI - unité de vente préparée en atelier industriel, surgelé par exemple). 80 % des points de vente sont des GMS ; 17 % sont des boucheries et en 2021, les collectivités (restauration hors domicile) sont apparues dans les débouchés à hauteur de 3 %.
En 2021, la filière Label rouge Tendre agneau a commercialisé 10 200 agneaux représentant 200 tonnes soit une légère baisse d'activité de 3 %. *« En ovin, le contexte n'est pas le même qu'en bovin »*, commentait Didier Périchon qui faisait remarquer que la part importante d'agneaux sous signe de qualité ne permettait pas le même potentiel de développement qu'en bovin. Le maintien des volumes ne doit pas non plus cacher *« une pyramide des âges inquiétante et des conditions climatiques défavorables aux races bouchères »*, pointait le président. La filière compte 339 éleveurs apporteurs de trois principales organisations de producteurs (Sicarev Coop, Terre d'Ovins et Copagno). À lui seul l'abattoir Bigard Castres totalise 40 % des abattages devant Tradival Migennes et Charollais Viandes. Le Tendre agneau est distribué dans une centaine de points de vente.

Depuis quatre ans, le Charolais Label Rouge a vu son volume d'activité doubler. En 2021, la progression s'est poursuivie pour atteindre le chiffre record de 16 000 bovins labellisés. Cela équivaut à plus de 7 200 tonnes de viande label, un volume supérieur de 27 % par rapport à 2020. Cette montée en puissance doit beaucoup aux lois ÉGAlim et à la communication déployée par Interbev, se félicitait le président de l'Association Charolais Label Rouge Didier Périchon. À son niveau, l'ACLR a su s'appuyer sur cette surexposition nationale pour *« revoir sa communication »* en direction des points de vente et des consommateurs. Sur ce point, le Salon de l'agriculture de 2020 avait été une opportunité inédite pour mettre en lumière l'ACLR et le label, rappelait le président. Un véritable partenariat avec l'Organisme de Sélection Charolais France est né. *« Le Sia devient désormais un axe fort de la communication de l'ACLR »*, confirmait la directrice Marjorie Marty. Revenant sur la hausse d'activité, Didier Périchon rendait hommage au travail des opérateurs de la filière *« fortement impliqués dans la démarche »* ainsi qu'aux administrateurs de l'ACLR. Cette performance est aussi le fruit des compétences de l'association qui assure toute l'habilitation et la certification de la chaîne. Des missions qui ont été menées à bien *« malgré la crise sanitaire et les mouvements de personnel »*, confiait le président.

Présence insuffisante sur le terrain

Si l'équipe de l'ACLR ne s'est pas économisée durant cette période, la présence sur le terrain n'a toutefois pas été à la hauteur de l'activité réalisée par le label. De fait, *« la hausse des volumes a permis de dégager un budget conséquent généré par les cotisations »*, expliquait Didier Périchon. Mais le Covid et un manque de moyens humains ont empêché *« de valoriser cette somme »*, complétait-il. En 2020, la même situation avait conduit l'association à accompagner la mise en place de Boviwell, le nouveau référentiel sur le bien-être animal. Fin 2021, le conseil d'administration de l'ACLR - dont les statuts permettent désormais d'adapter les cotisations aux circonstances, a décidé de diminuer ces cotisations amont de 2 centimes par kilo de carcasse labellisée (pour un total de 160 000 €).

Communication plus ambitieuse

Pour 2022, le conseil d'administration engage une réflexion de fond sur l'ACLR et notamment sur ses actions de communication qu'elle souhaite plus ambitieuses. Deux animatrices de réseaux ont d'ores et déjà été embauchées en complément de l'équipe existante. L'association se veut *« un élément moteur de la filière »* et pour ce faire, elle souhaite adapter ses services aux besoins de chaque type de distributeurs. D'autre part, *« il faudrait renforcer les liens entre le Label rouge et les éleveurs »*, eux qui demeurent *« les meilleurs ambassadeurs »* auprès des consommateurs, estimait Didier Périchon. Pour renforcer l'image de l'ACLR, ses responsables comptent sur le partenariat avec Charolais France dans le cadre du Sia. Autre initiative destinée à augmenter la visibilité du Charolais Label Rouge : le partenariat avec les beach-volleyeuses de l'équipe de France dans le cadre du projet « Paris 2024 ! ».



À l'issue de son assemblée générale, l'ACLR a tenu à remercier les points de vente ayant participé aux différents concours organisés en 2021 (Trophée national des viandes d'excellence, Concours des viandes charolaises d'excellence et Concours général agricole). Un tableau de l'artiste-peintre saône-et-loirienne Sandrine Gay leur a été offert. Jérôme Saint-André, chef boucher du Super U de Prissé, près de Mâcon, était l'un d'eux.

Maintenir la plus-value, sinon...

Si la croissance du nombre de bovins Label rouge est remarquable, le contexte économique tempère l'optimisme. La baisse du pouvoir d'achat combinée à la décapitalisation des cheptels entraînant une hausse des prix à la consommation risque d'en mettre un coup au « mangez-en moins mais mangez-en mieux », redoute Didier Périchon. Dans cette période de manque de marchandise favorisant des prix plus élevés pour les animaux, les opérateurs ont plus de mal à maintenir la différence entre le haut de gamme et le standard très demandé. De quoi s'inquiéter du devenir des éleveurs en label qui, confrontés à des coûts de production inédits, pourraient se détourner de la démarche de qualité. *« Surtout si peu d'animaux sont concernés »*, ajoutait le président.

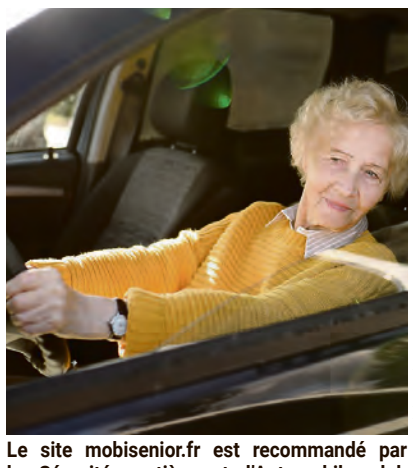
Marc Labille

TERRITOIRE

// MOBILITÉ

Conduire pour rester autonome

Même si la voiture individuelle est de plus en plus décriée, elle reste pour beaucoup le seul moyen de locomotion possible, surtout en zone rurale. Dès lors, l'enjeu est d'autant plus important pour les aînés ruraux qui veulent rester autonomes un maximum. Le site Mobisenior.fr est fait pour eux.



AdobStock

Le site mobisenior.fr est recommandé par la Sécurité routière et l'Automobile club association, avec d'autres partenaires (Essilor, Crédit Mutuel, Mobilité mutuelle...).

En attendant les voitures qui se conduiront toutes seules, il vaut mieux compter sur soi ! Mais avec l'évolution des véhicules plus imposants et toujours plus nombreux, des routes rétrécies, toujours plus complexes (ronds-points, zones cyclables et piétons, voies de covoiturage…), de l'âge et de la baisse des réflexes… mieux vaut être prudent au volant, pour ne pas perdre son permis car le repasser fait craindre un échec et une perte d'autonomie. Pour préserver sa mobilité le plus longtemps possible en toute sécurité, il faut conduire le plus souvent possible, mais aussi prendre le temps de s'entraîner autrement. Le site web mobisenior.fr est entièrement dédié à la mobilité des aînés. Créé il y a quelques mois, il vient de recevoir le prix « Innovation Sécurité routière 2022 » dans la catégorie « Promotion des comportements responsables ». Son objectif est de donner aux seniors les informations nécessaires pour préserver leur mobilité le plus longtemps possible en toute sécurité.

Un élément du bien-vieillir

La mobilité est un élément essentiel qui contribue au bien vieillir. Elle permet de préserver son indépendance et son autonomie, de se déplacer quand et comme on le souhaite, d'éviter l'isolement en continuant à tisser du lien social avec le monde extérieur (médecins, commerçants, famille, amis…). Or, plus on avance dans l'âge, plus les déplacements peuvent devenir compliqués au risque de devoir parfois y renoncer. Lorsque l'on conduit depuis un certain temps, et que l'on a acquis de l'expérience, on le fait souvent par automatisme, sans trop y penser. Pourtant, conduire n'a rien d'anodin et nécessite des connaissances et des compétences particulières qu'il faudrait sans cesse pouvoir évaluer, renouveler, compléter ou améliorer. Il faudrait pouvoir le faire tout au long de sa vie de conducteur car une chose est certaine : il n'y a pas de cause à effet entre l'âge et les capacités de conduite d'une personne. Il n'existe pas un âge en dessous duquel tout le monde serait apte à la conduite et le même âge au-dessus duquel on perdrait d'un coup ses capacités et son droit de conduire. Tout est une question de personne !Mais, qu'on le veuille ou non, tôt ou tard, les circonstances de la vie, la maladie, le temps vont avoir un impact sur nos capacités de conduite au point de pouvoir la rendre dangereuse pour soi-même et les autres. Il est donc impératif d'identifier et évaluer pour comprendre et savoir prendre en compte ses vulnérabilités. Mobisenior propose un parcours, allant de l'autotest à des ateliers de mobilité, en passant par un accompagnement.

Réviser son code de la route

La palette des réponses qui permet d'adapter sa mobilité pour la préserver le plus longtemps possible est particulièrement large et varie selon les personnes et les situations. Mobisenior propose des ateliers dans lesquels il est possible de revoir en groupe ou en visio, ses connaissances sur le Code de la route, sur les panneaux, sur les gestes de premier secours, sur comment se comporter en ville à pied alors que les vélos et mobilités alternatives (trottinettes électriques…) se font parfois oppressants…Le site mobisenior.fr permet même d'aller plus loin pour rester en bonne santé en donnant des conseils bien-être, sur l'aménagement de son domicile ou encore sur les aides possibles dans différents secteurs.

Les seniors sont surreprésentés parmi les victimes de la route. Sur 100 seniors tués sur la route, 42 décès sont enregistrés en agglomération (contre 28 pour les moins de 65 ans). Les seniors se tuent majoritairement en voitures (55 % des décès), à pied (35 %) et peu à vélo (6 %) ou moto (1 %). Néanmoins 52 % des piétons tués sont des seniors presque toujours en agglomération, et 42 % des cyclistes. Avec l'âge, les conséquences d'un accident sont généralement plus graves. Comparé au plus de 65 ans, le taux de décès pour 100 blessés double pour les 65-74 ans et quadruple pour les plus de 75 ans.

La définition d'aînés ou seniors varie selon les institutions et les activités. En matière de sécurité routière, l'âge a été fixé à 65 ans. En France, les statistiques distinguent deux catégories avec les 65-75 ans et les 75 ans et plus. Les 65 ans et plus sont deux fois plus nombreux qu'il y a cinquante ans (6,5 M en 1970 à 13 M en 2020) alors que la population totale est passée dans le même temps de 51 à 67 M d'habitants (x 1,3). Aujourd'hui, 21 % de la population est dans la catégorie senior mais elle représentera 26 % en 2050 avec plus de personnes âgées de plus de 75 ans. Heureusement, les seniors d'aujourd'hui sont en meilleure santé que les générations précédentes. En 2008, 76 % des 85 ans et plus étaient autonomes alors qu'en 2018, 81 % des femmes et 85 % des hommes le sont. Actuellement, un quart des seniors vivent dans des petites ou moyennes villes et, dans les communes rurales, ils sont sur représentatifs (25 % contre 21 % au national). Les seniors se tournent en premier lieu vers la voiture (à 51 %), avant la marche à pied (39 %) et les transports en commun restent un moyen marginal (5 %) de déplacement. 83 % des 65-74 ans possèdent au moins une voiture.

// PRÉSERVATION

« *À la source* » du patrimoine

Cela fait un an que l'association « À la source » existe. Un anniversaire marqué par des restaurations, des échanges et surtout une volonté commune.

« Je suis revenue dans la Nièvre il y a 3 ans, car je voulais renouer avec une vie plus simple et sereine » explique Rose-Marie Loisy, 36 ans et présidente de l'association « À la source » créée en juin dernier, avant d'ajouter *« lors de mon installation sur la commune de Saint-Benin-des-Bois, j'ai été très touchée par l'état des lavoirs et en creusant j'ai appris qu'il y a en avait 9 sur la commune. J'ai trouvé cela dommage que ce patrimoine soit laissé à l'abandon, par défaut, car pour une commune de 180 habitants environ, ce type de bâti demande un certain investissement qu'elle ne peut pas forcément assumer. De ce fait, je me suis positionnée pour donner un coup-de-main afin de les préserver ».*

Ça coule de source

« L'association a une double visée. D'une part, nous sommes là pour entretenir le patrimoine existant. Outre les pierres, c'est aussi les sources qu'il faut entretenir et surveiller. Avec les enjeux actuels autour de l'eau, je pense qu'il est indispensable d'y prêter attention, car l'eau c'est la vie ! D'autre part, l'association vise à créer du lien social. Je pense qu'actuellement la population est en demande, surtout dans des villages où il n'y a plus rien (ni presse, ni café, ni supérette, etc.). C'est pourquoi, lors d'un nettoyage, chacun vient avec ses outils pour aider, puis une fois que c'est terminé, nous sortons nos pique-niques pour déjeuner tous ensemble. Là, nous parlons de tout et de rien, mais écoutons aussi les souvenirs liés au lavoir en question… ».

Pas d'évaporation

Pour préserver ce patrimoine oral, Rose-Marie a d'ailleurs eu une idée : *« En septembre, nous allons faire une balade avec pauses sonores. Ces dernières sont les témoignages (enregistrés) des anciens du village mettant en avant leurs souvenirs sur les lavoirs. Ils racontent les histoires de leurs enfances, ce dont ils se remémorent. C'est une manière de faire perdurer ce patrimoine qui peut s'évaporer si nous n'en gardons pas trace ».*

Pour tous

Un autre point tient à cœur à Rose-Marie : *« Aujourd'hui, l'association compte une cinquantaine d'adhérents dont seule une quinzaine est active lors les nettoyages. Cela est dû au fait qu'une partie de nos adhérents est assez âgée et ne peut aider physiquement. Mais, je trouve qu'ils ont tout de même le droit de prendre part à ces moments. C'est pour cela que nous réfléchissons à faire des interventions commentées, pour qu'ils puissent être là et obtenir des informations intéressantes sur un sujet précis ; en fait, nous désirons agrémenter les nettoyages de mini-conférences afin que tous puissent participer à ces événements tout en s'enrichissant au passage ».*



À la source

Fontaine et lavoir de grand fond avant/après nettoyage.

Pour tous renseignements : https://alasource58.wixsite.com/accueil ou Rose-Marie Loisy via alasource58@ecomail.fr ou 06 03 97 28 07.

Chloé Monget

Recherche de financement

« La cotisation à l'association est d'un euro. De ce fait, nous comptons principalement sur les subventions de l'État pour financer des travaux plus conséquents que les nettoyages : toiture, réfection des pans de murs, etc. Nous avons d'ailleurs déposé un dossier dans ce sens pour le budget participatif du Conseil départemental. Cela étant, nous sommes à la recherche d'autres financements (comme le mécénat ou les dons) afin de poursuivre nos actions. En effet, une fois les restaurations terminées, nous nous attacherons à effectuer un entretien régulier pour maintenir les lavoirs en bonne condition afin que les générations futures puissent en profiter ».

TERRITOIRE

// DIALOGUE

58 Imagine la Nièvre : restitution

L'étang du Merle (Crux-la-Ville) accueillait, le 25 juin, la restitution des diverses réunions Imagine la Nièvre qui ont eu lieu dans le département ces derniers mois avec pour objectif de faire bouger des lignes.

Après six mois, c'est 444 propositions qui sont ressorties des échanges et ateliers organisés dans le cadre des rencontres Imagine la Nièvre, insufflées par le Conseil départemental. *« Face à l'abstention grandissante des citoyens pour le débat politique, il est nécessaire de renouer un dialogue entre eux et les institutions afin d'obtenir un engagement collectif pour planter les graines d'un projet commun créateur d'un avenir partagé »* détaille Fabien Bazin, président du Conseil départemental. Ainsi, c'est 30 engagements que la collectivité s'engage à mener à bien pour répondre aux centaines de propositions évoquées ci-dessus – liste complète sur Croix de bois, croix de fer…

Au cœur de ces fameux engagements : l'accès aux soins (Maisons France service ou médecins itinérants), les transports (développement de l'offre en récupérant la compétence auprès de la Région), l'emploi (création d'un réseau avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie), soutenir et valoriser le monde agricole (via les Plan Alimentaire territoriaux notamment), mieux s'occuper des aînés (création de liens avec les plus jeunes), développement de classes de l'enseignement supérieur, développer le réseau numérique (installation de la fibre), mise à disposition de lieux de rencontre pour les jeunes générations…

Rendre des comptes

Mais, au-delà de simples paroles, Fabien Bazin considère que l'engagement doit être plus grand : *« La politique doit être ancrée dans les consciences comme étant au service du citoyen. Et, dans cette optique, il est normal de rendre des comptes. C'est pourquoi nous donnons rendez-vous dans un an, pour contrôler l'avancer des divers projets afin de constater si oui ou non nous tenons nos engagements »* insiste Fabien Bazin. La restitution s'est clôturée par un buffet et un concert. *

Bienvenue

Pour les principaux intéressés ce jour-là, soit les citoyens, Imagine la Nièvre est *« une initiative intéressante »* explique Teresa Manuel, 40 ans et habitante du Banlay à Nevers avant de poursuivre : *« je suis le projet depuis le début, et je trouve cela bien de nous demander notre avis ; pour une fois ! Cela n'arrive pas souvent alors autant en profiter. Après, nous verrons bien si cela porte ses fruits ou non »*. Pour conclure, un intervenant du public a pris la parole pendant la restitution en martelant : *« Il faut mieux réussir ensemble que d'échouer tout seul. Au moins nous essayons quelque chose de nouveau »*. Pour le moment, la nuance est de mise et le scepticisme de certains reste encore palpable car ils *« attendent de voir si les promesses sont tenues »*.

**Une session extraordinaire du Conseil départemental a eu lieu le 11 juillet pour approuver les 30 engagements annoncés et statuer sur la création d'un observatoire de suivi de ces engagements. À la date de la rédaction de l'article, ladite session ne s'était pas encore déroulée.*

Chloé Monget



Teresa, habitante de Nevers, a fait le déplacement pour la restitution.



Olivier et Denis Carpentier, sont spécialisés dans la création de terrines, rillettes, saucisses, saucissons, à partir de gibiers (sanglier, faisan, chevreuil).

Un marché valorisant

Avant la restitution, un marché de producteurs était organisé par le Conseil départemental. Les producteurs, tous labellisés *« La Belle Nièvre »*, étaient au rendez-vous, comme Denis Carpentier (79 ans), et son fils Olivier (50 ans), pour le Petit atelier d'Oisy : *« Nous avons été labellisés cette année, ce qui nous permet d'acquérir une certaine notoriété et une belle visibilité. De plus, cela montre que la Nièvre est active et qu'elle n'attend pas que d'autres viennent découvrir ses richesses pour les mettre en avant. Nous avons une grande variété de productions, qu'il faut mettre en lumière et cette initiative est une superbe opportunité »*.

// INAUGURATION

58 Nouveau centre administratif

Situé à Varennes-Vauzelles, le nouveau centre administratif du Crédit agricole Centre Loire a été inauguré le 23 juin dernier.



Crédit Agricole Centre Loire

Les Lauréats des Trophées des entrepreneurs de la Nièvre.



Crédit Agricole Centre Loire

Les travaux du nouveau centre administratif avait débuté en 2018.

C'est en présence d'Arnaud Bodolec (président), de Xavier Malherbet (directeur-général), ainsi que de Michel Suet (adjoint au maire délégué au budget, aux achats et à l'administration générale) que les locaux flambant neufs du site administratif du Crédit Agricole Centre Loire ont été inaugurés le 23 juin à Varennes-Vauzelles.

Petite histoire

Les premiers salariés ont pris possession du site 58 en février 1975, après 16 mois de travaux de construction. Les premières études avaient débuté fin des années 70, avec la hausse du nombre de salariés et les prévisions de croissance.

En décembre 2016 débute la réflexion sur la rénovation du site, avec pour objectifs d'avoir un espace de travail évolutif, efficace, facilitant le travail collaboratif et intégrant les évolutions en cours ou à venir (visio, travail nomade...). Les travaux de rénovation ont commencé en février 2018 et se sont achevés fin 2021. Ils ont été effectués par 14 entreprises de la Nièvre, cinq du Loiret et une du Cher (les 3 départements couverts par le Crédit Agricole Centre Loire). Au total, le chantier a eu un coût global de 11,8 M € pour les 9 200 m2, soit moins de 1 300 € le m2. À ce jour, une centaine de collaborateurs travaillent sur le site de la Nièvre.

Récompenses

Couplée à l'inauguration du site, le Crédit Agricole Centre Loire accueillait la remise des Trophées des Entrepreneurs de la Nièvre - une initiative faisant sens puisque l'organisme est organisateur et partenaire de cet événement.

Par ces trophées, sont récompensées les entreprises qui s'engagent et valorisent des valeurs fortes qui donnent du sens à leur activité ou leur projet.

Cette année, des Trophées ont été remis dans trois catégories :

- 1er prix : Brasserie Lady Mousse, Viridiana Mage Nault
- 2ème prix : La ferme du grand Ouche, Bruno Guyard
- 1er prix : SARL Losanje, Simon Peyronnaud
- 2ème prix : Hom Elo, Elodie Modeste
- 1er prix ex aequo : Chez Tommy et Sandrine et la SARL le cochon nivernais, Jean-Paul Genu
- 2ème prix : Au fil de l'eau, Valentin Plancho.

Pour l'occasion, 130 participants se sont ainsi réunis sous le signe de la convivialité.

D'après communiqué

ENVIRONNEMENT

// RESSOURCE EN EAU

58 Ciblage des actions à activer

Le mardi 14 juin, à Moulins-Engilbert avait eu lieu le premier atelier de co-construction du projet : *« Eau potable, milieux et agriculture : ensemble, anticipons nos besoins en eau »*, organisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Parc naturel régional du Morvan et la commune de Moulins-Engilbert.



CA 58

Une trentaine de personnes a fait le déplacement lors de la réunion de travail du 14 juin.

Au total 28 personnes ont répondu présentes pour participer au premier atelier de co-construction du projet : *« Eau potable, milieux et agriculture : ensemble, anticipons nos besoins en eau »*, le 14 juin dernier à Moulins-Engilbert, organisé conjointement entre la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et la commune de Moulins-Engilbert. Ainsi une majorité de riverains, retraités, pêcheurs et représentants des étangs mais aussi des agriculteurs étaient au rendez-vous.

Pour rappel, cet événement faisait suite à la réunion d'information publique du 23 mai (voir TDB n° 1684).

Rappel

Pour commencer la rencontre, un résumé de la réunion évoquée plus haut a été fait, en mettant en exergue les cinq grandes thématiques qui seront les fils rouges du projet : 1. Économie et préservation de la ressource en eau (avec la réduction de la consommation en eau de la population, la récupération d'eau de pluie, une réflexion sur les systèmes de productions, la vigilance qualitative, etc.) ; 2. Solutions fondées sur la nature (avec la mise en place de pratiques agroécologiques, la favorisation des services écosystémiques même dans nos jardins.) ; 3. Travail collectif (avec des solutions traitées avec l'ensemble des usagers et acteurs du territoire et une réflexion collective sur l'émergence de projet) ; 4. Cadre réglementaire et administratif lié à l'usage de l'eau (en lien avec toutes les pratiques liées aux usages de l'eau : particuliers et professionnels - arrêté sécheresse, restriction d'arrosage, fuite d'eau, sollicitation de réserve d'eau déjà présente, autorisation de drainage, création de retenues, entretien de fossés / de berges, etc.). 5. Stockage de l'eau (réflexion adaptée aux besoins et en corrélation avec les aptitudes du territoire).

Vision d'ensemble

Ensuite, pour que les participants puissent avoir une vision d'ensemble, une brève présentation de la feuille de route nationale au sujet de la réduction de la consommation en eau a été présentée par Amalia Molina, en charge du Contrat territorial Aron au PNRM. Ensuite, Perrine Raverat, conseillère en bâtiment d'élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre a mis en avant diverses techniques de réduction de la consommation en eau grâce notamment aux récupérateurs d'eau de pluie, aux systèmes d'abreuvement.

Pour continuer, Fabien Seve en charge du Contrat territorial Aron s'est focalisé sur la résilience des milieux naturels.

Là, une partie du public a pu s'exprimer. Certains avis divergent notamment sur l'entretien et la morphologie des cours d'eau ou encore sur la gestion et entretien de la ripisylve (ou forêts rivulaires des cours d'eau) et des zones humides.

Des fiches d'actions

La réunion s'est poursuivie par la constitution de cinq groupes de travail qui ont oeuvré sur la recherche de solutions et d'actions concrètes. Ainsi, il en est ressorti les éléments suivants (classés en fonction des cinq thématiques du projet) :

- Former et sensibiliser les maires
- Communiquer et tenir informés les citoyens sur toutes les thématiques liées au climat
- Rencontrer les citoyens du territoire
- Aller à la rencontre d'autres territoires expérimentés sur ce domaine
- Repenser les modèles agricoles ensemble
- Mise en place de quotas et de surveillance de la consommation en eau (avec pour inspiration le compteur Linky)
- Assouplir la réglementation pour la création et l'entretien des retenues d'eau (étang, mare, retenue collinaire, etc.)
- Réglementer l'eau à l'usage de loisir à l'image des piscines
- Renouvellement systématique des robinets et sanitaires au bout d'un certain âge (en effet, la défaillance peut engendrer une surconsommation)
- Constat : Stockage de l'eau excédentaire, ruisselante ou débordante en hiver
- Considérer tous les ouvrages existants et les remettre en état
- Ne pas négliger le besoin de réserves incendies
- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité de la ressource
- Etablir un diagnostic d'exploitation pour déterminer les besoins et les potentiels à exploiter
- Améliorer les systèmes d'abreuvements
- Gestion des reboisements
- Étude et diagnostic des étangs
- Captage des sources

Prochaine étape

Pour la suite, Anaïs Jean, stagiaire de la Chambre d'agriculture de la Nièvre en fin d'étude (Master 2 Eau à Agro Paris Tech ; antenne de Montpellier) et en charge du déroulé de la réunion, stipule : *« Nous allons travailler durant la période estivale sur les pistes et orientations évoquées précédemment. Enfin, nous souhaiterions revenir vers les usagers dès septembre pour leur apporter des solutions et des pistes d'actions concrètes à mettre en oeuvre »*. La rencontre s'est clôturée sur un pot de l'amitié.

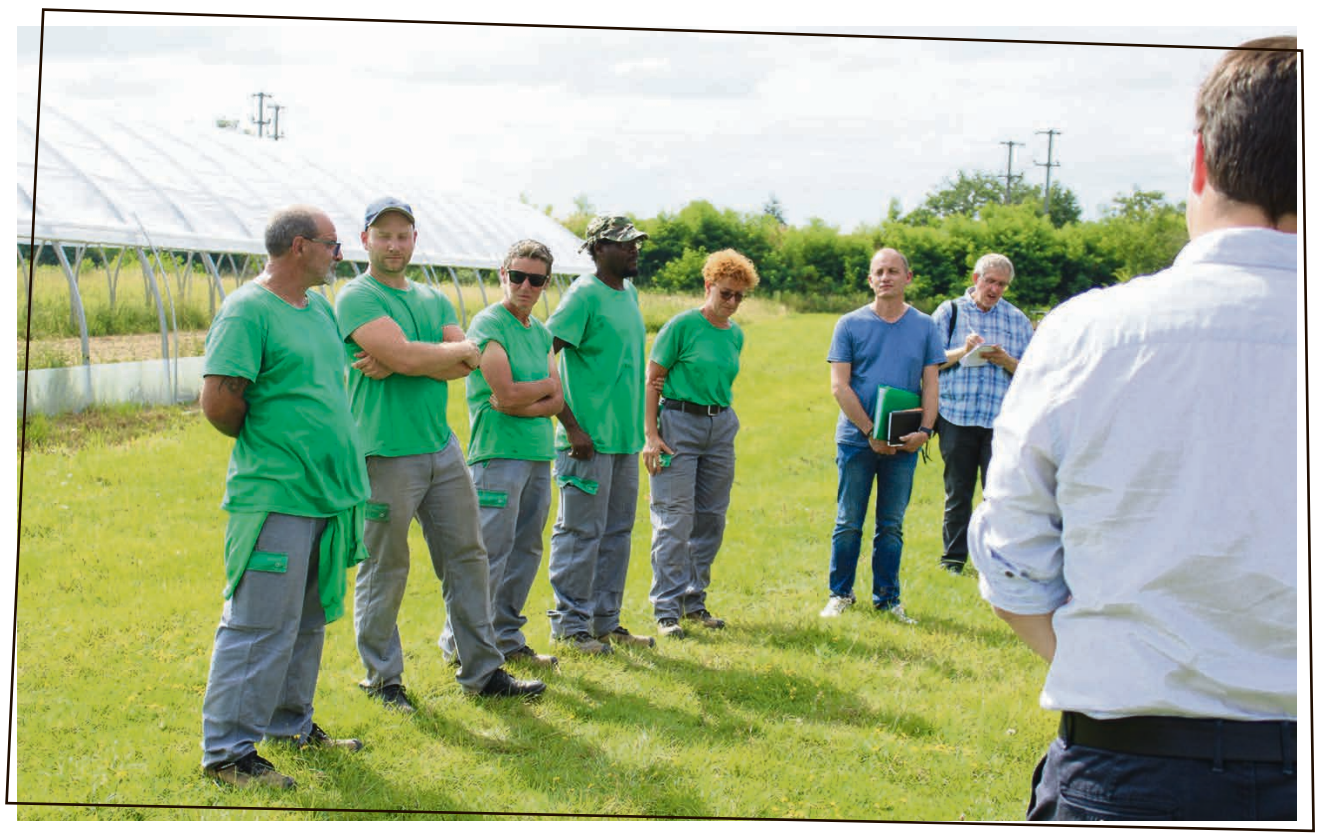
Anaïs Jean (CA 58) et Chloé Monget

ENVIRONNEMENT

// VISITE

58 Culture, nourriture et insertion

L'association Acteurs solidaires en marche (ASEM, régie de quartiers de Nevers) accueillait les partenaires du projet « Cultiv'On Bio » pour une visite sur le site du chantier d'insertion, le 21 juin à Challuy.



L'équipe de l'ASEM en charge de la parcelle, avec de gauche à droite : Philippe, Pierre, Sylvie, Patrice et Katie.



La parcelle produira des tomates, patates, poivrons, salades, etc. Un espace verger est aussi envisagé à plus long terme sur le site.



Au total, le site accueillera trois serres.



La visite est : *« une reconnaissance très motivante pour notre travail »* pointe Katie, ici au centre.

Le projet « Cultiv'On Bio », implanté à Challuy, commence à prendre forme comme en dénote la visite organisée le 21 juin par l'association Acteurs solidaires en marche (ASEM, régie de quartiers de Nevers), porteuse du projet. *« C'est une initiative qui concilie : l'insertion, le manger mieux et le produire local »* détaille Nathalie Moreau, directrice de l'ASEM régie de quartiers de Nevers.

Genèse

Pour rappel, la création de « Cultiv'On Bio » fait suite à un appel à projets de France Relance – Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur lequel le Conseil départemental 58 s'est positionné. Pour comprendre la démarche, il faut remonter en 2021, lorsque le Conseil départemental acquiert 15,95 ha de terres agricoles sur la commune de Challuy afin de répondre aux attentes de son (PAT) en mettant sur pied un système alimentaire de proximité à destination des Nivernais. Puis, l'appel à projets de l'État est lancé. C'est alors que le Conseil départemental contact l'ASEM pour conclure un partenariat. D'une durée de 9 ans reconductible, cette alliance met à disposition 4 ha des 15,95 acquis afin d'installer une activité de maraîchage en lien avec l'insertion professionnelle. Fabien Bazin, président du conseil départemental insiste : *« ce chantier est destiné à approvisionner les établissements scolaires locaux, et donc n'a pas du tout la volonté d'entrer en concurrence avec les maraîchers en place dans le secteur. Bien au contraire, nous souhaitons les associer à ce projet afin que la couverture du territoire en légumes locaux soit totale »*.

Financement

À l'image de l'espace test du Marault (voir TDB n°1622, 1633), « Cultiv'On Bio » dispose d'un soutien financier du Conseil départemental. Ce dernier, à hauteur de 126 657 euros, permet l'acquisition de serres, d'équipements d'irrigation et la réalisation d'un forage ainsi que du matériel (tracteur et motoculteur). En parallèle, une enveloppe de 15 250 euros a été mobilisée par le Conseil départemental. Renouvelable tous les ans, elle pourra diminuer en fonction de l'activité. Pour sa part, l'ASEM prend en charge les coûts liés aux salariés (vestiaires, sanitaires), le matériel de production (plants, demandes, outillage, etc.) et l'accès aux réseaux (et consommations qui en découleront). Le projet, reconnu « Initiative territoriale » par le Conseil Régional, bénéficie également du soutien financier du Labo des Régies, cellule d'innovation du Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ) qui a participé au financement de l'abri présent sur le site. Pour le conseil maraîcher, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Bio Bourgogne ou encore le Gabni, partenaires du projet, seront potentiellement amenés à collaborer avec le chef de gestion de la parcelle « Cultiv'On Bio » : Thierry Chardonneret ainsi qu'avec son équipe.

L'insertion

Si à terme l'équipe devrait être composée de huit personnes pour s'occuper de la parcelle, ils sont pour le moment, cinq salariés embauchés (une sixième personne est en cours de recrutement). Elle se compose donc de Philippe, 51 ans, ancien employé dans le bâtiment, qui *« n'en pouvais plus et souhaitais changer de métier »* ; Pierre, 34 ans, informaticien en reconversion : *« Je ne voulais plus être enfermé dans un bureau et vivre à Paris… il fallait que je change de vie »* ; Sylvie, 52 ans, graphiste toujours en poste : *« j'ai une profession libérale et je désirais un complément d'activité qui soit en lien avec le travail du vivant »* ; Katie, 56 ans, ex-travailleuse sociale : *« j'ai travaillé une quinzaine d'années dans le social, et les confinements successifs m'ont fait prendre conscience que je devais faire autre chose ; retourner à une vie ayant du sens »* et enfin Patrice, 36 ans, paysagiste : *« c'est mon conseiller Pôle emploi qui m'a parlé du projet. De plus, j'ai déjà pratiqué le maraîchage en Martinique. Du coup, je me suis lancé »*. Soudés, ils ont d'ores et déjà commencé à préparer la parcelle en défrichant et ajoutent : *« nous collaborons en bonne intelligence et apprécions d'avoir trouvé une certaine cohésion entre nous »*. Tous embauchés en CDD pour une période de 4 mois, ces contrats sont renouvelables pendant 2 ans, et à chaque fois modulables.

À la carte

Ainsi Nathalie Moreau précise : *« au-delà du fait de proposer une activité professionnelle, « Cultiv'On Bio », permet aux salariés d'avoir une nouvelle expérience et un tremplin vers l'avenir. C'est pourquoi les contrats sont renouvelables, s'ils le souhaitent, pour des durées différentes. Certes le premier est de 4 mois, mais les autres peuvent être d'un à 6 mois, voir plus en fonction de leur souhait »*. Pour la montée en compétences des salariés, ils suivront une formation maraîchage en octobre au CFPPA de Challuy. Pour conclure, Nathalie Moreau insiste : *« nous sommes ravis de l'engouement et du soutien de tous les partenaires pour ce projet, cela est très motivant »* et de Fabien Bazin de rebondir : *« ce type de projet est amené à être calqué dans d'autres communes. Cela fait longtemps que nous parlons de PAT et de leur mise en œuvre, il est désormais temps d'agir concrètement »*.

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Taille d'été du noyer

• Jeudi 28 juillet

Être en capacité de préparer ses noyers à la production de fruits et identifier les pratiques permettant de limiter ces risques. Lieu : à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Vendredi 9 septembre et jeudi 13 octobre

Initiation au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Formation mes premiers pas dans la Géobiologie

• Les 6 et 7 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une toute première formation sur la Géobiologie, les 6 et 7 octobre (lieu à définir). Les objectifs seront d'identifier les différentes pollutions invisibles affectant la santé et le bien-être du troupeau ainsi que savoir agir pour en minimiser l'impact. Edwige Raillard, géobiologue professionnelle (Era-Géobiologie) sera l'intervenante de ces journées. Tarif : 100 euros pour les cotisants Vivéa.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Rencontre Gaia : comment interpréter son analyse de sol ?

• Vendredi 29 juillet

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une rencontre du groupe GAIA 58 (voir TDB n° 1656) le vendredi 29 juillet chez Henri Dollet, Chevrette (Millay), à partir de 14 h. Au programme, diverses thématiques seront abordées : le PH et la CEC, raisonner son chaulage, sa fertilisation minérale et en oligo-éléments ou encore son apport en MO. La rencontre se clôturera par l'ouverture d'une fosse et son interprétation.

Renseignement : Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 32

// 45e Foire nationale aux reproducteurs ovins

• Mardi 16 août

Decize accueillera une nouvelle fois la foire nationale aux reproducteurs ovins le 16 août prochain à partir de 8 h 30 et jusqu'à 12 h 30.

Renseignements : 06 72 39 76 43

// Concours fromager

• Samedi 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement. Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

BREVES MACHINISME

Amazone Vue grand angle sur les outils frontaux

Sur les cuves frontales FT 1001, FT 1502, FT-P 1502 et sur la trémie frontale FTender 1600 (sans rouleau frontal T-Pack F), Amazone propose en option un kit de caméras facilitant la circulation sur la route avec ces outils frontaux proéminents. Si ce kit répond avant tout à une réglementation allemande, imposant désormais ce genre de dispositif pour tout matériel dont l'avant est situé à plus de 3,50 m du volant, il offre un gain de confort et de sécurité dans les carrefours à faible visibilité. Placées à chaque angle avant, les deux caméras sont reliées à un écran en cabine où sont accolées les deux vues, complétant le champ de vision frontal. Le chauffeur bénéficie donc, à distance, d'une vue à 180 degrés. (Crédit Amazone)

Michelin Le pneu Evobib en deux dimensions

Récompensé d'une médaille d'or au Sima 2017, le pneumatique Evobib de Michelin profite d'évolutions. Le motif de sa bande de roulement a été adapté pour offrir davantage de longévité et préserver la capacité de traction tout au long de sa durée de vie. La carcasse profite désormais de l'appellation PFO (Pressure Field Operation), une norme permettant d'augmenter la capacité de charge du pneu pour les travaux au champ. Rappelons que l'Evobib profite d'une conception adaptative qui permet d'augmenter l'empreinte au sol en abaissant la pression au champ et de la réduire en augmentant la pression sur la route. La variation de la surface au sol (47 %) est doublée par rapport à un pneu VF comme l'Axiobib 2, annonce le manufacturier. Le nouvel Evobib se décline en deux dimensions VF 710/70 R42 et VF 600/70 R30, avant une extension de la gamme pour les tracteurs de plus de 300 ch en 2023. (Crédit Michelin)

Pronar La gamme fenaison commercialisée en France

Le constructeur polonais Pronar fait ses débuts en France avec sa gamme de matériels de fenaison : faucheuses, faneuses et andaineurs. Déjà présent au travers d'un réseau d'importateurs avec ses véhicules de transport, Pronar profite d'une nouvelle usine dédiée aux matériels de fenaison. Il produit ce type de matériels depuis une dizaine d'années et prévoit d'étendre son offre avec des machines de très grande largeur. (Crédit M. Portier)

Suire Une dérouleuse polyvalente

Suire complète sa gamme de dérouleuses avec le modèle Polyroll acceptant les produits difficiles (denses ou collés) en balles rondes ou cubiques (jusqu'à 2,50 m de long avec une extension). Utilisable sur chargeur frontal ou télescopique, ce matériel dispose d'un attelage sur un pic-botte qui vient se glisser sous le châssis de la dérouleuse, avec une connexion mécanique automatique pour l'entraînement. Le pic-botte intègre deux moteurs hydrauliques autorisant une utilisation des deux côtés de la dérouleuse. Cette machine demande un débit hydraulique de 30 l/min avec deux distributeurs (ou un seul associé à une sélection électrique). La Polyroll accueille une table qui bascule hydrauliquement pour pousser la balle sur deux rotors, le premier assurant la fonction de démêlage et le second l'éjection du produit. (Crédit M. Portier)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,57 € à 10,85 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10,85 € devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020 x 106,48 (indice 2021)}}{\text{105,33 (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/07/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 170 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.36	3.36	3.36	
		300-350	3.43	3.43	3.43	
		350-400	3.33	3.48	3.41	-0.13
		400-450	3.33	3.63	3.52	-0.09
		450-500	3.35	3.35	3.35	
F	U	250-300	2.93	3.15	3.09	-0.29
		300-350	3.21	3.35	3.22	0.03
		350-400	3.05	3.15	3.12	-0.05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 191 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.13	3.26	3.21	
		400-450	3.24	3.33	3.30	0.02
	R	400-450	3.02	3.13	3.05	-0.09
F	U	300-350	3.15	3.19	3.18	0.07
		350-400	3.28	3.28	3.28	0.14
		400-450	2.94	3.00	2.97	-0.04

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 210 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.70	2.82	2.75	-0.13
	R	+ 500 kg	2.57	2.67	2.62	-0.08
F	E	24 à 36 mois	3.09	3.34	3.22	-0.32
		- 5 ans	3.15	3.68	3.41	0.22
		5 à 10 ans	2.88	3.05	2.94	-0.31
	U	24 à 36 mois	2.97	3.10	3.02	-0.01
		- 5 ans	2.90	3.11	2.97	-0.01
		5 à 10 ans	2.38	2.87	2.71	-0.25
		+ 10 ans	2.68	2.85	2.78	-0.08
	R	24 à 36 mois	2.55	2.79	2.68	-0.10
		- 5 ans	2.42	2.89	2.78	-0.03
		+ 10 ans	2.26	2.65	2.50	-0.15

OBSERVATIONS

Effectif global : 571 - Taux de vente : 91 %

Broutards, Taurillons : Les cours sont plus ou moins reconduits en fonction de la qualité et de l'âge des animaux. Les bons lots de laitons tirent leurs épingles du jeu. Du côté des taurillons, la marchandise peu légère vieille et inférieure a du mal à trouver preneurs.

Laitonnes / génisses 18 mois : Les bons lots de femelles se font rares. Les animaux légers et vieux se commercialisent difficilement comme les mâles. Les cours des laitonnes bien présentés et de qualité sont reconduits.

Vaches / génisses 3 ans : Des apports plus que corrects pour la saison. Les cours sont plus ou moins reconduits dans les bons sujets jusqu'a 8- 9ans. La présentation est de faible qualité en général dans les femelles âgées. La qualité a beaucoup d'impact sur les cours du jours. En effet les animaux plus médiocres voient leurs baisser légèrement.

Taureaux : Présentation corrects, néanmoins on ressent un tassement des cours.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/07/2022

Effectif : 162

Taurillons :	(410 - 460 kg)	1350 - 1520	3,25 - 3,33
Génisses 16 - 24 mois :	(305 - 450 kg)	830 - 1260	2,72 - 3,23
Génisses 24 - 36 mois :	(585 - 800 kg)	1550 - 2350	2,65 - 2,96
Vaches :		1200 - 2170	

Malgré des apports moins importants en mâles le commerce est plus discuté orientant les tarifs à la baisse.

1 seul lot invendu.

Vente active en femelles à des tarifs fermes. Vente globale.

Peu d'apports en vaches, vente quasi-totale à des tarifs fermes.

Bovins gras : 3

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/07/2022

Effectif : 198

Agneaux gras :	132 - 204	(3,31 - 4,52)
Brebis :	35 - 115	(0,57 - 1,44)
Béliers :	115 - 135	

Commerce plus actif en agneaux et plus particulièrement en mâles lourds.
Bonne demande en brebis et béliers.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/07/2022

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 91 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.76	3.02	2.95	0.02
		5 à 10 ans	2.58	2.92	2.81	0.05
		+ 10 ans	2.67	2.80	2.70	-0.04

Effectif global : 102 - Taux de vente : 94 %

Broutards, Laitonnes : Le volume présenté ne permet pas d'établir une cotation cette semaine.

Vaches/génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories. Vente rapide.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 291 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.26	4.16	-0.10
		de 38 à 44 kg	3.94	4.38	4.15	0.07
		de 44 à 50 kg	3.83	4.09	3.87	-0.34
	R	de 32 à 38 kg	3.61	3.86	3.67	-0.02
		de 38 à 44 kg	3.62	3.99	3.89	0.33
		de 44 à 50 kg	3.35	3.70	3.61	0.30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 63 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.13	1.34	1.23	-0.03
	R	- de 60 kg	0.88	1.00	0.96	

Effectif global : 362 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : La demande est plus faible cette semaine avec la fête qui vient de se terminer. Les cours sont reconduits dans les bons sujets de 38 à 44 kg. Néanmoins, les agneaux lourds qui étaient convoités pour la fête, voient leurs cotations baisser. Pour les agneaux légers, la marchandise médiocre a du malà trouver preneur.

Brebis : Cours plus ou moins reconduits. Présentation hétérogène.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 604 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.71	4.21	3.95	-0.16
		de 38 à 44 kg	3.58	4.25	3.97	-0.11
		+ de 44 kg	3.74	4.02	3.84	0.03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 263 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.17	1.45	1.31	-0.01
	R	- de 60 kg	0.60	1.13	0.84	
		+ de 60 kg	0.68	1.19	1.12	-0.06

Effectif global : 915 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : La tendance est baissière, la fête musulmane approchant à grand pas les commandes diminuent et les cours baissent indéniablement..

Brebis : Cours reconduits dans les bonnes brebis lourdes, les brebis légères et maigres peinent à trouver preneurs et les cours baissent inévitablement.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

11 JUILLET 2022 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression des opérateurs sur les prix. Au vu du manque de disponibilité des animaux, restez ferme dans les négociations!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

La réforme du dispositif de gestion des risques, qui doit se mettre en place au 1er janvier 2023 est encore en construction. Dans ce cadre, la FNB rappelle que le dispositif 'prairies' ne pourra être fonctionnel qu'avec un déclenchement de l'assurance dès 20% de pertes (avec subventions à 70%) et de la solidarité nationale dès 30% de pertes. L'utilisation d'indices, calculés sur une moyenne courte, complique déjà suffisamment la reconnaissance des pertes, ces taux de déclenchement sont donc cruciaux !

ENVIRONNEMENT

D'ici la fin d'année, l'ADEME devrait diffuser une 1ère version de la méthode de calcul pour l'affichage environnemental, dans le but de lancer le dispositif (volontaire) à la fin de l'année prochaine. Cependant, cette première version aura, semble-t-il, toujours de nombreuses lacunes pourtant rappelées plusieurs fois par INTERBEV et la FNB : manque de prise en compte du stock de carbone en place et de la biodiversité pour les productions « standards », calcul basé sur l'analyse de cycle de vie… Dans une méthode donc largement inadaptée aux filières agricoles !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 5 juillet dernier, le Ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau a annoncé la mise en œuvre d'une mission d'évaluation des lois EGALIM1 et 2.
Ne souhaitant pas ouvrir la voie à une modification du texte de loi, adopté seulement il y a quelques mois, cette mission d'évaluation aura pour but d'analyser la bonne application d'EGALIM2 et de la contractualisation obligatoire entre éleveur et 1er acheteur!

FOCUS

Les éleveurs témoins se sont réunis la semaine dernière en Creuse pour la 36ème session. Ce groupe de formation au dialogue, mis en place en 2003 par les interprofessions viande et lait, et la CNE, a échangé sur la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) des 2 interprofessions et son ambition, notamment pour le « PACTE sociétal» d'INTERBEV. Le but était de comprendre pourquoi les filières se sont lancées dans ces démarches, où elles en sont et comment cela marche concrètement.

EN REGION

Une nouvelle réunion d'échange liée au projet européen BovINE a eu lieu le vendredi 8 juillet dans le Cantal. Ce fut l'occasion d'échanger sur les opportunités techniques et économiques liées aux bâtiments d'élevages. Les échanges se sont notamment intéressés aux avantages-inconvénients du système caillebotis en élevage allaitant et des toitures photovoltaïques, montrant l'intérêt des participants.
Ce fut aussi l'occasion de discuter du contrat EGAlim2 signé avec son acheteur.

FAIT DE LA SEMAINE

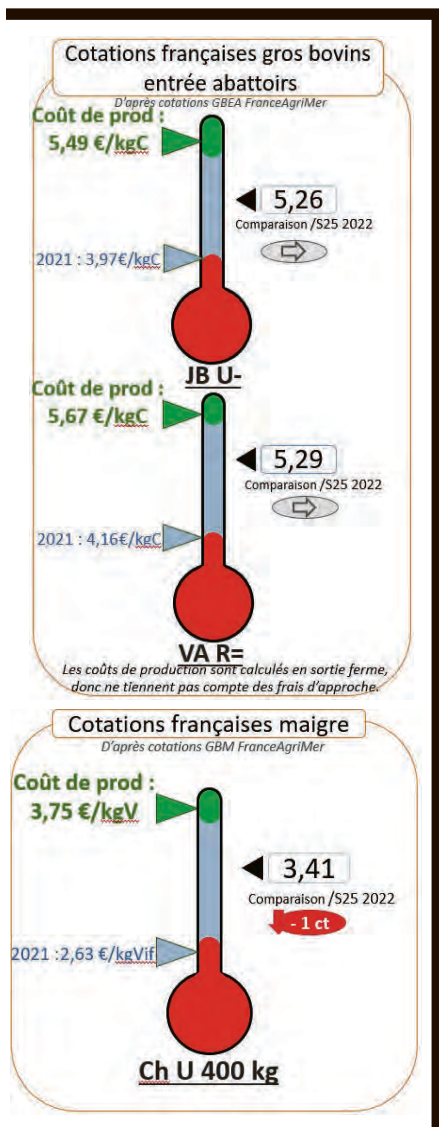
Le Ministre de l'Agriculture a annoncé ses derniers arbitrages concernant le Plan Stratégique National de la PAC 2023. Concernant l'obligation de rotation des cultures, celle-ci sera obligatoire sur au moins 60% des cultures, mais la mise en place de couverts hivernaux sera reconnue comme une rotation pour les exploitations de plus de 60% de maïs.
Par ailleurs, en réponse aux demandes de la commission européenne, une enveloppe supplémentaire sera allouée aux exploitations biologiques au travers de l'éco-régime (30 M€).

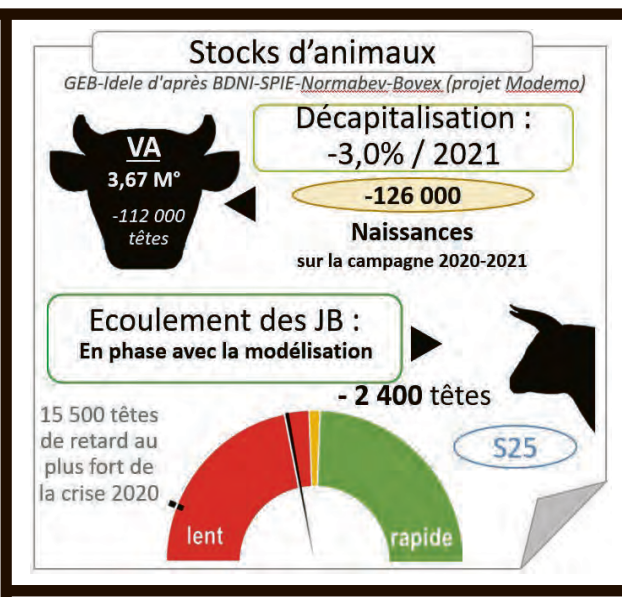
CHIFFRE DE LA SEMAINE

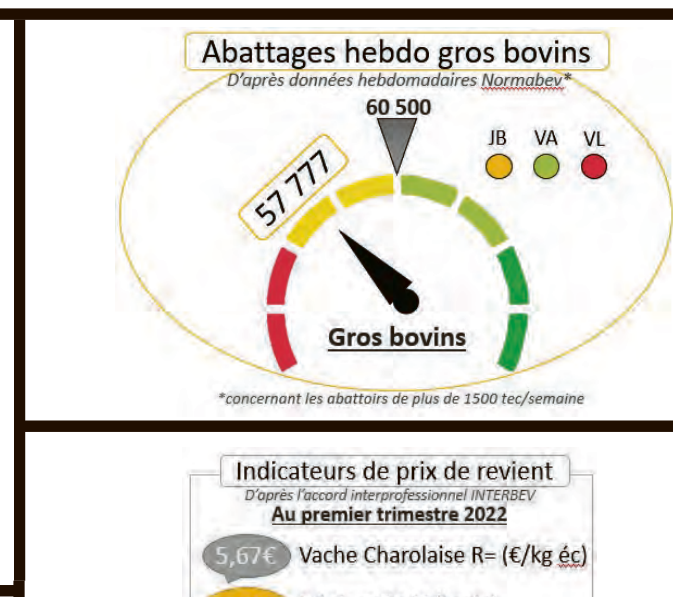
135,1

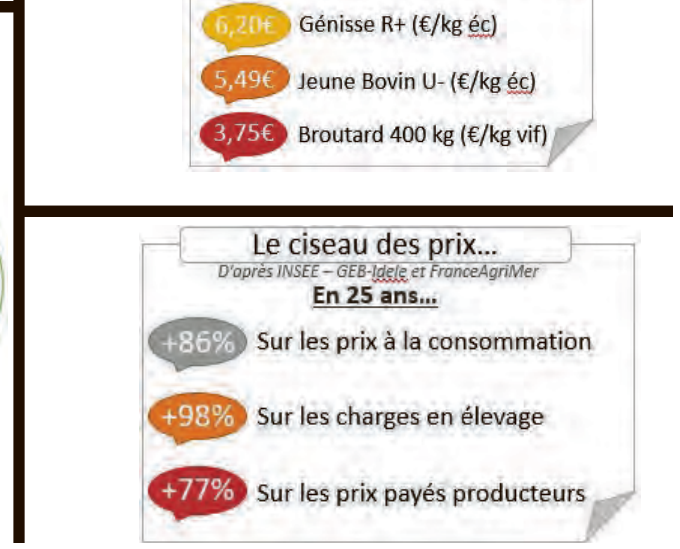
Le niveau de l'IPAMPA viande bovine à fin mai (+1,4 points VS avril). Accompagné d'une mise à jour du SMIC sur cette période (+2,65%), les coûts de production ne cessent d'augmenter pour les éleveurs bovins viande : 5,96€/kg en vache allaitante; 5,77€/kg en JB et 3,95€/kg en broutard. Face à ce contexte inflationniste, la loi EGALIM2 apporte les leviers nécessaires: contractualiser en prenant en compte ces indicateurs coût de production!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*









TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 28
du 11 au 17 juillet 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont modestes et le commerce est calme. Les éleveurs sont occupés par les travaux de fenaisons et de moissons, le 14 juillet limite les achats pour export, et la demande italienne reste timide. Cependant les cours sont globalement reconduits après les baisses enregistrées la semaine dernière. En femelles, la demande est un peu plus dynamique permettant quelques hausses ou une ferme reconduction des cours.

Gros bovins maigres : La demande est plutôt dynamique face à des volumes très limités. Les achats se portent davantage sur les sujets jeunes et préparés pour lesquels les cours sont fermement maintenus. Dans l'ensemble, les transactions sont rapides.

Boucherie : Les apports sont limités mais suffisants. Les transactions sont régulières et fluides en toutes catégories. Les cours sont globalement reconduits en allaitantes, aussi bien en supérieures qu'en conformation moyenne. Comme la semaine dernière, les vaches laitières sont davantage discutées avec de nouvelles baisses sur certaines places.

Veaux : Les effectifs sont très limités cette semaine : l'ambiance reste globalement calme en toutes races, le 14 juillet coupe la semaine, et les fortes chaleurs invitent à la plus grande prudence. Les cours sont donc globalement reconduits, avec plus de difficultés cependant sur les marchés de l'Est. En veaux gras, l'ambiance se détend très légèrement en veaux qualitatifs.

Ovins : Les marchés sont peu approvisionnés au lendemain de la fête musulmane. Les achats se concentrent sur les animaux bien conformés sans être trop lourds : dans les 38-44 kg, les tarifs sont fermes à haussiers. Inversement les cours des agneaux lourds se replient. Les sujets légers ont plus de mal à se placer, et ce d'autant plus si la qualité est moyenne. En agnelets, les achats se réactivent en 10-12 kg. En brebis, l'écoulement est régulier à des tarifs stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Massey Ferguson 165 Mark III 8076 H pneus arrière neuf.
✆ 06 72 70 82 28

38 - Vends tracteur Ford 3600, 4x4, bon état, carte grise 5000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

69 - Vends déchaumeur Kuerland 3 m 10 D avec disques + rouleau pointes carbur P 700 HT.
✆ 06 07 06 77 50

71 - Vends déchaumeur Lemken, 4 m., 9 dents, disques de nivellement, rouleau tube, plus pièces de rechange.
✆ 06 83 13 82 29

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /

70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

21 - Vends presse Welger D 4000, 90 x 70, révisée, bon état de marche, 8 000 euros TTC à débattre (2707)
✆ 03 80 51 87 65 HR

26 - A vendre faucheuse rotative Krone, 6 assiettes bâche. Bon état, Drome sud 2000 euros.
✆ 06 73 00 72 58

58 - Recherche auto-chargeuse pour petites bottes carrées (2706)
✆ 06 86 96 39 15

69 - Vends Mirabelles à cueillir environ 500 kg.
✆ 06 98 35 96 82

89 - Vends ensileuse portée 1 rang Claas modèle Jaguar 25, ensileuse PZ 000810324 portée 1 rang, le tout en état de marche, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Epandage

01 - Vends distributeur engrais Sulky X44 WPB an 2012, 2400 litres, Palle 12-28 pesée barre de guidage 9 campagnes 1500 ha prix 10000 euros HT.
✆ 06 14 68 95 91 HR

Cave

39 - Vends pressoir vaslin remorque foulo pompe diverses cuves bacs bazouka cuves a eau tel 0675244962
✆ 06 75 24 49 62

Divers

01 - Vends char agricole plateau 1,8 x 3,5 m en bon état prix 100 euros.
✆ 06 08 58 83 33

07 - Roues complètes Claas pneu Goodyear 480X65X24 80% usure + 540x65x34 usure 50%. 800 euros les 4 à déb.
✆ 06 81 37 64 02

07 - Vends débrousailleuse Stihl FR 460 TCM à dos, avec tête pour fil neuveressort de transmission neuf, tablieret couteau neuf, très bonétat prix 600 euros
✆ 06.38.03.26.61

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (2704)
✆ 06 71 10 93 35

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2703)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cuve à eau polyester 3 000 l., 600 euros, - remorque 4 roues L. 5 m., l. 1.84 m., 600 euros (2801)
✆ 06 81 86 91 33

38 - Vends bascule à plateau 300kg bon état + Moto bécane 125 de 1956 bon état.
✆ 06 12 53 84 01 HR

38 - Vends cause retraite tracteur ares 610 RZ 4450 - Pottinger Eurotop 421N - Broyeur Agrimaster 280.
✆ 06 64 96 47 14

42 - Vends salle de traite décro automatic Alpha Laval, très bon état, cause santé.
✆ 06 16 20 47 11

43 - Vends séparateur Daguet mobile 50T heure 4 grilles.
✆ 06 40 53 09 40

bne bois négoce énergie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

43 - Vends séparateur Daguet mobile 50T heure 4 grilles.
✆ 06 40 53 09 40

58 - Vends rehausses fosse à grain 2 x 3 m. x 0.60, 100 euros, - grilles séparateur 1.25 x 0.80, 17 u, 80 euros, - banc de scie, 100 euros, - roues remorques : 13.80 x 20, 2 unités et 49 x 17, 26 ply, 4 unités, 80 euros (2705)
✆ 06 86 45 25 82

71 - Vends nourrisseur à veaux 350 euros, cellule à grain 20t x2, pneus 580/70R38, ratelier 250€, sous-soleuse 800€.
✆ 06 87 37 14 14

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Véhicule

Utilitaire

67 - Vends Mercedes Vito refrigéré de 2006, 284000 km avec attache remorque, CT ok.
✆ 06 75 04 74 08

Tourisme

42 - Vends moto Yamaha Tenere 700, an. 2021, 2500 km, état neuf, 9 999 euros, porte-bagage.
✆ 06 51 41 85 00

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends 200 balles enrubannées bio luzerne dactyle 2021, 120x120, 20 euros le rouleau.
✆ 06 09 91 86 32

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

21 - Vends 180 tonnes luzerne bio récolte 21/22, andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (2701)
✆ 06 07 49 13 48

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

89 - Vends foin 2021 et 2022 de luzerne bio en ballots rectangulaires, 120 euros la tonne (2702)
✆ 06 07 47 96 59

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Fourrage

71 - Vends foin 2022 bonne qualité, bottes carrées 90x120 et balles rondes, 170 filet ; livraison possible suivant distance.
✆ 06 80 34 74 12

SARL LAGARDE 58 Luzy
• TRANSPORT DE FOURRAGES
06 24 92 46 71
• VENTE DE PAILLE LIVRÉE
06 24 02 19 94

88 - Agri vend foin 100T fin mai balles carrées ou balles rondes ou échange contre paille.
✆ 06 37 61 86 55

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50 ha, 1 seul tenant, nombreux bâtiments.
✆ 06 14 94 31 22

Location

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B. Poste à pourvoir au 1erSeptembre 2022. Envoyez CV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

26 - Exploitation de production de semence recherche second d'exploitation : Vous êtes volontaire, dynamique, avec une forte envie de réussir à un poste à responsabilité, avec pour objectif de devenir chef de culture ? Poste à pourvoir immédiatement Annonce complète sur www.helianis.eu
✆ 04 27 24 01 70

38 - Exploitation lait recherche ouvrier polyvalent CDI traite travaux extérieur.
✆ 06 14 98 37 87

69 - Cherche aide cuisinière vendanges 2 semaines à partir du 22/08 nourrie non logée.
✆ 06 76 78 56 81

69 - Beaujolais cherche vendangeurs euses porteurs pour le 25 août 12 jours environ nourris logés ou non
✆ 06 86 88 52 14

69 - Exploit viticole cherche porteur de hotte nourri, logé pour vendanges au 25/08/2022.
✆ 04 78 47 93 45

Animaux

Bovin

01 - Cause surnombre vends génisses Montbéliardes de 6 à 16 mois issues IA contrôle laitier IBR/BVD OK.
✆ 06 85 20 72 52

18 - A vendre génisses limousines pleines, vêlages Août Septembre, cause retraite.
✆ 06 74 49 19 47

Caprin

43 - Achète chèvres de réforme ou troupeau, enlèvement régulier, paiement comptant.
✆ 06 14 85 04 00

43 - A vendre, cause cessation totale, troupeau de chèvres Alpines, une partie mise bas septembre, échographiées et une partie en lait.
✆ 06 14 85 04 00

67 - Vends 30 chevrettes Bio nées en février, 35 chèvres en lactations. Cornadis Jourdain pour chèvres et pour chevrettes. Baratte à beurre Clages fromagerie moules.
✆ 06 75 04 74 08

Ovin

71 - Vends béliers charollais non inscrits, aptes à la saillie à l'automne, toutes garanties.
✆ 06 09 38 07 68

Chien

07 - Vends 5 chiots border collie nés le 04-06-22 n°mère 250268732524214 n° siret 4447833280016 parents travail sur ovin.
✆ 06 87 83 07 21

38 - Vends 5 chiots Border collie M/F non lof, nés le 5/06, N° Immatriculation mère 250269606564887, prix 250 euros.
✆ 07 50 50 03 06

38 - Vends chiots Kortal 1 M 4 F, non lof, nés le 30/06, N° Immat. 250268731530700, parents extra chasse.
✆ 06 10 74 62 25

Des professionnels à votre service



51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

42 - Vends Bergers Australiens à réserver, chiots nés le 18/05 à la ferme, 3 mâles, 3 femelles, parents Lof, disponibles le 13/07. Mère 250269606048330. Siret 39390514600014. Super sociabilisés, peurs de rien, jamais de chenil. 800 euros, TVA 20% récup. Infos photos.
✆ 07 60 16 19 55

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Connaissez-vous notre page Twitter ?

// ZOOM SUR

// PRÉVENTION

Séchoir à grains : comment éviter l'incendie ?

Les bonnes conditions de récolte et de séchage du maïs ces dernières années ont pu nous faire oublier que des incendies peuvent toujours se produire lors de cette opération délicate. Il convient de rester vigilant.

Chaque année des séchoirs à grains brûlent, qu'ils soient fermiers ou industriels. L'origine de ces incendies est diverse, il peut s'agir d'un nettoyage insuffisant, de températures inadaptées ; certaines graines sont plus sensibles que d'autres aux risques d'incendie (chènevis, tournesol, soja…). Les conditions de récoltes peuvent aussi avoir une influence. L'adoption de bonnes pratiques est un facteur clé dans la maîtrise de ce risque. Voyons ensemble ce qui favorise la survenance d'un incendie et les bons réflexes à adopter pour l'éviter.

Quels sont les principaux facteurs pouvant favoriser un incendie de séchoir ?

- Les grains sales, immatures ou incomplètement pré-nettoyés accroissent le risque de blocage du transit des grains dans la colonne sécheuse.
- L'absence de nettoyage complet du séchoir avant son démarrage. La colonne sécheuse et les caissons doivent être dépourvus de toute matière pouvant boucher la colonne sécheuse ou s'embraser à l'allumage des brûleurs.
-Les températures d'air de séchage non adaptées aux types de grains/graines et à leur humidité.
-Les intervalles et durées d'extractions inadaptés.
- Les périodes d'arrêt du séchoir de plusieurs heures sans qu'il soit vidé : les grains s'agglomèrent entre eux, se tassent, générant ainsi autant de risques supplémentaires de blocage et de fermentation.
-L'envol de follicules depuis la fosse de réception vers l'aspiration d'air du brûleur peut générer des escarbilles qui sont transportées ensuite dans le grain.
-L'absence d'arrêt hebdomadaire en cours de campagne pour examiner et nettoyer les parties accessibles du séchoir.

Les années humides et l'insuffisance de surveillance par une personne formée durant le fonctionnement d'un séchoir constituent les principaux points d'aggravation des incendies de séchoirs.

L'incendie d'un séchoir n'est pas une fatalité. Comment le prévenir ?

Disposer avant tout d'un équipement bien conçu : des accès faciles dans le séchoir pour faciliter le nettoyage et l'intervention en cas d'incendie - une aspiration d'air neuf qui soit propre (à distance de la fosse) – des sondes de régulation du brûleur fiables – des sondes de détection d'incendie avec asservissement à l'arrêt complet du séchoir en cas d'alarme (arrêt des brûleurs et de la ventilation) – un équipement en trappes de vidange rapide - un dispositif d'aspersion d'eau des colonnes d'air permettant d'accompagner la vidange du séchoir pour préserver sa structure.

Adopter les bonnes pratiques :

-Assurer une présence pendant le fonctionnement par une personne formée
-Procéder au nettoyage complet du séchoir avant son démarrage (colonne sécheuse, caissons d'air, compartiment brûleur…).
-Récolter des grains mûrs (humidité optimale : 30 à 35 % pour le maïs)
- Respecter les températures de séchage selon les types de grains/graines et leur humidité (ex : pour le maïs 110 à 115 °C en attaque du grain et seulement 60 °C pour le tournesol), ainsi que les durées d'extractions préconisées par le constructeur.
-Contrôler régulièrement les températures, les humidités et les enregistrer. Cela permet notamment de détecter les points chauds et vérifier le bon séchage du grain.
-Effectuer un arrêt hebdomadaire pour visiter le séchoir et le nettoyer.
-Après un arrêt prolongé, il s'agit d'effectuer plusieurs extractions de grains et de ventiler la colonne (15 à 30 mn selon la taille du séchoir) avant d'allumer les brûleurs. Vidanger la colonne sécheuse lorsque l'arrêt du séchoir est supérieur à 24 h pour le tournesol et 48 h pour le maïs.
-En fin de campagne pour procéder à l'arrêt du séchoir, il est impératif de finir le cycle de séchage en maintenant la colonne pleine de grains par recyclage du grain séché.
-En cas d'incendie, procéder à l'arrêt complet du séchoir, fermer la vanne de gaz, appeler les secours et mettre en œuvre la vidange rapide.

Les évolutions environnementales (bilan carbone, développement durable…) peuvent conduire à l'apparition de nouveaux équipements qui ne sont pas toujours adaptés au séchage rationnel des grains, entraînant ainsi de nouveaux risques. Par exemple dans le cas d'un projet de chaudière Biomasse générant de l'air chaud pour un séchoir, il est nécessaire d'adapter les installations pour que le séchoir soit alimenté avec de l'air chaud, homogène en température et propre (dépourvu de poussières carbonisées, voire d'escarbilles…). Attention les risques existent également dans les cellules sécheuses (aspiration de matières combustibles dans le brûleur entraînées dans la cellule). Pour de plus amples informations, le service prévention de Groupama Paris Val de Loire se tient à votre disposition.


Réussir

Un séchoir à grains est une installation qui réclame une attention constante.

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 11/07/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LES MAILLYS: Prés - Urbanisme : RNU
3 ha 09 a 00 ca
- Bois charpy: ZP-5 - Verpilliere: ZO-17
LES MAILLYS: Ensemble de bâtiments, 2 carrières, 1 piste en herbe et parcelles en nature de terres et prés. Urbanisme : La commune de LES-MAILLYS est soumise au RNU.
94 ha 11 a 85 ca
- Basse pree: ZO-37-40-41-43-44-45 - Basses echenaux: YA-14 - Belle prevoire: ZR-22-52 - Bois charpy: ZP-2-3-4-6 - Champs de vernas: BM-119-120-121-122-123-124-136[118]-137[118]-138[118] ZR-17[F1]-17[F2]-18[F1]-18[F2]-19
- Cras: ZP-16 - De st jean de losne: BM-135[118] - En crechot: ZW-17 - Fin neuve: ZS-39-40-41 - Haute pree nord: ZP-51(A)-51(B)-52-53-55-58-62-63-64 - Le murey: ZO-33 - Verpilliere: ZO-12-14-15-16 - Veton: ZP-43
TILLENAY: Ensemble de parcelles en nature de terres et prés - Urbanisme :Les parcelles ZB85, ZB142, ZB143 et ZB144 sont classées en zone Naturelle du PLU et concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (zone rouge du PPRI). La parcelle ZE 14 est classée en zone Agricole du PLU.
4 ha 85 a 70 ca
- Au dessus du bief: ZB-142-143-144 - Bas boutelant: ZB-85 - Poirier aux pretres: ZE-14
ALOXE-CORTON: Parcelles de vigne situées en aire d'Appellation AOC ALOXE-CORTON 1er Cru - Urbanisme : RNU Objectif : Maintien de l'exploitant
16 a 69 ca
- Les meix: I-318[234] - Les vercots: M-75[58]
AVOSNES : Parcelle en nature de pré avec Hangar - Urbanisme : RNU
34 a 87 ca
- En passegan: ZK-16(B) (avec bâtiments)
CORMOT-VAUCHIGNON: Parcelles de vignes et terres à vignes AOC B - HCB - Urbanisme : RNU
1 ha 85 a 57 ca
- Vignes baudet au nord: C-709(*)[F1]-709(*)[F2]-724(*)-734-735-1017 - Vignes baudet au sud: C-247-248-249-251-252-253[F1]-253[F2]-986[250] - Vignes vilon: C-69-70-115-1026[56]-1077(*)
NOLAY: Parcelles de vignes et terres à vignes AOC B - HCB - Urbanisme : Zone Ap du PLU
55 a 86 ca
- Le ban: ZK-228[19][F1]-228[19][F2]-228[19][F3]-228[19][F4]
CURTIL-VERGY: Terre à vigne AOP Bourgogne - Hautes Côtes de Nuits - Urbanisme : RNU
10 a 40 ca
- Clos des tuileries: ZA-255
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
LES MAILLYS : Terre
Urbanisme : RNU
1 ha 60 a 54 ca
- 'En lys': ZN- 191[40]- 195[38]- 198[135] - 'Mailly la ville': BM- 1- 8- 13- 14- 48
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/08/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003227

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GASTRODEV
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
porté à 9 000,00 euros
Siège social : 4, Rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 851 972 588

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 15 décembre 2021 a décidé de réduire le capital social de 1 000,00 euros pour le ramener de 10 000 euros à 9 000,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 100 actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).
Nouvelle mention :
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2021, le capital social de la société a été réduit. Le capital social est désormais fixé à neuf mille euros (9 000,00 euros).
Il est divisé en 900 actions de 10 euros chacune, de même catégorie.
POUR AVIS le Président

AL22002612

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GFA YVONNE ET PIERRE HUMBLIN
au capital de 168 823 euros
siège social
1 Rue des Écoles
21160 MARSANNAY LA COTE
414 694 067 RCS DIJON

AGE du : nomination en qualité de cogérante Mme Nicole DESMURS (à 20 Rue des Vignes 21160. MARSANNAY LA COTE), Mme Brigitte JOMBY LOBE (Le Bois au Boin 82310 LA CHAIZE LE VICOMTE), Mme Claude ROL (5 Rue des Écoles 21160 MARSANNAY LA COTE). Pour avis

AL22002821

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : KAPCHA
EURL au capital de : 5 000 €uros
Siège social : 10 route de Challanges
21200 BEAUNE
RCS : DIJON 887 951 226

Des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 28 juin 2022, il résulte que le siège social a été transféré 25 rue du Châtelet – 71100 CHALON S/SAONE.
Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL
Ancienne mention : 10 route de Challanges - 21200 BEAUNE
Nouvelle mention : 25 rue du Châtelet - 71100 CHALON S/SAONE
La suite inchangée.
Pour avis,
La Gérante

AL22003066

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BSM
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 49, rue de Lamargelle
21270 PONTAILLER SUR SAONE
811 300 292 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1/06/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 49, rue de Lamargelle, 21270 PONTAILLER SUR SAONE au 48 bis rue de la Gare 21270 PONTAILLER SUR SAONE à compter du 1/06/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL22003067

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DAVALEX
SCI au capital de 152 449,02€
Siège : 54C rue de la Préfecture
21000 DIJON
RCS DIJON 413 868 811

Une AGE du 02/05/2022 a décidé de transférer le siège de la société de BRETIGNY (21490) 21 route de Norges à DIJON (21000) 54C Rue de la Préfecture. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.La gérance

AL22003135

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUPECOY
SCI au capital de 1 000€
Siège social : 54C rue de la Préfecture
21000 DIJON
RCS DIJON 423 890 904

Une AGE du 02/05/2022 a décidé de transférer le siège de la société de BRETIGNY (21490) 21 route de Norges à DIJON (21000) 54C rue de la Préfecture. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.La gérance

AL22003138

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Société Publique Locale (SPL) Bourgogne-Franche-Comté Numérique
Au capital de 2 000 000 €
Siège social : 53 bis rue de la Préfecture
21000 Dijon
818 262 651 RCS Dijon

Suite au Conseil d'administration du 10.05.22, M. Henri-Bénigne de VREGILLE, domicilié 2 rue Montmartre 21000 Dijon, remplace M. Christian CARRIÈRE comme Directeur général le 01.07.22.

AL22003226

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DU CAPITAL

LA FERMETURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social
13 rue de la Plucharde
21110 BRETENIERE
810194845 RCS DIJON

Par décision du 20 juin 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 69 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 70 000 euros. Pour avis. La Gérance.

AL22003147

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ECOLE EXPERTISE

CHANGEMENT DE GÉRANT

LE GARDEN
SARLau capital de 1000 €
Siège social
57 Route de Beaune
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS 538 657 750 DIJON

Par PV du 01/07/2022, M. Teddy PASSERON, demeurant à CHENOVE (21300), 22 bd Edouard Branly, a décidé de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décidé de son remplacement par M. Moungy BEDEAUX né le 2 Mars 1995 à DIJON (COTE D'OR), demeurant 57 route de Beaune 21160 MARSANNAY LA COTE pour une durée indéterminée à compter de ce même jour.Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.Pour avis et mention : La gérance.

AL22003168

NON DISSOLUTION

Le 27/06/2022, l'AGE de la SAS PWS, capital 250 000euros, 13. Route de la Serrée, 21700 NUITS ST GEORGES, 892 421 140 RCS. DIJON, conformément à l'articleL225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Le même jour la. Présidente a nommé Directeur Général Lionnel PETITCOLAS, demeurant 34, Rue Pasteur, 21000 DIJON.

AL22003170

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BAUER ETUDES TECHNIQUES EN BATIMENT
SAS au capital de 40 000 €
Siège social
5 rue des Perrières, 21000 DIJON
398 060 624 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/06/2022 :
- l'associée unique a nommé M. Aurélien CORDIER, demeurant 84 Rue de Besançon à SAINTE SUZANNE (25630), en qualité de Président en remplacement de M. Didier GUILLEMARD, démissionnaire ;
- l'associée unique a constaté la démission de Mme Myriam ZIANE de ses fonctions de Directrice Générale et n'a pas pourvu à son remplacement.
Pour avis, le Président.

AL22003177

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PATRIMONIUM
SCI au capital de 1 200€
Siège social
21 route de Norges (21490) BRETIGNY
RCS DIJON n°441 129 103

Une AGE du 29/04/2022 a décidé de transférer le siège de la sté de 21 route de Norges BRETIGNY (21490) à 54C rue de la Préfecture DIJON (21000).L'article des statuts a été mis à jour en conséquence.La gérance

AL22003181

TRANSFORMATION

GAEC GOMIOT
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital 130 526,85 €
Siège social
58 Grande rue – 21700 QUINCEY
RCS DIJON 327 046 363

Aux termes d'une AGE du 27/06/2022, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC en Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) au 27/06/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime ». Son siège social et sa durée ne sont pas modifiés. Sa dénomination sociale devient : « SCEA GOMIOT » en lieu et place de « GAEC GOMIOT ». Le capital social reste fixé à 130 526,85 €, divisé en 8 562 parts sociales de 15,2449 € chacune. La Gérance reste assurée par MM. Jean-Michel et Gérard GOMIOT, déjà gérants. Pour avis - La Gérance.

AL22003200

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

OZCAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social
6 Route de Dijon
21470 BRAZEY EN PLAINE
RCS DIJON 839 700 226

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2022, l'assemblée générale extraordinaire a nommé à compter de cette date pour une durée illimitée Monsieur Ozcan ÖZBAY, demeurant 6 Route de Dijon à Brazey en Plaine (21470) en remplacement de Monsieur Süleyman ÖZBAY, démissionnaire à cette même date.
Pour avis, le président

AL22003201

COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOTEL LE CEP
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social
27 Rue Maufoux - 21200 BEAUNE
516 920 121 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2022, il résulte que les mandats de la société LDS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Jean-François OROSCO., Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.
POUR AVIS. Le Président

AL22003203

MODIFICATIONS DES STATUTS

LE MARCHE TENDANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 000 euros
Siège social
330 rue de la Via Agrippa
Factory Stockage 24,
21600 LONGVIC
791 628 522 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de « vente de produits alimentaires et non alimentaires issus ou non de l'agriculture biodynamique et de l'agriculture biologique en magasin et/ou sur internet » à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social du 330 rue de la Via Agrippa, Factory Stockage 24, 21600 LONGVIC au 21 A rue du Capitaine Jean Brice de Bary, 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22003204

CHANGEMENT DE GÉRANT

Etude de Maîtres Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE
Notaires associés à NANCY
(Meurthe et Moselle)
2, Rue Georges de la Tour

Par décision d'assemblée générale du 05 mars 2020 des associés du groupement foncier viticole DOMAINE JOSEPH VOILLOT ET SES ENFANTS, société sise place de l'Eglise à VOLNAY, 21190 MEURSAULT, inscrite au RCS de DIJON sous le n° 417 560 091 a été nommée gérante à compter de cette date en remplacement de M Joseph VOILLOT, décédé : Madame Agnès GUGGER demeurant à LONGECOURT-EN-PLAINE (21110), 8 impasse de l'Orme.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La modification sera effectuée au RCS de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL22003205

LEGA SPHERE

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA HAUT TARTRE

Ancienne dénomination : HAUT TARTRE, SCEA, capital social : 1500 €. Ancien siège social : ZA LES BONNES FILLES, 21200 LEVERNOIS. RCS de Dijon : 833804883.
Selon décision du 22/06/2022, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social à ZA Les Cerisières, 21200 Beaune, de modifier l'objet social de la société en y ajoutant les activités suivantes : négoce et commerce, stockage et négociation de vins et spiritueux et vente d'accessoires liés à l'art de la table et de modifier la dénomination sociale comme suit : ARNAUD BAILLOT. Modification corrélative des statuts et mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22003212

LEGA SPHERE

MODIFICATION DU CAPITAL

ARNAUD BAILLOT HOLDING

Augmentation de capital social
Forme : EURL. Ancien capital : 718000 € Siège social : ZA LES BONNES FILLES, 21200 LEVERNOIS. 898304217 RCS de Dijon. Selon décision du 22/06/2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 1.400 € par apport en nature en le portant de 718000 à 719400 €. Articles 6 et 7 des statuts modifiés. Mention sera portée au RCS de Dijon

AL22003213

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE CHRISTIAN CONFURON ET FILS
SCEA au capital de 14 400 euros
Siège social
Chateau de la Crée 11 Rue Gaudin
21590 SANTENAY
350 591 319 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 08/06/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Chad MARTINSON, demeurant 6470 Legend Vista, Reno, NEVADA 89511 pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL22003217

FP2G

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LES DISSES.
Forme : SCI.
Capital social : 200000 euros.
Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.799629589 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 8 juillet 2022, les associés ont décidé, à compter du 8 juillet 2022, de transférer le siège social à 7 rue de la Bergerie, 52190 St Broingt les Fosses.Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Chaumont.

AL22003222

NOMINATION DE CO-GÉRANT

COLIN-MOREY PRESTATIONS
SARL au capital de 10 000 €
Siège social
2, chemin du Puits Merdreaux
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
834 602 054 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 Juin 2022, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant M. Mathis COLIN, demeurant 4 rue de la Murée à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190), pour une durée indéterminée à compter du 1er Juillet 2022.

AL22003230

MODIFICATION DU CAPITAL

BRASSERIE ELIXKIR
SARL au capital de 10 000 €
porté à 100 000 €
7 rue de l'Enclume
21800 QUETIGNY
811 091 875 RCS DIJON

L'AGOE réunie en date du 30/06/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 90 000 € par l'incorporation directe au capital de réserves prélevée sur le report à nouveau, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €)
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 €).

AL22003231

MODIFICATIONS DES STATUTS

SON OF THE SUN
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social
109 T avenue Gustave Eiffel
Transféré 32 bis rue Gustave Noblemaire
21000 DIJON
839 043 510 RCS DIJON

L'AGM du 25/06/2022 a étendu l'objet social, transféré le siège social à compter du même jour, modifiant ainsi les mentions soumises à publicité :
OBJET :
Ancienne mention : Import et export, distribution, vente directe de produits numériques, informatiques, impression, gadgets, mobilier de bureau, meubles, papeterie, toners, pièces détachées et prestations de conseils liées à la vente et la distribution de ces produits .- Acquisition, détention, gestion, cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et de toutes valeurs mobilières. - Réalisation de toutes prestations de service.
Nouvelle mention : - Réalisation de toutes missions d'accompagnement pour la prise en charge des troubles de l'apprentissage et/ou du développement. - Import et export, distribution, vente directe de produits numériques, informatiques, impression, gadgets, mobilier de bureau, meubles, papeterie, toners, pièces détachées et prestations de conseils liées à la vente et la distribution de ces produits. - Acquisition, détention, gestion, cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et de toutes valeurs mobilières. - Réalisation de toutes prestations de service.
SIEGE SOCIAL:
Ancienne mention : 109T avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON
Nouvelle mention :32 bis rue Gustave Noblemaire21000 DIJON
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le Dirigeant

AL22003232

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GFA DOMAINE DES FERMES NEUVES
Groupement foncier agricole
Société civile
au capital de 415 470,00 euros
Siège social
34 A rue Thurot
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
322 746 751 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du14/06/2022, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social du 34 A rue Thurot 21700 NUITS-SAINT-GEORGES à Ferme de la Borde 21700 Saint-Nicolas-Les-Citeaux à compter du 14/06/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL22003233

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCNA
SARL au capital de 147 060 euros
21, rue Beaumarchais
21000 DIJON
811 553 411 RCS DIJON

Aux termes du PV d'AG du 30/06/2022, a été nommé co-Gérant Emilien LANIER, 59 rue de Dijon 21121 FONTAINE LES DIJON pour un durée illimitée, à compter du 01/07/2022.

AL22003234

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Pouteaux
Société civile immobilière
au capital de 1 000€
Siège social
1 E Impasse Calendini
Résidence Cours et Jardins
Appartement n°531 -
21600 LONGVIC
RCS DIJON n°891 564 023

Aux termes d'un acte reçu par Me LORISSON, notaire à DIJON, le 13/05/2022, il a été décidé : 1) de transférer le siège de la sté de CLENAY (21490) 34 Route de Bretigny à LONGVIC (21600) 1E Impasse Calendini, Résidence Cours et Jardins, Appartement n°531 ; 2) de modifier les statuts afin que la transmission par décès de la qualité d'associé soit soumise à agrément.Les articles 4 et 13 des statuts ont été mis à jour.Me LORISSON

AL22003236

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FAMILIALE CHENUT
au capital de 1 500 euros
Siège social
2 Chemin de Cornillot
21220 SEMEZANGES

803 452 283 RCS DIJON

Par décisions du 29 juin 2022, la gérance a décidé de. transférer le siège social au 5 Rue Legouz Gerland - 21000 DIJON à compter du 1er Juillet 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L'avis de constitution de la société a été publié dans Le Châtillonnais et l'Auxois du 10/07/2014 et au BODACC A n° 20140142 du 27/07/2014.
Pour avis.
La Gérance

AL22003239

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

EVEREST INVEST
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
19 rue du Palais
21000 DIJON
800 721 367 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 7/06/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Eléonore MACHARD DE GRAMONT, demeurant 19 rue du Palais 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 19 rue du Palais 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22003069

AVIS DE DISSOLUTION

USINE.B
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
40 avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
884 950 957 RCS DIJON

L'AGE réunie le 6/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas BOURBON, demeurant 16 rue de Dijon 21110 GENLIS, pour toute la durée de la

ANNONCES LÉGALES

liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 40 avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22003088

DISSOLUTION

Dénomination : NELLY SABRINA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 11 Rue DE LA MALADIERE, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
795001403 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 6 juillet 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 6 juillet 2022. Madame Nelly BUREAU, demeurant 22 rue du Galatas 21380 Messigny et Vantoux a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL22003195

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/07/2022, il a été constitué une SARL
Dénomination :
L'ATELIER EBENISTERIE
Siège Social : 13 rue du Chêne 21150 LA ROCHE VANNEAU
Capital : 1000 €
Activités principales : Creation, fabrication, distribution de mobilier contemporain sur mesure, agencement
Durée : 99 ans
Gérance : M. COSTILLE Cedric 13 rue du Chêne 21150 LA ROCHE VANNEAU
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22003121

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une SARL dénommée SNACK CHEZ BAK BAK. **Objet social :** Restauration rapide. **Siège social :** 36, Rue du faubourg Raines – 21000 DIJON. **Capital :** 1000 euros **Gérance :** Monsieur Abdelhak BAKKAOUI demeurant 49, rue Guynemer – 21 600 LONGVIC. **Durée :** 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

AL22003141

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT du 03/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme :Société par actions simplifiée. Dénomination :MEURSAULT CHARLES. Siège : 16 Rue de Mazeray, 21190 MEURSAULT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital :1 010 euros. Objet :La Société a pour objet, en France et à l'étranger :L'achat et la vente de vins nus sur pile, tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ;Toutes opérations de vinification ainsi que tous travaux agricoles ;La création, le négoce de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin ;L'organisation de dégustation de vins et alcools. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote :Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément :Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président :La société MNH ET CIE, Société à responsabilité limitée au capital de 85 000 euros, ayant son siège social 16 rue de Mazeray, 21190 MEURSAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 493 707 228, représentée par Monsieur Michel-Henri TIROUL en sa qualité de gérant. POUR AVIS.Le Président

AL22003139

PLUS D'INFOS SUR

CABINET FIDACT - Alain BALLET
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MYA

Avis est donné de la constitution d'une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** SCI MYA. **Capital social :** 3.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. **Siège social :** 5 Rue de la Cardine 21200 BLIGNY LES BEAUNE. **Objet social :** L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. **Gérance:** Monsieur Antonin MONTALBAN, demeurant 26 Rue Lieutenant Dupuis 21200 BEAUNE, et Monsieur Yoann MONTALBAN, demeurant 5 Rue de la Cardine 21200 BLIGNY LES BEAUNE. **Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. **Immatriculation** de la Société au RCS de DIJON.Pour avis, La Gérance

AL22003143

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à DIJON en date du 30/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : SEASON DIJON. Siège : 14 rue Devosge, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 50 000 euros. Objet : L'exercice de toute activité de délégation de personnel intérimaire et de placement telles que définies par les textes en vigueur et notamment dans le cadre d'emplois saisonniers ; Plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire (ETT) ; L'acquisition, la création, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques et droit de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La Société LEGRAND INVESTISSEMENTS, Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 5 rue Devosge, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 813 415 924, représentée par Monsieur Ghislain LEGRAND-BERNOT, Gérant. POUR AVIS. Le Président

AL22003169

SCI BRUCE

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 20 juin 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur,transformation, construction, aménagement,administration et location de tous biens et droits immobiliers.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : Allée du Champ Caulot – ZAGrands Champs Bresson, 21310 BELLENEUVE.
Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON.
Gérance :
John POUPON demeurant à BELLENEUVE (21310) Allée du Champ Caulot– ZA Grands Champs Bresson.
Cédric POUPON demeurant à BELLENEUVE(21310) Allée du Champ Caulot – ZA GrandsChamps Bresson
Clauses d'agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément fixée par les statuts

AL22003171

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à TROYES du 06 Juillet. 2022, il a été constitué une société à responsabilité. limitée à associée unique au capital de 10 000 euros, dénommée SHIRLEY LUNETIER. Siège social : 50 rue de Lorraine, 21200 BEAUNE. Objet social : Opticien, commerce de détail d'optique vente et montage de verres correcteurs, vente de lunettes, de vue ou solaires, vente de lentilles de contact, vente de. produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles, vente d'articles divers. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Gérance : Mme Shirley HAID, demeurant 3 rue Nicolas Siret. 10000 TROYES, assure la gérance. Pour avis, La Gérance

AL22003172

Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT
Notaires associés à DIJON (Côte d'Or)
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Maximilien CHANUT, Notaire à DIJON, le 7 juillet 2022, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES CHAMPS DE NOEL
Objet : La culture, l'exploitation, la production et la vente de sapins de Noël et de produits forestiers. La participation par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités
Siège social : GOULOUX (58230), Le Metz Garnier.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).
Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.
Le gérant est Monsieur Pierre MARCHAND demeurant GOULOUX (58230), Lavault.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, le notaire.

AL22003193

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINE LES DIJON (21). du 08/07/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PAINS ET BLES.
Siège : 7 B Rue de la Montolle - 21260 SACQUENAY.
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et. exploitation par bail, location ou autrement desdits. immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre. exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans. toutes sociétés et cession à titre exceptionnel desdites participations. Gestion de toutes valeurs mobilières.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de. la Société au RCS de DIJON.
Capital : 500 euros (numéraire).
Gérance : Madame Céline BRUET, demeurant 7 Bis Rue de la. Montolle - 21260 SACQUENAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense. d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés. représentant au moins les 2/3 des droits de vote pour les. autres cessions.
Pour avis.
La Gérance

AL22003207

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINE LES DIJON (21). du 08/07/2022, il a été constitué une société par actions. simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BOULANGERIE BUFFON.
Siège : 7 B Rue de la Montolle, 21260 SACQUENAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de. DIJON.
Capital : 3 000 euros.
Objet : La boulangerie, la pâtisserie, la chocolaterie, l'activité de traiteur, la vente de produits bio et notamment de bières bio et de tout autre produit alimentaire à emporter, le tout en sédentaire et non sédentaire. La sandwicherie. La formation, la dispense de cours et de stages, le consulting dans les domaines de la boulangerie, la pâtisserie, la chocolaterie. La meunerie. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et. de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou. représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de. l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des. cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la. collectivité des associés.
Présidente : Société TELLUS, société à responsabilité. limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est. 7 B Rue de la Montolle, 21260 SACQUENAY, immatriculée au. Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro. 914 807 359, représentée par Madame Céline BRUET, gérante.
POUR AVIS.
Le Président

AL22003208

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIREBEAU SUR BEZE du 5 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DE LA GARE
Siège social : 15 rue de Gray - 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Objet social : l'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles détenus par la Société au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Florent PERRON, demeurant 15 rue de Gray – 21310 MIREBEAU SUR BEZE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, donné par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL22003210

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/07/2022 à GILLY LES CITEAUX, il a été institué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DOMAINE ELISA SIGAUT
Siège social : 12, impasse de la Petite Champagne – 21640 GILLY LES CITEAUX
Objet social : L'exploitation, directement ou indirectement, d'un domaine viticole et, accessoirement l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis à destination viticole; Annexes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire,
Gérance : Monsieur Laurent SIGAUT demeurant 12 impasse de la Petite Champagne – 21640 GILLY LES CITEAUX.
Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL22003229

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIK'AIR SAS au capital de 60.099,98€ 31 avenue de Ségur 75007 Paris RCS Paris 849 764 436 Aux termes des DUA des associés du 30/05/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société au Bâtiment 3 – Place d'armes – 7 Bis Rue du 13éme de Ligne – 58000 Nevers, à compter de ce jour.Par PV des décisions du président du 09/06/2022, le Président a constaté, conformément à la délégation de pouvoir qui lui a été conférée, l'augmentation de capital décidée par les associés le 30/05/2022, d'une somme de 8.095,23 € par émission de 809.523 actions de 0,01 € chacune, en numéraire et de 1.428,57 € par émission de 142.857 actions chacune, par compensation de créances. Le capital est ainsi porté à 69.623,78 € divisé en 6.962.378 actions de 0,01 € chacune.Par PV des décisions du Président en date du 27/06/2022, le Président a constaté, conformément à la délégation de pouvoir qui lui a été conférée, l'augmentation de capital décidée par les associés le 30/05/2022, d'une somme de 1.190,47 € par émission de 119.047 actions de 0,01 € chacune, en numéraire, et 1.904,75 € par émission de 190.475 actions chacune, par compensation de créances. Le président a également décidé d'augmenter le capital d'une somme de 500.976,98 € par émission de 50.097.689 actions de 0,01 €. Le capital est ainsi porté à 573.695,89 €, divisé en 57.369.589 actions de 0,01 € chacune. Les statuts sont modifiés en conséquence des décisions qui précèdent. La société sera radiée du Greffe de Paris et immatriculée au Greffe de Nevers.

AL22003038

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

MEDICAVET
ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur
58 000 Sermoise/Loire

Assemblée Générale Ordinaire du 03/12/2021

Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2021 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance ainsi qu'à l'élection du commissaire aux comptes. A été élu administrateur pour une période de 6 ans Monsieur Jean-François THIOLAIRE à la place de Mr Francis TAUPIN quine se représentait pas. L'assemblée générale décide la diminution du nombre d'administrateurs de 14 à 12 postes et constate la suppression du poste de Mr Marc DUJARDIN qui ne se représentait pas, ainsi que celui de Mr Richard COURTIGNE, démissionnaire. Le cabinet FIDUCIAL a été élu commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes suppléant n'est pas renouvelé. L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions. Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice. Alexandre ANIERD. Directeur général

AL22003161

MODIFICATION DU CAPITAL

LES JARDINS DU CENTRE
SAS au capital de 537.624 €
réduit à 150.000 €
Route de Fourchambault
58640 VARENNES VAUZELLES
341 763 548 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 17 juin 2022 et des décisions du Président en date du 30 juin 2022, il a été décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de 252.576 € pour le porter à la somme de 790.200 € par création de 10.524 actions nouvelles d'une valeur de 24 € à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible détenue par l'associée unique sur la société, - de réduire le capital social d'une somme de 640.200 € par absorption des pertes et annulation de 26.675 actions. En conséquence, le capital social est désormais d'un montant de 150.000 € divisé en 6.250 actions de 24 € de nominal. Les articles 7 et 8 des statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, le président

AL22003163

TRANSFORMATION

TURK PAYSAGISTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
61 rue Guy Moquet
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 529 242 968

Aux termes du PV du 04/07/2022, l'AGE a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 04/07/2022 et de nommer en qualité de président : M. Tony TURK demeurant 61 rue Guy Moquet 58640 VARENNES VAUZELLES. Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention au RCS de NEVERS.

AL22003165

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VASCHER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social
7 rue Hoche - 58000 NEVERS
381 036 300 RCS NEVERS

L'AGE du 15/06/2022 a décidé de transférer le siège social à compter du 15/06/2022 au 62 Avenue Colbert – 58000 NEVERS. En conséquence l'article 3 SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL22003183

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30.06.2022 enregistré le 04.07.2022 au. SIE NEVERS, Dossier 2022 00017422, référence 5804P01 2022 A. 00448, SARL DU BEC.
SARL au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 25,. route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS. de NEVERS sous le numéro 389 415 092, A cédé à
LE BENGY. . SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 25, route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS. de NEVERS sous le numéro 914 586 185, Son fonds de commerce artisanal de restaurant, préparation de plats à emporter, bar, traiteur qu'elle exploitait à VARENNES-VAUZELLES (58640) 25, route de Paris.
Cette vente a été consentie au prix de 170 000 euros, avec. entrée en jouissance au 01.07.2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les. formes légales dans les dix jours de la publication au. BODACC, par NOVO CONSEILS sis 15, rue Adam Billault 58000 NEVERS. Pour avis

AL22003182

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Par acte sous seing privé, en date du 01/07/2022, il a été décidé la dissolution de la société suivante :
Forme Juridique : EURL
Dénomination sociale : **ADTS**
SIREN : 530 587 138
Capital de 5 000 euros
Siège Social : 1 Chemin des Rapies 58400 RAVEAU
Greffe de Nevers
Objet social : Travaux de plâtrerie
Durée de la société : 99 ans
AGE en date du 01/07/2022 pour dissolution de la société au 31/07/2022.
Liquidateur : Monsieur Didier SEGUIN demeurant à 1 Chemin des Rapies 58400 RAVEAU
Siège de liquidation : 1 Chemin des Rapies 58400 RAVEAU

AL22003221

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DU PLESSIS
Société civile d'exploitation agricole
Société civile en liquidation
au capital de 201 825,00 euros
Siège social
Lieudit Le Plessis
58230 OUROUX-EN-MORVAN

RCS NEVERS 328 726 047

Le 31/03/2022, l'AGO a approuvé les comptes de. liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mars 2022. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22003167

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SOLVENTO
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 297 500 euros
Siège social
CORBIGNY (58800)
3 Place de l'Hôtel de Ville
SIREN : 750 801 383 RCS de Nevers

Par décision collective du 30 juin 2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Monsieur Michel Paul HULOT, demeurant à CORBIGNY (58800) 3 Place de la Mairie et constaté la clôture de la liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL22003173

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DORLAMI
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
1 Bis rue Vieille 58390 DORNES
Siège de liquidation
1 Bis rue Vieille 58390 DORNES
514 460 468 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 31.12.2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Patricia ROCHER, demeurant 1 bis rue Vieille 58390 DORNES, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL22003202

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

SARL TAXI TRANSPORT DE LA ROUTE BUISSONNIERE
(sigle TTRB)SARL
capital 7 600 €
1 Route de Clamecy
58530 DORNECY
751 703 018 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 06.07.2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Eric HONNORÉ a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé du liquidateur, à savoir 16 Chemin du Moulin, les Caillons 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22003209

DISSOLUTION

LOIRE PHOTO
Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 6, rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
812 972 024 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/06/2022 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Philippe DUEZ dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 46, rue Jean Jaurès a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 46, rue Jean Jaurès. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003211

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI PARROTTA URZY
Société Civile au capital de 16.000 euros
Siège social
Lieudit « Les Canelles »
58360 PREPORCHE
340 171 784 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 09 juillet 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Fabrice LAVEINE, dt 72 Avenue de Verdun Bat C Appart 34 – 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, a été désigné liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au bureau de la société d'Avocats MARTIN-LECLERC, 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, F. LAVEINE

AL22003240

// DIVERS

AVIS

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2022, les Administrateurs suivants :
Damien GENET
Alexis GILBERT
David JALQUIN
Stéphane RÉLUT
Pierre Jacques THÉPÉNIER

AL22003142

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 10 mai 2012, déposé au rang des minutes de Maître Catherine JEAN, Notaire à MELUN (77000) le 17 juin 2022, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS, le 24 juin 2022, Madame Monique Alice RENARD, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 12 Bis rue Amiral de Boissoudy, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 18. février 1930, décédée à SANCERRE (18300) (FRANCE), le 6 mars. 2022, a institué un légataire universel. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine JEAN, notaire à MELUN 77000, 33 boulevard Aristide Briand. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22003149

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 04/07/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
T-PRO (SARL)
6, R DE COBLENCE - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 798 102 448
Le Greffier,

AL22003184

Par jugement en date du 04/07/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LISAYA (SARL)
29, R SAINT-MARTIN - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 831 740 865
Le greffier.

AL22003185

Par jugement en date du 04/07/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
CAP'S ENTREPRISE (SARL)
18, R DES FRANCS BOURGEOIS - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 811 422 047
Le Greffier,

AL22003186

Par jugement en date du 04/07/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL CERBERE STYX (SARL)
18, R DE L'ILE MARGOT - 58500 CLAMECY
RCS/RM 58 : 823 593 876
Le Greffier,

AL22003187

Par jugement en date du 04/07/2022 le Tribunal de Commerce de NEVERS a arrêté le plan de traitement de sortie de crise à l'égard de :
VICTOR'S (SARL)
31-33, Rue François Mitterrand
58000 Nevers
RCS NEVERS : 534 055 058
Activité : Parapharmacie et soins esthétiques Ets secondaire RCS Bourges
A désigné en qualité de Commissaire à l'exécution du plan la SELARL JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14 Avenue Marceau – 58000 NEVERS
Le Greffier.

AL22003188

// CONSTITUTION

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre) 10 rue Vauban, le 9 juin 2022 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : La création, l'acquisition, la prise de participation, la prise ou la mise en gérance de tous fonds de commerce de nature similaire ou connexe, la concession, la franchisation, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte d'un ou plusieurs fonds, entreprises et sociétés liés à son objet social, et plus spécialement l'exploitation d'un fonds de commerce d' hôtel, café, bar, location de meublés sis à NEVERS (58000), 9, rue de Charleville, connu sous le nom commercial « Hôtel des deux gares » et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement, la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles d'apports fusions ou sociétés en participation - Dénomination : SARL B2G - Siège social : NEVERS (58000), 9, rue de Charleville - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.- Capital social : DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (2.200,00 EUR) - Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément - L'exercice social commence le PREMIER OCTOBRE et se termine le TRENTE SEPTEMBRE de chaque année - Premier gérant : Sofia FERREIRA, demeurant MARZY (58180), 11, Route de Corcelles. Durée de fonction du gérant : illimitée - La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis

AL22003146

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08/05/22, il a été constitué la SCI suivante :
Dénomination : SCI LE CREZAN
Siège social : 20 route des Chaboureaux 58310 Bitry
Objet : L'acquisition par vente ou apport ou acquisition de parts de société immobilière ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance, la gestion et l'exploitation de locaux ou biens immobiliers.
Capital : 1 000 €
Durée : 50 ans
Cession de parts : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérant : M. Cédric JULIEN demeurant 140 Avenue de Verdun 92130 Issy les Moulineaux
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22003150

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 05/07/2022 constitution de la SAS YEL AUTO. Capital social : 500euros. Siège social : 9 rue Barthelemy Duprilot 58000 NEVERS. Objet : - la vente de véhicules neufs et d'occasion ; - la location de véhicules ; - l'activité de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie, entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ; - la vente de lubrifiants, pièces neuves, accessoires et pneumatiques. Président : M. Yasin YEL demeurant 9 rue Barthelemy Duprilot. 58000 NEVERS. Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout. associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément des cessions d'actions: sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au. profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote. . Durée de la société : 99 ans à compter de son. immatriculation au RCS NEVERS.

AL22003178

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 07.07.2022 constitution de la SASU : LE CENTRAL.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 30, rue des Hôtelleries 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE.
Objet : exploitation de toute activité de restauration, brasserie, bar, débits de boissons, préparation et ventes de. plats à consommer sur place et à emporter, traiteur ; promotion et l'organisation de toute manifestation. évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature), y compris la. location de salle ou autre lieu réceptif.
Président : M. Eliasse AHMAR LAGROUN demeurant 113, chemin de la Maison Rouge 58400 RAVEAU.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout. associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte. de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son. immatriculation au RCS NEVERS.

AL22003194

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/07/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Delphil en Aiguilles
Objet social : Commerce de détail d articles de mercerie aiguilles fils de tissus de fils a tricoter de matériaux de base pour la fabrication de tapis de tapisseries ou de broderies de textiles d'articles chaussants tricotes Fabrication et vente de cartes personnalisées Ateliers de couture tricot Retouches Réparation de machines a coudre
Siège social : 8 Rue des champs dieux, La Brosse aux Bruns, 58200 ALLIGNY COSNE
Capital initial : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Président : JOLY Delphine, demeurant 8 Rue DES CHAMPS DIEUX, LA BROSSE AUX BRUNS, 58200 ALLIGNY COSNE FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Il s'agit d'une SAS unipersonnelle Forme des décisions Les décisions unilatérales de l'associé unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé.
Clause d'agrément : Il s'agit d'une SAS unipersonnelle, Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.
Delphine CROLLE

AL22003206



YONNE

// MODIFICATION

GÉRANCE

KARUKERA CLUB
SARL au capital de 6 000 euros
Siège social : Place de l'Europe
89100 ST CLEMENT
531 179 430 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Cédric MUSSARD de ses fonctions de cogérant à compter du 30/06/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis - La Gérance

AL22003084

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS LERESCHE ET CIE
Société Anonyme
au capital de 296 760 euros
Siège social : Lieudit La Forge
89330 ST JULIEN DU SAULT
505750117 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 28 06 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé Mr Bernard WEBER demeurant 7 chemin des Bourbier 89330 ST JULIEN DU SAULT, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Mme Colette MARQUIS, pour une durée de 6 années, qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2027. Pour avis. Le Conseil d'Administration.

AL22003140

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 20.5.2022 l'associé unique de la SARL J.N.R CONSULTING, au capital de 1.500 euros, siège social à MONTHOLON (89110) 67 rue du Milieu, Villiers/Tholon, 751 849 969 RCS SENS a décidé d'étendre l'objet social à compter dudit jour. OBJET. SOCIAL - ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Le conseil en. systèmes et logiciels informatiques, le développement, les tests, la gestion de projets, la formation, toute vente liée à ce domaine d'expertise. NOUVELLES MENTIONS : Le conseil en. systèmes et logiciels informatiques, le développement, les. tests, la gestion de projets, la formation, toute vente liée. à ce domaine d'expertise ; par tous moyens et techniques, toutes activités de bien-être et développement personnel, la gestion des émotions du zen.

AL22003148

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 30.06.2022, les associés de la SARL ATELIER DE LA. CROISIERE, capital de 3.000 euros, siège social à AUGY (89290) La Croisière, 810 276 535 RCS AUXERRE ont décidé de transférer le siège social à AUXERRE (89000) 12, rue Darnus, à compter du 30.06.2022. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention. publiée : AUGY (89290) La Croisière. Nouvelle mention AUXERRE (89000) 12, rue Darnus. La société reste. immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL22003151

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LA ROTONDE 89
SAS au capital de 500 euros
Siège social
24 RUE HENRI SURIER
89400 Migennes
828 212 803 RCS de Sens

L'AGE du 30/06/2022 a nommé président M. BENAHMED AHMED, demeurant 9 RUE GABRIEL CORDIER 89400 Migennes en remplacement de M. TALHAOUI KARIM. Mention au RCS de Sens

AL22003160

CHANGEMENT DE GÉRANT

ART ET PEINTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
5 Rue Arnold Marti
ZA des Champs Casselins
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
839 205 598 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 5 juillet 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Vincent AUBERT de ses fonctions de co-gérant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Monsieur Benoît CHAPOT demeure seul gérant.
Pour avis
La Gérance

AL22003164

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Anne FOURNIER, Notaire exerçant ses fonctions au sein de l'étude de Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 8 juin 2022 a été effectuée une augmentation de capital social entre :
Lionel Henri DROIN, et Mme Anne Sophie Marie Hélène DEMARIGNY, demeurant à BAZARNES (89460) ferme du Bouchet Cidex 800B,
Nouveau Capital social : SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000,00 EUR).
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22003176

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SNC DLHC
Société en nom collectif
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social
5 la Haute Cave
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
912 206 547 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2022 a nommé M. Xavier ACKERMANN demeurant 15 route de Joigny, 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE, aux fonctions de cogérant à compter du même jour, pour une durée illimitée.Pour avis, la gérance.

AL22003191

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA BOUCHERIE DU SEREIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
21 Rue Vauban
89440 L'ISLE SUR SEREIN
792 291 197 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5 juillet 2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Boucherie, charcuterie, traiteur, vente de plats à emporter, rôtisserie, vente de conserves alimentaires, de vins fins, de fromages, boissons sans alcool, restauration rapide, épicerie fine, dépôt de pain. Pour avis La Gérance

AL22003197

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS
SARL au capital de 120 300,00 euros
Siège social
17 rue Couverte - La Chapelle
89340 CHAMPIGNY
819 864 695 RCS SENS

Par AGE du 5 mai 2022, la collectivité des associés a nommé M. Martial DUMANT cogérant de la société, à compter du même jour. Mme Francine DUMANT demeure par ailleurs cogérante. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés de SENS.Pour avis, la gérance.

AL22003198

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DE LA COTE DE LA HAUTE EPINE
Société civile
au capital de 22 867.35 €
Siège social
12 B Route de la Haute Epine
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
398 392 787 RCS SENS

Aux termes d'une décision des associés en date du 27 juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la cessation des fonctions de co-gérant de M. Claude Jean Augustin GEMIN suite à son décès survenu en date du 1er juillet 2018 et a décidé de nommer M. Stéphane GEMIN demeurant 3 Rue Paul Bert à BEAUMONT (89250) en qualité de Co-Gérant, Mme Léone GEMIN conserve son mandat de Co-Gérante.

AL22003199

// GÉRANCE

Me Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 28 juin 2022, enregistré au SIE AUXERRE, le 04/07/2022 Dossier 2022 00045890 référence 8904P01 2022 N 00664 : La SARL LES FOUCARDISES dont le siège est à LINDRY (89240), 9 rue du 14 Juillet, RCS AUXERRE N° 850033267, A CEDE à Monsieur Huseyin CIMENDAG, restaurateur, demeurant à AUXERRE (89000) 39 G boulevard Lyautey Appartement 72. Un fonds de commerce de bar-restaurant sis à LINDRY (89240), 9 rue du 14 juillet connu sous le nom commercial LE RETOUR A LA SOURCE et anciennement sous le nom «LES GRES RESTAURANT» et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 81793911900019, comprenant les éléments incorporels (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage y attachés, droit au bail, droit à la ligne téléphonique et la licence de IV catégorie) et les éléments corporels (mobilier commercial, agencements et matériel servant à son exploitation). Moyennant le prix de 20.000,00€ payé comptant s'appliquant aux éléments incorporels pour 12121€ et aux éléments corporels pour 7879€. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. Oppositions en l'étude de Me GARNIER dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion Le Notaire.

AL22003166

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le **17 JUIN 2022**
TERRES DE BOURGOGNE
SARL KL
Il fallait prendre connaissance que l'adresse de Madame BONDOUX Laurence est située 25 Route de Bussy 89400 Brion et non 27 Bis Rue St Julien 89400 Bussy
Le reste de l'annonce est inchangé.

AL22003179

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl NUITS CONSTRUCTION SARL** rue de la Liberté 89390 Nuits (maçonnerie). RCS Auxerre 399042704. CIP 4560. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003153

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 05/07/2022 au profit de la **Sàrl 5e AVENUE** 14/16 Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (Salon de coiffure). RCS Auxerre 881526594. CIP 4561. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003154

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Florian Jean-Claude Guy AZEROT** 6 ter rue de Lyon 89200 AVALLON (alimentation générale). RCS Auxerre 818566804. CIP 4562. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003155

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 16/07/2022 au profit de la **Sàrl à associé unique CHABLIS METAL** 40 route d'Auxerre 89800 Chablis (métallerie, serrurerie). RCS Auxerre 839653102. CIP 4563. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003156

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique France Cust'Home** 33 rue des Prés Hauts 89470 Monéteau (vente et pose en sous-traitance). RCS Auxerre 840435176. CIP 4527. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL22003157

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ICAU FRANCE** 21 Rue du Temple 89000 Auxerre (importation, négoce). RCS Auxerre 343081741. CIP 4500. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 Bd Davout 89000 Auxerre.

AL22003158

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl DELOMAS** 32 Route d'Augy 89290 Champs sur Yonne (prise de participation). RCS Auxerre 482852738. CIP 4499. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 Bd Davout 89000 Auxerre.

AL22003159

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

SUCCESSION

Avis de saisine de légataire universel
Par testament olographe du 25 avril 2018, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 08 juillet 2022, Madame Micheline Andrée GAILLET,ayant demeuré à CERVON (58800), 17, rue du Four à Chaux Précy, née à PARIS (75008), le 5 août 1933, veuve de Monsieur Max Robert HUET, et non remariée, décédée à CORBIGNY (58800), le 22 février 2022, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire Grande Instance de NEVERS.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT

AL22003218

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VAL-DE-MERCY - Futaie résineuse et Taillis 36 ha 70 a 00 ca Les coutats: C-165-166
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/08/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003235

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2012,Madame Paulette Augustine LIATTARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Gérard Henri FOURÉ, , demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) Ehpad Résidence ST JULIEN 2 avenue Wilson. Née à BEAUMONT-MONTEUX (26600), le 2 août 1921.Décédée à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) (FRANCE), le 12 avril 2022.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 24 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE , référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22003237

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

au titre de la procédure suivante :
LUI ET ELLE 89 SARL
Liquidation Judiciaire du 04/10/2016
Centre Commercial des Champs Plaisants Avenue du 8 Mai 1945 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 juillet 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22003224

au titre de la procédure suivante
BALIA SASU
Liquidation Judiciaire du 04/01/2022.
Lieudit Champbertrand - 89100 SENS.
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce. . Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22003223

au titre de la procédure suivante :
AHANG AGENCY SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/05/2022
27 Rue des Francs Bourgeois - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 6 juillet 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22003225

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

CAS-SEGUIN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège
3 Rue Emile Genêt, 89130 TOUCY
Siège de liquidation
Les Foucards 89520 FONTENOY
312 347 800 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Evelyne DUROT, demeurant Les Foucards 89520 FONTENOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à

ANNONCES LÉGALES

continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Les Foucards 89520 FONTENOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis. Le Liquidateur

AL22003162

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI 5 RUE DES ECOLES.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 89130 LEUGNY.485285621 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Franck CHARBUY demeurant 3 Rue de Beau, 89580 Vallan et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du AUXERRE.Le liquidateur.

AL22003189

// CONSTITUTION

SC AU PRÉ DES BEAUX FOINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2022, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC AU PRÉ DES BEAUX FOINS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 2 route des Millois - 89360 BERNOUIL. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 3 000 €. Gérant : Mme Audrey FOURNILLON, demeurant 2 route des Millois - 89360 BERNOUIL. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL22003152

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne), du 6 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PART PRO DIFFUSION. Siège social : 31 Rue de Montboulon, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE. Objet social : Achat et vente de tous produits d'aide à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite - Achat et vente de produits de fermeture (fenêtres, portes, portail) et tout système de sécurité - Conseil en développement commercial et conseil aux entreprises - Location de matériel - Prestations de services administratifs, de gestion, commercial et technique pour les entreprises.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Monsieur David PLAZENET, demeurant 31 Route de Montboulon – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22003174

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 juillet 2022, à SENS. Dénomination : ST RENOV89. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 11 Rue du Pont Bruant, 89100 SENS. Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger la réalisation de travaux de plomberie, d'électricité, de plaquiste, de peinture, de maçonnerie, et de tous travaux connexes ou complémentaires se rapportant aux chantiers réalisés.Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.Ont été nommés : Président : Monsieur Hoang Tam NGUYEN 11 Rue du Pont Bruant 89100 SENS. La société sera immatriculée au RCS SENS. Pour avis.Le Président

AL22003175

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 1er juillet 2022, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LA PALMERAIE.
Siège social : VALRAVILLON (89113) , 30 route d'Auxerre Guerchy.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .
Objet : acquisition, construction, vente occasionnelle, gestion, location et administration de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire.
Apports en numéraire : Monsieur Eric BOISSET la somme de neuf cents euros (900 EUR). La société HOLDING DU TACOT la somme de cent euros (100 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GERANT : Monsieur Eric BOISSET, demeurant à VALRAVILLON (89113) , 30 route d'Auxerre Guerchy.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL22003196

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI PPLV
SIEGE SOCIAL : Place de la Gare Saint Amatre – 89000 AUXERRE
OBJET :
- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 100 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 100 000 euros
GERANCE : M. Maxime CHERY domicilié 9 Place du Maréchal Leclerc - 89000 AUXERRE.
M. Alexandre TEINTURIER domicilié 24 Rue des Gravilliers – 75003 PARIS
CESSION DE PARTS
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS SENS.
Pour avis,

AL22003220

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES (Yonne), du 1er juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI BRIANAT
Siège social : 21 Route de la Verdière – MONTGAUDIER - 89630 QUARRE LES TOMBES
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Co-Gérance : Monsieur Nicolas MADELEINAT, demeurant 21 Route de la Verdière - MONTGAUDIER, 89630 QUARRE LES TOMBES et Monsieur Philippe BRIARD, demeurant 15 Rue des Ecoles, 58140 BRASSY
Clauses relatives aux cessions de parts :Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22003238

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ Réussir Lait — LAIT
- ☐ Réussir Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour
☐ 1 AN - 120 €

Je m'abonne pour
☐ 2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// SANTÉ

Les bons gestes contre le moustique tigre

L'été est là et avec lui le moustique apparaît. Comme chaque année, les agences régionales de santé rappellent l'importance de la lutte contre cet insecte vecteur de la dengue, du zika ou encore du chikungunya.



DR

Chez le moustique, c'est la femelle qui pique. Les protéines du sang humain servent au développement de ses œufs.

Saison préférée des Français, l'été reste la période de prédilection du moustique. En plus du nuisible classique, le moustique tigre est une nouvelle espèce exotique sans doute vectrice d'arboviroses comme la dengue, le zika ou encore le chikungunya. Il peut infecter seulement s'il est lui-même contaminé par l'une de ces maladies. Au 1er janvier et selon la Direction générale de la santé, 67 des 96 départements de France métropolitaine voient cet insecte se développer. Le moustique tigre a été recensé pour la première fois dans le pays en 2004. Tous les ans, les Agences régionales de santé (ARS) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) rappellent l'importance de prévenir l'apparition du moustique tigre et de se protéger quotidiennement pour limiter la propagation des virus dont il peut être porteur. Le moustique tigre, de son nom scientifique aedes albopictus, se distingue facilement de ses congénères par sa taille plus petite qu'une pièce d'un centime (5 mm). Rayé noir et blanc, l'insecte pique principalement en début et fin de journée, ce qui rend son identification plus facile. Il est recommandé de s'en protéger en utilisant du répulsif, en portant des habits amples et couvrants ainsi qu'en protégeant ses fenêtres par des moustiquaires. Contrairement à la croyance populaire, le moustique n'est pas attiré par la lumière mais plutôt par le gaz carbonique que l'homme expire.

Moins d'eau, moins de moustiques

Si se protéger permet d'échapper aux piqûres, cela n'empêche pas le moustique tigre de proliférer. Il se plaît dans les lieux où l'eau stagne, comme le rappellent les organismes de santé : *« Les coupelles de pots de fleurs, les pneus usagés, les encombrants, les jeux d'enfants, les récupérateurs d'eau de pluie, les terrasses sur plots ou les gouttières sont des zones à risque »*. Une petite quantité d'eau suffit à la femelle tigre pour pondre jusqu'à deux-cents œufs. Pour limiter cette propagation autour de chez soi, les petits contenants doivent être vidés et remplis de sable, pour garder l'humidité des plantes notamment. Les grandes zones, comme les piscines ou les récupérateurs d'eau, ont besoin d'être couvertes. La faune joue aussi un rôle important dans la présence du moustique tigre. Pour les propriétaires de bassins, l'introduction de poissons permet de détruire les pontes et les cabanes à oiseaux favorisent la présence de prédateurs pour le moustique tigre.

Une surveillance renforcée

Au niveau national, la lutte contre le développement du moustique tigre se fait par le signalement, sur le site www.signalement-moustique.fr, des zones où vivent ces nuisibles. Les organismes comme l'Eirad (Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication) traitent ou détruisent ensuite les lieux de ponte. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes identifie également les cas de dengue, de chikungunya et de zika, qu'ils soient importés ou liés à une piqûre de moustique. Cette surveillance renforcée des arboviroses entre le 1er mai et le 30 novembre permet de repérer les transmissions et d'informer de nouveau la population. Les signalements de cas de dengue, zika ou chikungunya amènent par ailleurs l'Eirad à alerter les habitants de lieux où des personnes ont été infectées et à rechercher la zone de prolifération de l'insecte.

Arthur Bonglet

// EMPLOI AGRICOLE

Une nouvelle grille salariale en vigueur

Après des heures de négociations les partenaires sociaux sont finalement parvenus à trouver un compromis. Ils ont décidé la mise en place d'une nouvelle grille salariale.

L'affaire était d'autant moins aisée que la crise économique liée aux conséquences du Covid et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine obère fortement la croissance économique et pèse sur le climat social. De plus, depuis le 1er mai, le SMIC a augmenté, passant à 10,85 € brut de l'heure, soit une hausse de 2,65 %. En outre, les précédentes négociations de la grille nationale de salaires minimums de la convention collective de la production agricole et des Cuma (appliquée depuis le 1er avril 2021) avaient pris en compte l'argument de *« conserver une dynamique »*, explique-t-on à la FNSEA. Des efforts avaient été consentis sur certains paliers pour aller au-delà de l'augmentation du SMIC. Même si les conséquences de l'inflation galopante sur le SMIC ne permettent pas de maintenir le rythme, *« l'essentiel a été réalisé »*, explique un spécialiste des questions sociales à la FNSEA. Ainsi, les partenaires sociaux (FNSEA, CFTC, FO, CGT-FGA, CFE-CGC…) sont parvenus à un accord le 15 juin sur les valeurs suivantes : Palier 1 : 10,85 € Palier 2 : 10,94 € Palier 3 : 11,11 € Palier 4 : 11,35 € Palier 5 : 11,88 € Palier 6 : 12,47 € Palier 7 : 13,21 € Palier 8 : 14,16 € Palier 9 : 15,34 € Palier 10 : 17,02 € Palier 11 : 19,36 € Palier 12 : 22,15 €.

Une actualisation nécessaire

« Dans l'intérêt des entreprises, des salariés et du dialogue social, la délégation patronale a tenu à garder une grille de salaires attractive tout en prenant en considération les difficultés économiques des entreprises agricoles », explique-t-on à la FNSEA. Par ailleurs, les représentants des employeurs ont considéré, qu'une grille de salaires nationale actualisée était nécessaire *« dans le contexte actuel des négociations territoriales et pour préserver le dialogue social local »*. L'application de ces nouveaux minimums n'engage pour l'heure que les organisations signataires de cet accord. Pour que cet accord concerne l'ensemble des employeurs de main-d'œuvre agricole, il doit faire l'objet d'un arrêté d'extension. Ce dernier est sur le bureau du ministre de l'Agriculture. *« Cette grille sera applicable à tous à partir du premier jour du mois suivant la publication de cet arrêté au Journal officiel »*, explique-t-on à la FNSEA. *« Mais dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat, la FNSEA invite les employeurs à appliquer dès à présent cette nouvelle grille de salaires »*, souligne-t-on au syndicat agricole.

Christophe Soulard



Wicki58

La nouvelle grille salariale en emploi agricole était très attendue.

// INSOLITE

21

Sous les tropiques de Sainte-Sabine

Un jeune agriculteur côte-d'orien a eu la surprise de voir son bananier fleurir à la mi-juin



L'inflorescence du bananier du jeune agriculteur.



Quentin Picard, devant sa plante de plus de 4 mètres.

Il y a quatre ans, Quentin Picard se voyait offrir un petit bananier haut de 10 cm par un membre de sa famille. Après un séjour d'un an dans la maison de ses parents, la plante herbacée a été sortie dans la cour pour y rester en pleine terre en permanence, même durant l'hiver. Grâce à un entretien soigné et méticuleux, le bananier résiste parfaitement et grandit même à une vitesse grand V. Et trois ans plus tard, grande stupéfaction: des premières bananes sont en passe de se développer. *« Ce fut une grande satisfaction, le mois dernier, de voir une sorte de ballon de rugby prendre forme. Il s'agit en réalité d'un régime de bananes »*, indique Quentin Picard, installé depuis 2018 sur la ferme familiale en polyculture-élevage. Les bananes seront-elles comestibles, pourra t-il les manger, organiser une petite dégustation avec ses amis ? Le jeune agriculteur se pose bien entendu ces questions, mais sa principale réflexion est ailleurs : *« il est quand même bien étrange et très curieux de pouvoir obtenir des bananes ici, à Saint-Sabine, alors que ces fruits se récoltent généralement sous un climat tropical, bien loin d'ici. C'est une démonstration supplémentaire que notre climat est en plein changement »*. En attendant de récolter leurs bananes, Quentin Picard et Gilles, son père, ont déjà offert -à leur tour- une dizaine de petites plantules à plusieurs personnes, notamment à Saint-Sabine, où plusieurs maisons arborent déjà fièrement de jolis bananiers.

AG

// GASTRONOMIE

70

La fête de la cancoillotte a fait son grand retour

Le village de Loulans-Verchamp, en Haute-Saône, entre Vesoul et Besançon, a relancé la fête de la cancoillotte dans la perspective de la reconnaissance européenne de l'IGP. Une réussite, qui permet d'envisager une montée en puissance des prochaines éditions.



Au menu, inévitablement, des dégustations d'un fromage qui a obtenu son IGP au mois de mai.



Cette édition 2022 de la fête de la cancoillotte a été un succès.

« La cancoillotte a marqué l'histoire de notre village… il y a énormément d'anecdotes qui remontent à l'époque de la « laiterie », la fromagerie Landel, qui occupait une place importante dans la vie des habitants », rappelle Catherine Grosclaude, présidente du comité des fêtes de Loulans-Verchamp. La perspective de la reconnaissance européenne de l'IGP cancoillotte se précisant, le maire a pris l'initiative de remettre sur les rails une manifestation populaire : la fête de la cancoillotte, qui s'est tenue le 2 juillet. *« Ça fait deux ans qu'on y travaille, on était prêts l'année dernière mais avec le contexte de pandémie on a préféré reporter. Nous sommes une douzaine de membres au comité des fêtes, dont la majorité sont des actifs. Pour trouver de l'aide on a eu l'idée de mettre des flyers dans toutes les boîtes aux lettres des habitants, et ça a très bien fonctionné. Nous avons réuni une quarantaine de bénévoles le jour J, à tous les postes, du parking jusqu'à la restauration. Ça a relancé une dynamique, c'est très positif. »* Cerise sur le gâteau, le beau temps étant au rendez-vous, l'affluence des visiteurs a permis d'équilibrer les comptes. *« L'équipe de Nantilly, qui organise la fête de la cancoillotte l'année prochaine, est venue nous rencontrer et nous avons pu bien échanger. »*

Bilan très positif

Dans les prochains mois, les membres du comité des fêtes feront un bilan plus approfondi de la manifestation et envisageront l'avenir. *« On verra comment on se réorganise : il y a plein de bonnes idées, au niveau des partenariats, pour élargir un peu la fête, mais en restant bien dans cet esprit terroir, local. Pour mettre encore plus en valeur la cancoillotte ! »* Du côté de l'Association de promotion de la cancoillotte (APC), le bilan est aussi très positif. *« Il y a eu plus de 1 000 visiteurs,* estime Paul-Henri Prost, le président d'honneur, toujours actif sur le volet communication. *C'était une première réussie, qui nous a permis de bien mettre en avant les qualités de la cancoillotte. »*

Didier Humbert, directeur de la fromagerie de Loulans et actuel président de l'APC ajoute : *« symboliquement c'était très fort de fêter l'obtention de l'IGP dans le fief de la cancoillotte. 11 des 17 fabricants ont participé, ce qui démontre l'esprit de filière qui nous rassemble pour faire la promotion du produit. On va pouvoir travailler pour améliorer la mise en scène, l'animation, de manière à mettre encore plus en valeur les qualités diététiques et gastronomiques de la cancoillotte, nos métiers, nos savoir-faire ! »*

Alexandre Coronel

LOISIRS

// PATRIMOINE

89 Le Gargouillosium n'attend que vous

À Noyers-sur-Serein, dans l'Yonne, les sculpteurs sur pierre ont rendez-vous, le temps d'un week-end festif, pour révéler tous leurs talents créatifs. Au programme : la réalisation de gargouilles comme au Moyen-Âge.

Le Gargouillosium, manifestation au nom étrange, est une rencontre de sculpteurs de pierre, professionnels ou amateurs venant de tous horizons, pour partager une passion commune. La 21è édition va se tenir au vieux château de Noyers-sur-Serein, dans l'Yonne, entre Tonnerre et Avallon, les 22, 23 et 24 juillet. Durant ces trois jours, les sculpteurs vont se réunir sur le site du Vieux Château et réaliser une gargouille en pierre que pourra admirer le public en visite sur le site.

Les œuvres seront ensuite vendues au profit des sculpteurs et de l'association Le Patrimoine Oublié, qui veille sur le vieux château de Noyers. Cette association a été créée le 16 au début de 1998 et compte aujourd'hui plus de 200 membres actifs qui souhaitent apporter un souffle nouveau à ce site historique. La restauration des vestiges d'un château de 8 hectares abandonnés depuis plus de quatre siècles est réalisée en grande partie par le soutien de bénévoles habitant Noyers ou de jeunes, dont des scouts, venant de France et d'Europe. Ces chantiers permettent de sensibiliser ces jeunes à la découverte et à la conservation du patrimoine.



Le Gargouillosium mêle de manière très originale préservation d'un patrimoine ancestral et créativité contemporaine.

C'est aussi l'occasion pour eux d'apprendre le travail en équipe et de faire de nouvelles rencontres. Les objectifs de l'association Le Patrimoine Oublié sont de restaurer les vestiges, de mettre en valeur le site et de le faire vivre au travers de manifestations culturelles dont la plus emblématique : le Gargouillosium. La manifestation sera aussi jalonnée d'ateliers, d'expositions, de ventes, d'un barbecue-concert, de spectacles et de nombreuses animations.

www.lepatrimoineoublie.fr

D'après communiqué

// DÉCOUVRIR

21 Un été à Alésia

Durant tout l'été, le MuséoParc d'Alésia, en Côte-d'Or, propose de nombreuses animations.

Apéros-anniversaire : les mardis de juillet et août, le restaurant du MuséoParc Alésia propose un apéritif local en musique. Entre piano, musique acoustique, reprises de rock, énergie punk et mélancolie douce, la terrasse va swinguer ! Accès gratuit, consommation en sus. Le prochain aura lieu le 26 juillet à partir de 18h30.

Festival image sonore : deux soirées exceptionnelles mêlant musique classique, électronique et mapping ! De grandes pointures viendront présenter leur performance : Hermine Loriot, Léonie Pernet, Toh Imago, Rone, Yotta, le Quatuor Tana, Vanessa Wagner, Paradoxe, Nadia Struiwigh et Laake, sous la houlette de Serge Meyer, directeur du festival. Les 19 et 20 juillet à partir de 19 heures. Billetterie en ligne. Foodtruck et buvette sur place.

Le banquet gaulois : un festin géant se tiendra entre les lignes de fortifications. Cuisinés sur place, différents mets d'inspiration gauloise rempliront les estomacs affamés. Que les fans d'Astérix se consolent, il n'y aura pas de sangliers mais des surprises, très gourmandes ! Pas de barde bâillonné dans les arbres non plus mais une démonstration de musique antique, une représentation de fauconnerie et des animations proposées par des reconstituteurs gaulois. Samedi 13 août : 28 € pour les adultes et 15 € pour les enfants.



L'été sera bien rempli au MuséoParc d'Alésia, en Côte-d'Or.

D'après communiqué

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

// Découvrez le château du Clos de Vougeot

• Pendant tout l'été

Le Clos de Vougeot ouvre ses portes à ses visiteurs tous les jours. Vous pouvez visiter librement le château pour 7,50 €, en vous aidant de l'application gratuite Balades en Bourgogne. Le château a mis à votre disposition la cuverie, le Petit et Grand Cellier, ainsi que l'ancien dortoir des frères convers, la cuisine et le puis. Des visites guidées en français et en anglais sont également disponibles à différents créneaux. Les prix passent de 7,50 € pour un adulte à 2,50 € pour les enfants de 8 à 16 ans et les étudiants. Des visites guidées scolaires ou avec un groupe sont également possibles. D'autres informations sont disponibles sur le site : www.clos-devougeot.fr

// Patrimoine : soutenez l'Abbaye de Fontenay

• Jusqu'au 22 juillet

L'Abbaye de Fontenay, site touristique et culturel de Bourgogne Franche-Comté, situé en Côte-d'Or, classé Patrimoine mondial, a été retenu pour participer à la grande finale de l'élection du « Monument Préféré des Français 2022 ». La phase de vote se déroule jusqu'au 22 juillet en ligne à l'adresse ftvetvous.fr/monumentprefere ou par téléphone au 3245. C'est un formidable coup de projecteur pour notre territoire.

www.abbayedefontenay.com

NIÈVRE

// Balade découverte avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

• 28 juillet

Il fait nuit noire sur les bords de Loire. Laissez-vous transporter par le son du fleuve et levez les yeux en direction des astres lumineux. Après cette fabuleuse soirée, Jupiter et Saturne n'auront plus de secret pour vous ! Ambiance tamisée pour profiter de la douce atmosphère du fleuve et aussi de la vie crépusculaire de la faune environnante. C'est à Charrin, dans la Nièvre, près de Decize.

Inscriptions jusqu'au 27 juillet : 07 50 12 31 01 nathalie.lecrivain@cen-bourgogne.fr

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Stages

• Jusqu'au 3 septembre Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

Arbres fruitiers et verger :
- samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

Ateliers abeilles :
- samedi 23 juillet
- samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

YONNE

// Concours

• Jusqu'au 25 juillet

Le concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne revient pour une sixième édition. Cette année, le thème proposé est : "à la découverte de la campagne". Pour participer, il faut envoyer une à deux photos (au maximum) par candidat à l'adresse mail suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com.
Ou par message privé sur le compte Facebook des JeunesAgriculteurs89. De nombreux lots sont à gagner, dont un week-end pour deux personnes. Les participants ont jusqu'au 25 juillet à minuit pour envoyer leurs plus belles photos champêtres.

// Participez au Téléthon camping (21 et 89)

• Jusqu'au 20 août

les campings participant à l'opération #TéléthonCamping, organisée par l'AFM-Téléthon et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), intégreront à leur programme des animations festives et ludiques au profit de l'AFM-Téléthon ! Après une saison 2021 qui a permis de collecter 76 000 € grâce à des tournois sportifs, des tombolas ou encore des repas festifs, ce cocktail original a déjà séduit près de 135 campings partout en France pour cette nouvelle édition. Chez nous, les campings suivants sont impliqués : en Côte-d'Or, le camping du Lac de Panthier et, dans l'Yonne, le camping municipal du Pré du Roi, à Mailly-le-Château, le camping du Bois-Guillaume, à Villeneuve-les-Genêts, le camping des Ceriselles, à Vincelles, le camping de la Gravière du Moulin, à Lézinnes , et le camping des Lancières, à Rogny-les sept écluses.

// COSMÉTIQUES

58

Prendre soin de soi

Auhm existe depuis deux ans. Aujourd'hui, sa fondatrice, Cécile, voudrait faire évoluer la marque avec un approvisionnement local pour ses matières premières.



Cécile Taminau, 34 ans, a lancé la vente des premiers produits Auhm il y a un an, soit une année après la création de son entreprise.

« Auhm est une marque de produits cosmétiques dédiés aux femmes enceintes » souligne Cécile Taminau, 34 ans, fondatrice, avant d'ajouter : *« mais tout le monde peut les utiliser sans soucis ! »*. Originaire du Puy-de-Dôme, Cécile s'est installée dans la Nièvre il y a environ 7 ans *« par amour puisque mon époux est neversois »* sourit-elle.

Parcours

Chimiste spécialisée en cosmétique, Cécile travaillait à Lyon dans ce domaine. La vie faisant, elle déménage dans la Nièvre : *« Ici, il y a deux entreprises de ce type… Le dépôt de CV est donc vite fait. De ce fait, je me suis redirigée vers la plasturgie (création de meubles pour lieux de ventes), mais ma part chimiste n'était plus exploitée, ce qui me manquait »*. Malgré tout elle continue sa carrière, puis tombe enceinte.

La graine de l'idée

« Durant ma première grossesse, j'ai été désœuvrée car je ne trouvais aucun cosmétique me correspondant. On nous vend des crèmes miracles pour évincer des défauts qui, pour moi, ne le sont pas… Lorsque l'on est enceinte, notre corps change tellement vite en si peu de temps qu'il est compliqué de l'apprivoiser. Alors en rajouter une couche sur ces « défauts » ne sert à rien et ce n'est pas agréable… Nous n'avons pas besoin de nous sentir mal à ce moment-là ! ». Toujours avec cette expérience peu sympathique en tête, elle poursuit sa vie… pour retomber enceinte deux ans plus tard.

Naissance d'un projet

« C'est à ma seconde grossesse que j'ai décidé de monter mon entreprise et de mettre au point les produits Auhm. J'ai d'ailleurs profité de ma grossesse pour tester les produits sur moi » détaille-t-elle. Pour l'axe global de sa marque, elle avait une idée bien précise : *« je savais exactement ce que je voulais faire : des cosmétiques rapides à appliquer et qui, sans promettre monts et merveilles, procurent du bien aux personnes les utilisant »*.

La bienveillance en pot

Pour résumer cette idée, Cécile explique que : *« on pourrait dire que mon projet est bienveillant que ce soit via les produits utilisés (dépourvus d'allergènes) ou dans leur mission (puisqu'ils ne sont pas là pour « gommer » des « défauts » mais pour donner du plaisir avant toute chose). Je pense que l'unicité de chacun fait la beauté de tous et que tout le monde a le droit de prendre soin de lui, sans distinction. Par exemple, après une grossesse, la société voudrait que le corps de la femme redevienne comme avant, sauf que cela n'est pas toujours possible. Pour moi, l'important est qu'elle se réapproprie sa personne et qu'elle puisse prendre du temps pour elle-même, sans jugements. Après, certes, mes produits sont initialement prévus pour les femmes enceintes et/ou en postpartum, mais ils peuvent être utilisés par n'importe qui, car tout le monde doit se faire cocooner un peu »*.

La crème de la crème

Pour les matières premières, Cécile utilise des produits français *« à part pour l'huile de coco ou le beurre de karité, pour des raisons évidentes »* mais précise qu'elle voudrait *« se fournir en produits locaux, via des producteurs des alentours pour que ma démarche ait encore plus de sens »*. Par manque de temps, elle n'a pas eu encore l'occasion de faire de la prospection, mais serait ravie d'être contactée par des volontaires. Elle insiste : *« dans le monde de la cosmétique la réglementation est très lourde, et il y a une très grande quantité de documents à fournir. De ce fait, si un producteur veut tenter l'aventure avec moi, je réaliserai un accompagnement pour tout ce volet administratif »*. Pour l'avenir, Cécile réfléchit à enrichir sa gamme de produits (cinq actuellement : savon, huile de soin, beurre démaquillant, baume visage, tisane – en partenariat avec Happy Plantes) par une ligne dédiée au corps pour *« avoir du plaisir sous toutes ses formes »*.

Chloé Monget

Renseignements : www.auhm.fr ou bonjour@auhm.fr ou 06 69 03 88 69.

La Belle Nièvre

Auhm fait partie du label La Belle Nièvre (voir TDB n° 1622, 1654), Cécile souligne : ***« C'est un label qui reste familial avec un réseau de proximité pour les Nivernais et restant à taille humaine. Je trouve cette initiative très intéressante car, par exemple, cela me permet de me faire connaître dans le Département. Un point important, d'autant plus que même si nous ne sommes pas originaires de la Nièvre, on arrive à obtenir une certaine visibilité, ce qui est très gratifiant ».***



Les produits Auhm sont disponibles en commande sur la boutique en ligne ainsi qu'en magasin : R'Vanessence (Corbigny), Nat&Eco (Nevers) ou Une cigogne sur le toit (Nevers).